



CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 7 AVRIL 2015**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 24 Février 2015.

1 - URBANISME - PLUI– Transfert de la compétence – Modifications des statuts de Dinan Communauté

2 – FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes de gestion de l'exercice 2014

3 – FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes administratifs de l'exercice 2014

4 – FINANCES – Budget général – Affectation du résultat de clôture 2014

5 – FINANCES – Budget primitif 2015- Budget général

6 – FINANCES- Fixation du taux des taxes directes locales pour 2015

7 – FINANCES- Admissions en non valeur

8 – MONUMENTS HISTORIQUES- Rempart de la promenade de la duchesse Anne

9 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Demande de subventions

10 - LOGEMENT – Résidence *Surcouf* – Vente d'un appartement (bâtiment A lot n° 6)

11 - MARCHES PUBLICS – Fourniture de carburants – Constitution d'un groupement de commandes

12 - COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 1^{er} avril 2015

Le Maire,

Didier LECHIEN



RELEVÉ DE DÉCISIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le **Mardi 7 avril 2015, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 1^{er} avril 2015.

Membres en exercice : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE (jusqu'à l'affaire n°4), Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mr JOUNEAU à partir de l'affaire n°5), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir à Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir à Mr BERTIER)

*

**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande à Mr Sachet de procéder à l'appel.
Monsieur le Maire félicite Mme Balay pour sa victoire aux élections départementales et pour son poste de Vice-présidente du Conseil départemental. Il félicite également Mme Briec-Lamé pour la façon dont elle a fait campagne.

Le relevé de décisions de la séance du 24 février 2015 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – URBANISME - PLUI- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE – MODIFICATION DES STATUTS DE DINAN COMMUNAUTÉ

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) d'approuver le transfert de la compétence en matière de Plan Local de l'Urbanisme, de document en tenant lieu, et de carte communale à Dinan Communauté et la modification des statuts de Dinan Communauté par l'ajout de la compétence Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal ;
- 2) d'approuver les modalités de la gouvernance pour l'élaboration d'un PLUi (comme indiqué dans le document annexé au rapport)
- 3) de désigner Mr le Maire et Mme l'Adjointe à l'urbanisme comme référents appelés à siéger dans les instances d'élaboration du PLUi.

La discussion à laquelle prirent part Mr GAUBERT, Mr LECHIEN, Mr DERU, Mme LAISNE, Mr BERTIER et Mme MIEL-GIRESSE figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 – FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes de gestion de l'exercice 2014

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU) **et 7 ABSTENTIONS** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2014, en ce qui concerne le budget général ainsi que les budgets annexes des parkings de l'Hôtel de Ville et du centre historique, des transports urbains, du camping et du port de plaisance.

La discussion à laquelle prirent part Mr BERTIER et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Monsieur le Maire laisse la présidence à Mme PARIS et sort de la salle pour le vote des comptes administratifs.

Affaire n°3 - FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes administratifs de l'exercice 2014.

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, les Comptes Administratifs de l'exercice 2014 du Budget général et des budgets annexes sont adoptés.

La discussion à laquelle prirent part Mr BERTIER, Mme BONNEFOND, Mr HELLIO, Mr GAUBERT, Mr DERU figure en son entier au sein du procès-verbal.

Mr le Maire reprend la présidence de séance

Affaire n°4 - : FINANCES – Budget général – Affectation du résultat de clôture 2014

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU) **et 7 ABSTENTIONS** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER) :

- 1) de transférer en section d'Investissement : 750 047 €

- 2) de maintenir en section de Fonctionnement 1 044 736.10 €, afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune.

Affaire n°5 - FINANCES – Budget primitif 2015- Budget général et budgets annexes

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide par **26 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU) **et 7 CONTRE** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER) :

- 1) d'adopter le budget primitif (budget général et budgets annexes) au titre de l'exercice 2015 ;
- 2) d'imputer chaque année, en section d'investissement, les dépenses de reliure des ouvrages constituant le fond ancien de la bibliothèque ;
- 3) d'approuver les subventions aux associations conformément au tableau joint au rapport.

La discussion à laquelle prirent part Mr le Maire, Mr BERTIER, Mr DERU, Mme CASSANY, Mr LE BORGNE, Mme PARIS, Mr GAUBERT, Mr JOUINEAU, Mr LAGREE, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mr HELLIO, Mr FORGET, Mr SACHET, Mr BOBIGEAT, Mme BONNEFOND et Mr PASINO figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 - FINANCES – Fixation du taux des taxes directes locales pour 2015

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2015, comme suit :

| | Taux 2014 | Variation | Taux 2015 |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 19,77% | 0% | 19,77% |
| Taxe foncière (bâti) | 19,20% | 0% | 19,20% |
| Taxe foncière (non bâti) | 40,52% | 0% | 40,52% |

La discussion à laquelle prirent part Mr GAUBERT et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 - FINANCES – Admissions en non-valeur

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont la liste figure en annexe du rapport;
- 2) d'abandonner le déficit de la régie de recettes du camping municipal pour la somme de 1318,55€.

Affaire n°8 - MONUMENTS HISTORIQUES- Rempart de la promenade de la duchesse Anne.

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- d'approuver le programme de restauration tel qu'il est décrit dans le rapport (4 phases);
- de solliciter, des diverses entités indiquées dans le rapport, l'attribution des subventions tant pour la mise en sécurité que pour la reconstruction et la restauration du rempart ;
- d'émettre le souhait qu'un accord cadre soit conclu entre la Ville, l'Etat et la Région et tout autre partenaire pour la restauration des remparts de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part Mr le Maire, Mr FORGET, Mr GAUBERT, Mr DERU, Mme LAISNE et Mr BERTIER figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°9 - AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Demande de subventions

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de solliciter l'Etat pour subventionner, à hauteur de 50% du montant des travaux HT, les opérations suivantes :

1- pour le château :

- la restauration des menuiseries de la Salle du Banquet pour un montant s'élevant à 4 846 € HT. L'intervention serait réalisée par la SARL Le Ber de Sizun (29) ;
- des travaux d'entretien des courtines intérieures du Château pour un montant s'élevant à 22 006 € HT. L'intervention serait réalisée par l'entreprise Beaufiles de Saint-Carné (22).

2- pour la Tour de l'Horloge :

- des travaux de repose d'un pinacle sur le porche de la Tour pour un montant s'élevant à 1 740 € HT. L'intervention serait réalisée par l'entreprise Beauvils de Saint Carné (22).

Affaire n°10 - LOGEMENT – Résidence *Surcouf* – Vente d'un appartement (bâtiment A lot n° 6)

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de décider la vente du lot n° 6 de la résidence *Surcouf*, d'une surface habitable de 114,83 m², à Mme Charlotte LERMINE, domiciliée 37A rue de Brest à Dinan, au prix net vendeur de 82 000 € (quatre-vingt deux mille euros).
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître VILLIN, notaire à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°11 - MARCHES PUBLICS – Fourniture de carburants – Constitution d'un groupement de commandes

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) - d'approuver la constitution d'un groupement de commande relatif au marché de carburant comprenant :
 - Dinan Communauté, représentée par son Président,
 - Dinan Habitat, représentée par son Président,
 - La Ville de Dinan, représentée par son Maire,
 - Le CCAS de Dinan, représenté par son Président,
 - La Commune de St Samson-Sur-Rance, représentée par son Maire,
 - La Commune de Taden, représentée par son Maire,
 - Le Service Départemental d'Incendie et de Secours, représenté par son Président,
 - Le Syndicat mixte des Pays de Rance et de la Baie, représenté par son Président,
 - Le Syndicat mixte du Sage Rance Frémur, représenté par son Président,
 - Le Syndicat mixte du Pays de Dinan, représenté par son Président,
- 2) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de carburant, telle qu'elle figure en annexe du rapport, et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous les actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention.

La discussion à laquelle prirent part Mr GAUBERT et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°12 - COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de modifier la composition de certaines commissions municipales de la manière suivante :

Commission de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné

Commission du Patrimoine et de la Culture

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné

Commission de l'Action sociale

Nomination de Christine Massart

Commission de l'Urbanisme, de la Circulation et du Logement

Remplacement de Bruno Bertier par Christine Laisné

Commission du Sport et de la Vie Associative

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné ; nominations de Christine Massart et de Jean Gaubert

Commission de la Voirie, des Bâtiments communaux et des espaces verts

Nomination de Bernard Lagrée et de Christine Laisné

Commission Foires et Marchés

Remplacement de Marc Ginguené par Stéphanie Missir

Commission d'Attribution des halles

Remplacement de Marc Ginguené par Jean Gaubert ; remplacement de Christine Massart par Floryan Pineau

Commission d'Accessibilité handicapés

Remplacement de Véronique Bonnefond par Olivier Bobigeat ; nomination d'Elisabeth Cassany

| |
|--|
| Les délégués dans les organismes extérieurs |
|--|

CCAS

Remplacement de Stéphanie Missir par Anne-Cécile Briec-Lamé

Collège Vercel

Titulaires : remplacement de Marc Ginguené par Stéphanie Missir.

Suppléants : remplacement de Stéphanie Missir par Bruno Bertier.

Les délégués dans les associations

Centre social

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné.

Enfant dans la Ville

Remplacement de Marc Ginguené par Anne-Cécile Briec-Lamé.

Les groupes de travail

Commerce

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné ; remplacement de Christine Massart par Cyrille Desramé

Port

Nomination d'un représentant de la Maison de la Rance

Monsieur le Maire lève la séance.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015**



Affaire n° 1 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

Monsieur le Maire

Si elle avait été là, j'aurais eu l'occasion de féliciter Brigitte Balay, la première adjointe, pour son élection comme conseillère départementale du canton de Dinan et son élection à la vice-présidence du conseil départemental en charge de l'éducation. Comme vous le savez Brigitte est souffrante depuis le dimanche du second tour, elle se rétablit doucement, c'est la raison pour laquelle elle n'est pas des nôtres ce soir. Pour la quatrième fois, le conseil municipal de Dinan va avoir un conseiller départemental, général autrefois, départemental aujourd'hui, puisqu'après Michel Geistdoerfer, André Aubert et René Benoit, Brigitte Balay va donc siéger au sein du conseil départemental, c'est la première fois que nous aurons dans nos rang un vice-président, puisqu'aucun de ces illustres prédécesseurs n'avaient occupé cette fonction. Il est vrai qu'à l'époque, notamment entre 1945, 1946 et 1976, c'était René Pleven qui présidait le conseil général à l'époque, il était dinannais, même s'il n'était pas conseiller municipal de Dinan, il était Président du District Urbain.

Je salue aussi Anne-Cécile Briec-Lamé, pour la campagne qu'elle a menée et qui honore l'engagement politique.

Monsieur Bruno Bertier

Au nom du groupe de la minorité, nous saluons la victoire de Mme Balay, et nous sommes satisfaits d'avoir un conseiller départemental au sein de cette assemblée. Nous souhaitons le lui dire directement mais vous lui passerez le message.

Monsieur le Maire

Merci. Son mari arrivant, il le relaiera. Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour, est-ce que le relevé de décisions du conseil municipal du 24 février 2015 appelle des observations de votre part ?

Monsieur Bruno Bertier

M. le Maire, je souhaiterais prendre la parole en ce début de conseil, à travers ce relevé de décisions que nous avons reçu jeudi dernier, comme l'ensemble du dossier en préparation de ce conseil, où, ma foi, nous avons à cinq jours du conseil reçu ce relevé de décisions, nous avons reçu le PLUI avec son transfert de compétences à étudier, le compte administratif 2014 et ses comptes annexes, le budget général 2014, le budget primitif avec ses comptes annexes, le budget aux associations et enfin un gros dossier qui concerne les remparts de la Promenade de la Duchesse Anne, plus quelques affaires. Tout ça en cinq jours, remarquez nous avons le week-end de Pâques avec le lundi de Pâques qui est férié nous avons trois jours de plus pour travailler sur ce dossier. Chacun appréciera, et je ne sais pas comment les collègues du groupe de la majorité peuvent travailler en si peu de temps sur autant de dossiers ? En fait, c'est un marathon à chaque fois. Je voudrais prendre la parole en ce début de conseil également, en mon nom mais aussi au nom de Camille Meunier qui est absente ce soir, pour évoquer ce qu'a été la préparation pour nous, élus de la minorité de ce conseil, et pourquoi les deux élus de notre groupe n'ont pu participer à la commission des finances en vue de préparer le budget primitif de notre ville. Une fois de plus la date du conseil municipal a été décalée du 31 mars au 7 avril. Pire, la commission des finances chargée de préparer la présentation du budget primitif ce soir a vu sa date modifiée 4 fois. Prévues initialement le 19 mars, elle est repoussée au 25 mars pour le changement de date du conseil municipal, puis au 27, pour finalement avoir lieu le 26 mars. Vous avez évoqué le report de la commission des finances le 25 mars, car vous étiez le matin même au Ministère de la Culture avec notre députée Viviane Le Dissez, la commission des finances n'était programmée que le soir à 18h. Je sais que le TGV ne vient pas jusqu'à Dinan, mais tout de même. De plus, votre conseillère déléguée Mme Bonnefond aurait pu la présider seule, comme elle l'avait fait lors de la précédente commission consacrée aux associations et nous y avons fait un vrai travail de fond. Comme beaucoup d'élus, nous avons une activité professionnelle. M. le Maire, et nous nous organisons en fonction des dates que vous nous communiquez selon votre bon vouloir. Il est difficile en changeant tous les deux jours, et au dernier moment de vous suivre. Cela donne un sentiment étrange, celui d'une ville administrée dans le flou et l'impréparation, sentiment pour nous élus, mais aussi et surtout pour les dinannais qui ont le droit à la transparence. Il y a un an, lors des élections municipales avec Jean Gaubert, nous avons proposé une vraie méthode de travail aux dinannais, des réunions de quartier organisées par l'ensemble des élus du conseil municipal, afin d'aller à la rencontre des citoyens et d'expliquer, par exemple, le budget pour la ville pour l'année à venir. Donner un côté pédagogique à un sujet difficile à maîtriser pour l'ensemble des citoyens. Un compte-rendu de mandat annuel dans lequel nous aurions expliqué les projets pour les années à venir, le cadre budgétaire et enfin donner un sens à notre action. Un vrai statut des élus de l'opposition doté de moyen matériel et respecté afin de faire un vrai travail de fond sur les dossiers en donnant un planning à l'année, où les dates des conseils municipaux ne seraient pas une variable d'ajustement. Autre proposition, pourquoi ne pas ouvrir certaines commissions en fonction de l'ordre du jour à l'ensemble des élus, pour en faire de vraies réunions de travail, cela aurait pu être le cas pour la préparation de ce budget, cela aurait pu être aussi le cas pour les remparts. Les élus de la minorité nous avons été mis au courant de l'évolution de ce dossier en lisant la presse. Jamais ne vous est venue l'idée depuis le 2 mars et l'effondrement des remparts, de mettre en place une réunion de travail avec les élus, voire d'organiser une réunion avec l'ensemble des citoyens ? Comme vous le voyez, nous avons M. le Maire, une réelle

différence d'approche de ce que doivent être les règles d'une démocratie moderne, participative où l'ensemble des citoyens et des élus participent à la vie de la cité et à ses projets. Le fait que nous n'ayons pas pu participer à cette réunion ne vous a visiblement pas plus choqué que cela. Ce ne sont pas les élus de la minorité qui sont une fois de plus bafoués, mais ce sont avant tout les dinannais que nous représentons. A l'heure où l'extrême droite dépasse les 20% sur notre ville.

Monsieur le Maire

Non, 16% M. Bertier.

Monsieur Bruno Bertier

Au temps où les citoyens se sentent écartés et éloignés des élus, il est temps de revoir nos règles démocratiques en associant l'ensemble des élus et aussi les habitants aux grandes décisions de notre ville. Nous sommes prêts à vous aider si tel est votre souhait. Je vous remercie.

Evidemment nous voterons ce relevé de décisions, mais très franchement, ne pas pouvoir participer à la commission des finances, alors que c'est une commission importante qui traitait du budget primitif, changer la date tous les deux jours comme vous l'avez fait est inadmissible !

Monsieur le Maire

Surtout que nous avons changé la date la première fois à votre demande.

Monsieur Bruno Bertier

Il y avait également des adjoints.

Monsieur le Maire

Mais nous avons changé la date à votre demande, reconnaissez-le M. Bertier.

Monsieur Bruno Bertier

Bien sûr, c'est une mauvaise foi.

Monsieur le Maire

Reconnaissez le M. Bertier, nous avons fixé la date, vous m'avez téléphoné, vous m'avez dit que vous ne pouviez pas. J'adapte votre demande malheureusement j'ignorais que vous étiez aussi indisponible. Je ne répondrai pas, ce sont toujours des discours entendus. Je vous invite à méditer, je dirai tout simplement une phrase du Président du Conseil Général sortant, « l'élégance dans les relations est une belle vertu républicaine ». Je vous invite à méditer sur cette citation de Claudy Lebreton. Je vous invite, si vous le voulez bien à passer sur l'ordre du jour.

Affaire n°1

OBJET / URBANISME - PLUI- TRANSFERT DE LA COMPETENCE – MODIFICATION DES STATUTS DE DINAN COMMUNAUTE

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

La loi n°**2014-366 du 24 mars 2014** pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) entraîne le transfert automatique, en mars 2017, de la compétence en matière de Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu, et de carte communale, sauf si une minorité de blocage empêche ce transfert (25% des communes représentant 20% de la population de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)).

Cette loi indique aussi, que les communes qui possèdent un Plan d'occupation des sols doivent avoir délibéré avant fin 2015 pour l'élaboration d'un PLU, sinon celles-ci seront contraintes d'appliquer le Règlement National de l'Urbanisme (RNU).

A l'échelle du Pays de Dinan, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été rendu opposable le 20 septembre 2014. A compter de cette date, les communes disposent d'un délai de 3 ans pour mettre leur document d'urbanisme en compatibilité.

A l'échelle de Dinan Communauté, un Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé en 2012, avec un objectif de croissance démographique important se traduisant par une production de 290 logements neufs/an.

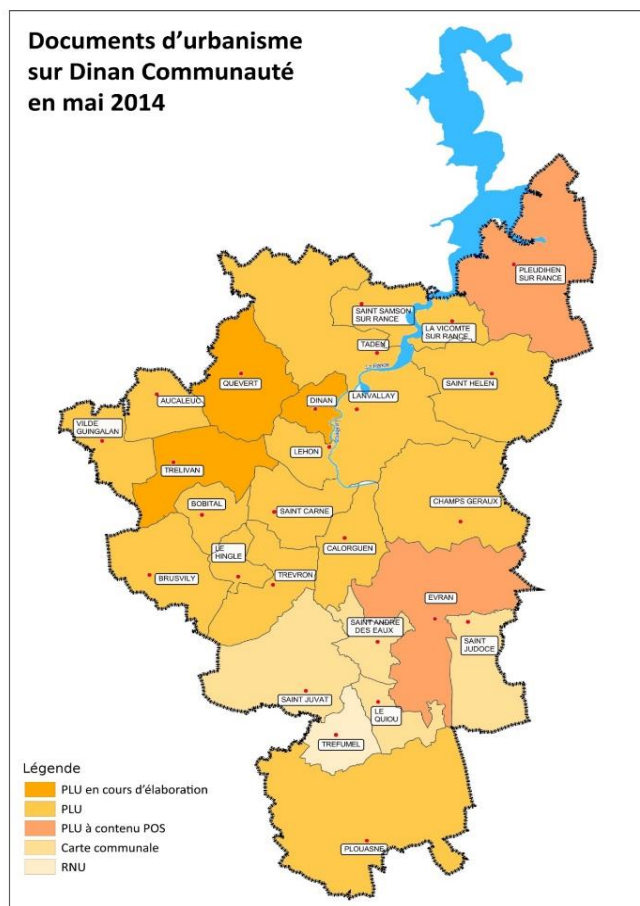
- Sur les 26 communes de Dinan Communauté :
- 17 communes possèdent un PLU ;
 - 2 communes disposent d'un PLU à contenu POS (Plan d'Occupation du sol) ;
 - 4 communes sous soumises à carte communale ;
 - 1 commune est du ressort du RNU (Règlement National de l'Urbanisme) ;
 - 1 commune vient d'approuver son PLU ;
 - 2 communes ont une procédure de révision générale en cours.

20 communes disposent donc d'un PLU, ou sont en passe de s'en doter d'un. Cette bonne couverture en document d'urbanisme montre l'intérêt que les élus portent à la maîtrise du développement de leur urbanisation.

Certains PLU, malgré des modifications ou des révisions simplifiées récentes, vont arriver durant ce mandat, au bout des 10 ans de leur vie. Seules 5 communes ont ou sont en cours d'intégrer les objectifs du PLH dans leurs documents d'urbanisme locaux. Ils sont par ailleurs peu nombreux à être compatibles avec les objectifs de réduction de la consommation foncière inscrits dans le SCoT. En effet, la majeure partie des PLU datent de 2006-2008 et affichent des objectifs de développement plus importants que ceux annoncés dans le SCoT.

Cet état des lieux montre bien l'importance des procédures de révision générale de PLU qui vont devoir être menées durant ce mandat. A cela s'ajoute un contexte financier particulièrement difficile pour les finances locales à venir. Toutes ces révisions auront un coût important pour les communes et Dinan Communauté (qui subventionne les mises en compatibilité au PLH) alors que, en parallèle, l'Etat va considérablement réduire ses dotations aux collectivités (moins 11 milliards d'euros d'ici 2017).

L'élaboration d'un PLU traduirait donc la volonté de chacune des communes de notre intercommunalité de maîtriser son développement en travaillant de concert pour la traduction d'un projet de territoire, en



mutualisant véritablement l'ingénierie et optimisant les moyens financiers à déployer, le tout, en portant une attention particulière au contexte économique et financier actuel et futur de nos collectivités.

Au-delà de ces aspects, plusieurs réflexions stratégiques qui sont en cours ou vont être lancées, sur plusieurs thématiques : tourisme, économie, assainissement..., pourront être intégrées au PLUi et constitueraient un document d'ensemble cohérent au service de notre projet de territoire.

La rencontre de l'ensemble des communes de Dinan Communauté début juillet 2014, a amorcé la réflexion autour de l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Une Conférence des Maires a été organisée au mois de décembre dernier, durant laquelle sont intervenus deux Présidents d'intercommunalité (Communauté de Communes de Saint James et Flers Agglomération) qui ont témoigné de l'expérience de mise en œuvre d'un PLUi dans leur intercommunalité.

En janvier, s'est engagé un travail autour des modalités de gouvernance afin de garantir la co-construction et la place de chaque Maire et Conseil Municipal, durant l'élaboration du PLUi ainsi que son suivi.

Ce travail issu des propositions et travaux des Conférence des Maires des 19 Janvier et 2 février 2015 a permis d'aboutir à un document cadre sur les règles de la gouvernance (joint en annexe). Ce document reste amendable durant l'élaboration du PLUi par validation en comité de pilotage.

*

* *

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétences ;
Vu l'article L.5214-16 I-1° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;

Vu la délibération du Conseil de Dinan Communauté en date du 2 mars 2015 ;

Suite à la réunion de la commission Urbanisme en date du 25 mars 2015.

Il vous est proposé :

- 1) d'approuver le transfert de la compétence en matière de Plan Local de l'Urbanisme, de document en tenant lieu, et de carte communale à Dinan Communauté et la modification des statuts de Dinan Communauté par l'ajout de la compétence Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal ;
- 2) d'approuver les modalités de la gouvernance pour l'élaboration d'un PLUi (annexe n°1)
- 3) de désigner Mr le Maire et Mme l'Adjointe à l'urbanisme comme référents appelés à siéger dans les instances d'élaboration du PLUi.

*

**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse fait la présentation du PLUi.

Madame Odile Miel-Giresse

Avez-vous des questions ?

Monsieur Jean Gaubert

M. le Maire, Mme l'adjointe déléguée, que l'on soit très clair, nous sommes favorables au PLUi. Compte-tenu de la situation de Dinan et de sa périphérie comme cela vient d'être dit, on sait bien qu'il y a de la continuité urbanistique qui s'est faite entre les communes, parfois d'une façon tout à fait curieuse, on voit bien que le type d'organisation n'est pas le même et c'est presque là que l'on découvre les frontières des communes aujourd'hui. C'est quelque chose qui aurait dû être fait il y a 20 ou 30 ans, on sait que ça été très dur, moi-même dans le mandat précédent, en tant que parlementaire, je m'étais retrouvé sur un groupe de travail avec des députés de tous bords, seuls ceux qui y étaient favorables y avaient travaillé et ceux qui y étaient défavorables étaient plus nombreux. En tout état de cause, nous savons qu'aujourd'hui l'urbanisme doit être traité, je ne vais pas dire indépendamment des communes, j'y reviendrai, indépendamment des frontières des communes que nous pouvons avoir, alors nous pouvons être que favorables sur le principe. Maintenant, nous avons quelques questions, vous avez déjà apporté quelques réponses, ou vous-même soulevé des questions. Il y en a une première qui n'est pas tout à fait anecdotique, c'est une proposition d'amendement, dans le rapport que vous nous avez fourni, en page 2, au milieu vous avez un paragraphe qui commence par « au-delà de ces aspects... », avec mes collègues, nous avons été très surpris de ne pas voir cité le patrimoine qui est le fil rouge du reste du conseil municipal tout à l'heure. Je voudrais ensuite venir sur la note que vous nous avez transmise qui elle, ne vaut pas une délibération mais qui explique la méthode et m'attarder sur 2 ou 3 points. D'abord, sur le rôle du cabinet, la note ne vient pas de vous, elle a été élaborée sans doute par la communauté de communes. Je suis très étonné des trois icônes, travailler sur chacune des communes de manière aussi précise que pour l'élaboration d'un PLU communal, ça peut sous-entendre des choses, mais si c'était dit, ce serait mieux ; former, informer les référents sur l'urbanisme sur les conséquences des décisions prises. Animer les réunions afin que chaque référent puisse s'exprimer et faire entendre la voix de sa commune, je cherche en vain la relation avec le conseil municipal de la commune concernée par le cabinet. Comme je sais comment fonctionnent les cabinets, quand on ne leur dit pas, ils ne le font pas. Après ce que j'ai dit tout à l'heure sur le principe, il faut que sur le fonctionnement, notre conseil municipal y compris la minorité, ne soit pas exclu de ce débat. Je crois que c'est extrêmement important, nous avons des informations à aller chercher et aussi nous avons peut-être quelques idées à partager. Ensuite, je voudrais revenir sur quelques points, le premier concerne la mise en œuvre du droit de préemption, j'ai bien compris, je trouve que c'est utile que le Président s'engage à donner délégation aux maires des différentes communes pour ces sujets, ça allègera les choses, il y a des choses qui sont d'intérêt communal et non pas intercommunal. En même temps, il n'est pas dit que le Président se gardera le droit de préempter pour les besoins de la communauté de communes, j'imagine qu'il le fera mais ça ira mieux en le disant. On le précisera mais c'est important qu'en même temps qu'il puisse déléguer aux maires des communes pour l'intérêt de la commune, mais qu'il puisse garder pour la communauté de communes. Imaginez que la communauté de communes veut préempter sur une commune où le maire n'est pas d'accord et bien le maire pourrait s'y opposer, s'il est le seul détenteur de la délégation de signature, c'est une question qu'il ne faudra peut-être pas poser aujourd'hui, je n'attends pas une réponse aujourd'hui, mais qui m'héritera d'être posée. Ensuite il y a la question du secteur sauvegardé, ça a été évoqué par Odile Miel-Giresse tout à l'heure, je pense que sur l'ensemble des communes de Dinan Communauté, la

ville de Dinan jouit d'une situation particulière, il serait normal que l'on prévoit là, un mécanisme qui permet au conseil municipal de Dinan d'être quasi-souverain sur le secteur sauvegardé, quand je dis « quasi-souverain » je veux parler de l'architecte des bâtiments de France. Mais en tout état de cause qu'il puisse, par son maire, par son adjoint, être l'interlocuteur de l'architecte des bâtiments de France, que cette compétence ne soit pas transférée directement à la communauté de communes. Je sais que ce n'est pas tout à fait l'application de la loi, mais des conventions qui seraient rédigées entre la commune de Dinan et la communauté de communes pourraient régler ce problème. Ensuite, il y a une dernière question, qui est, elle, un peu plus compliquée. Mme Miel-Giresse vient d'évoquer qu'effectivement le transfert de l'instruction se fait à la communauté de communes, sauf pour Dinan car nous avons la chance d'avoir plus de 10 000 habitants, est-ce que dans ce cas c'est une chance ? Nous verrons tout à l'heure quand nous allons débattre du budget, que certes le compte administratif est plutôt meilleur que celui de l'an passé et tant mieux, mais nous savons que les marges de manœuvre ici sont très faibles. Si nous continuons comme ça à garder notre service instructeur...

Monsieur le Maire

Non ce n'est pas le cas.

Madame Odile Miel-Giresse

Ce n'est pas le cas, je me suis mal exprimée. Le personnel peut continuer à instruire mais mis à disposition.

Monsieur Jean Gaubert

Ce n'était pas dit ça, c'est très bien. Je n'ai plus de question, je craignais que l'on paie deux fois.

Monsieur le Maire

Non, non, justement, c'est une question que j'avais soulevé. Dans la mesure où la communauté de communes crée un service instructeur, il n'y a pas de raison, que la ville de Dinan qui a eu l'obligation de mettre en place ce service instructeur le jour où l'Etat a cessé d'instruire les permis de construire et les autorisations d'urbanisme pour les communes de plus de 10 000 habitants, cela fait à peu près 10 ans. Aujourd'hui, l'Etat se retire pour les communes de moins de 10 000 habitants, donc Dinan Communauté a mis en place un service instructeur. On est en train de se doter d'agents pour ce service instructeur. J'ai posé la question, je leur ai dit : « mais comment fait-on ? », dans la mesure où la ville de Dinan a son service instructeur, Dinan Communauté va prendre en charge le service instructeur de la ville de Dinan ce qui veut dire que nous n'aurons plus à supporter cette dépense dans notre budget, avec effet au 1^{er} juillet.

Madame Odile Miel-Giresse

Mais par contre, on le garde bien d'un point de vue géographique et les mêmes personnes. Je n'avais pas spécifié le nerf de la guerre.

Monsieur le Maire

Nous aurons à débattre de cette convention, selon toutes vraisemblances, à un prochain conseil municipal. Didier Déru.

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire. Dans les propos, nous n'allons pas reprendre ceux de l'adjointe à l'urbanisme. Mais je retiens deux propos cohérents, Jean Gaubert la souligné. Quand nous sommes dans une zone urbaine, c'est vrai qu'il y a une certaine cohérence à travailler globalement plutôt que chacun dans son coin, et le passé est là pour témoigner de certaines erreurs que l'on essaye aujourd'hui de corriger. Deuxième élément qui n'a peut-être pas été souligné assez fort, c'est le principe de mutualisation. La ville de Dinan

a adopté son PLU, il y a deux autres communes, de mémoire Quévert et Trélivan, qui sont en cours de révision, et il y a un certain nombre de communes qui vont devoir également réviser leur PLU. C'est vrai que la multiplicité de la révision des PLU par rapport à un PLUi, on fait des économies globalement entre le bloc communal et le bloc intercommunal et de façon assez substantielle, Jean Gaubert a parlé du cabinet d'études. En ce qui concerne les communes on part à des degrés divers car il y en a qui sont encore au niveau de la carte communale. Voilà ce que je souhaitais indiquer, je souhaiterais également apporter une petite précision, cela concerne nos concitoyens, nous parlons du PLUi, nous sortons de notre PLU et nous avons les services instructeurs, le désengagement de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015 et le fait que Dinan Communauté a choisi de se doter d'un service instructeur dans les permis de construire depuis le 1^{er} janvier et pour toutes les communes. La bascule sera faite au 1^{er} juillet et également avec des prestations de services rendues à un certain nombre de communautés de communes et de communes. Je crois que quand on entend la population, certains y perdent leur latin, entre le PLU que l'on vient d'adopter, le PLUi j'espère que nous allons l'adopter, le service instructeur et que le maire soit toujours le signataire des permis de construire. On est dans des domaines excessivement technique, est-ce que ça ne serait pas opportun de l'expliquer dans le cadre d'un bulletin municipal et dans le bulletin intercommunal mais ça, on le verra dans d'autres lieux, de façon à vulgariser les choses, de façon à bien clarifier. J'ai entendu certains de nos concitoyens qui sont un peu bercés dans l'urbanisme qui y perdaient un peu leur latin. Merci

Monsieur le Maire

Y-a-t-il d'autres prises de paroles ? Christine Laisné

Madame Christine Laisné

Concernant la révision du secteur sauvegardé, comment ça va se faire techniquement ? Est-ce qu'il y aura un comité de pilotage auquel nous pourrions être associés ? Est-ce que nous pourrions espérer dans cette révision un assouplissement des règles urbanistiques et d'aménagement des bâtiments ? Je pense particulièrement aux bâtiments à usage d'habitation et ça intéresse le PLH, puisque la difficulté à Dinan est d'aménager des bâtiments à usage d'habitation à cause des contraintes du secteur sauvegardé. Voilà mes questions.

Monsieur Bruno Bertier

Je rebondis sur les propos de Didier Déru, je suis tout à fait d'accord, je pense qu'il faut aller à la rencontre des habitants et expliquer ce PLUi à travers le journal municipal et tout à l'heure je faisais la proposition sur d'autres thèmes, évidemment le PLUi rentre dans ce cadre. Je pense qu'il faut aller à la rencontre physiquement des citoyens à travers des réunions, où l'ensemble du conseil municipal est là pour expliquer ce type de dossier, d'essayer de vulgariser au mieux ce type de dossier, voilà une vraie démarche citoyenne que nous approuverions de votre part M. le Maire.

Madame Odile Miel-Giresse

Par rapport au secteur sauvegardé, nous avons acté le principe, que nous rencontrons avec Mme Paris, deux techniciens de l'urbanisme et du service patrimoine et l'ABF, une première lecture du règlement pour voir les points qui d'après, chacun de nous, créent des tensions avec les habitants du centre-ville, qui posent des problèmes de finances, tout un tas de choses que les techniciens voient dans leur pratique quotidienne de leur métier pour déjà faire un premier inventaire. Après, bien évidemment, cette procédure nous l'intégrerons au sein de la commission urbanisme, nous y verrons les différents points. Par rapport à ce que vous disiez, par rapport aux habitations, pour l'instant nous sommes au début, il faut relire les documents, je ne vais pas vous dire aujourd'hui nous allons faire ça ou ça puisque pour l'instant nous avons déjà regardé les points, il y a des choses qui seront assouplies, il y a peut-être d'autres choses qui ne le seront pas, c'est ça les ajustements, c'est dans un sens ou dans l'autre. Il y a des points aujourd'hui qui nous paraissent un peu souples, il y a des brèches qui ne sont aujourd'hui pas acceptables sur la

ville. Donc tous ces points-là vont être revus ainsi que les différents i-thèmes que ce soit en architecture, les i thèmes liés au commerce, aux logements individuels et collectifs. Tout ça va être revu, balayé, dépoussiéré en fonction des conclusions qui seront faites, soit on sera sur un simple réajustement ou soit sur une révision. Au jour d'aujourd'hui, je ne vais pas m'avancer puisque le groupe ne s'est pas réuni donc je ne vais pas parler au nom du groupe, je parlerai lorsque j'aurai les conclusions du groupe.

Monsieur le Maire

Quelques éléments de réponse rapidement. Le premier pour dire qu'aujourd'hui le PLUi est une nécessité, qui n'a que trop tardé à être mis en place. Si nous avions eu un PLUi, nous aurions eu une vraie politique d'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération et nous n'aurions pas eu à connaître les difficultés en termes d'aménagement que nous avons pu connaître par le passé, l'aménagement commercial tout simplement. Le PLUi est un véritable outil, qui va permettre à l'intercommunalité, aux élus, aux maires d'avoir une vision prospective globale de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération, premier point. Deuxième point, le secteur sauvegardé, qui dit prise de compétences à l'intercommunalité, dit transfert de compétences d'instruction de l'ensemble des documents de l'urbanisme, dont le document du secteur sauvegardé, dont l'AVAP. Si nous mettons en place une AVAP, c'est à l'intercommunalité qui l'appartiendra de porter ce projet. Nous allons devoir engager prochainement la révision de notre secteur sauvegardé, c'est à l'intercommunalité qu'il appartiendra de porter la révision de ce secteur sauvegardé. Bien évidemment, compte-tenu de la spécificité de la ville de Dinan, qui est la seule sur le territoire à avoir un secteur sauvegardé, il y aura une méthode particulière à mettre en place. Nous avons des assurances de l'intercommunalité que c'est la ville de Dinan qui instruira la révision de son secteur sauvegardé et ce ne sont pas les autres villes pour le compte de la ville de Dinan, c'est la ville de Dinan qui conservera la maîtrise de la révision de son secteur sauvegardé, en associant bien évidemment la communauté de communes mais c'était déjà le cas précédemment. Lorsque nous avons mis en place le secteur sauvegardé dans les années 1990, l'intercommunalité a été associée à la réflexion et à la mise en place du secteur sauvegardé, finalement et fondamentalement ça ne change pas grand-chose. La commission d'urbanisme aura de ce point de vue un rôle particulier. Assurance aussi de l'intercommunalité d'associer étroitement les conseils municipaux à chaque étape d'avancement de ce PLUi, c'est-à-dire que bien évidemment les conseils municipaux, les commissions d'urbanisme compétentes seront informés de l'état d'avancement du dossier, ils auront des recommandations, des observations à formuler et auront à valider toutes les étapes, autrement dit nous allons débattre régulièrement dans cette enceinte du PLUi. D'autant plus que nous sommes sans doute quelque part les moins concernés puisque nous venons d'adopter notre PLU, il a été adopté au mois de décembre et le PLUi reprendra le document que nous avons adopté au mois de décembre. Néanmoins nous aurons à débattre du PADT et des différentes étapes au sein du conseil municipal. Enfin, nous y avons déjà répondu, notre service urbanisme ne va non pas être transféré puisque c'est une prestation de service, mais Dinan Communauté va prendre en charge notre service urbanisme comme elle le fait pour les autres communes. Il n'y aura pas de différence de traitement entre la ville et les autres communes, tout le monde sera traité sur un pied d'égalité. Je crois néanmoins que c'est une étape supplémentaire dans la cohésion territoriale que nous appelons de nos vœux à l'échelle de l'intercommunalité.

Madame Odile Miel-Giresse

Deux ajouts d'éléments, par rapport à la question de l'ABF, c'est un engagement de la part du service instructeur de Dinan Communauté, il est bien entendu que l'adjointe à l'urbanisme que je suis participera toujours aux réunions avec l'ABF.

Monsieur Jean Gaubert

Pardonnez-moi, présidera ou participera ?

Madame Odile Miel-Giresse

Je sais que vous avez un problème avec l'ABF M. Gaubert, que moi je n'ai pas.

Monsieur le Maire

C'est l'adjointe à l'urbanisme qui préside. Je vous rappelle que l'ABF pour tout ce qui touche au secteur sauvegardé donne un avis conforme que le maire n'a pas le pouvoir de s'y opposer, si ce n'est de discuter avec lui, je peux toujours m'y opposer mais ce qui peut se passer c'est un recours devant le tribunal administratif, recours en excès de pouvoir qui s'est déjà produit par le passé. Les ABF sont de ce point de vue très vigilants, c'est-à-dire qu'ils sont très attachés à la préservation de cet avis conforme et à la préservation de leur pouvoir sur les secteurs sauvegardés. Ce que je dois dire, elle ne va pas pouvoir le dire elle-même, c'est qu'Odile en tant qu'adjointe à l'urbanisme discute de façon continue avec l'architecte des bâtiments de France, c'est-à-dire que les intérêts de la ville et les intérêts des dinannais sont très bien défendus auprès de l'ABF et s'est instauré entre le service de l'urbanisme, l'adjointe à l'urbanisme et l'ABF, un vrai dialogue. C'est vrai que les règles sont contraignantes mais ce sont les règles que nos prédécesseurs ont adopté, elles ont été validées par le conseil municipal de l'époque. Il nous appartiendra certainement d'amender ces règles et de valider un nouveau secteur sauvegardé, mais l'ABF ne fait qu'appliquer les règles qui ont été adoptées par le conseil municipal.

Madame Odile Miel-Giresse

Pour le point concernant le bulletin municipal, oui nous ferons une intervention dans celui-ci, c'est prévu dans la procédure, on fera une rédaction commune, on verra avec Dinan Communauté, et on en parlera en commission d'urbanisme. M. le Maire, je suis un peu perdue, je lis la délibération à partir d'où ?

Monsieur le Maire

A la fin.

Madame Odile Miel-Giresse lit la fin de la délibération.

Monsieur le Maire

Je vais vous demander de voter, qui est favorable à cette délibération ? Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. L'affaire est adoptée à l'unanimité.



Affaire n° 2 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes de gestion de l'exercice 2014

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le compte de gestion du receveur est le document de synthèse qui rassemble tous les comptes qui ont fait l'objet de mouvements au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget ;
- et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Il présente les résultats de l'exercice et doit être produit au Maire avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes.

- 1- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2014, pour le **budget général de la Ville de DINAN**, donne les résultats budgétaires suivants :

| | Section d'Investissement | Section de Fonctionnement |
|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| RECETTES | 4 828 958,24 € | 14 284 476,85 € |
| DEPENSES | 4 908 497,40 € | 13 099 869,27 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | | |
| <i>Excédent</i> | | 1 184 607,58 € |
| <i>Déficit</i> | 79 539,16 € | |

Les résultats d'exécution du budget principal sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

| Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013 | Part affectée à l'investissement : exercice 2014 | Résultat de l'exercice 2014 | Résultat de clôture de l'exercice 2014 |
|---|---|------------------------------------|---|
|---|---|------------------------------------|---|

| | | | | |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Investissement | - 819 736,14 € | 0 € | - 79 539,16 € | - 899 275,30 € |
| Fonctionnement | 2 046 559,30 € | 1 436 383,58 € | 1 184 607,58 € | 1 794 783,10 € |

- 2- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2014 pour le **budget annexe des parkings souterrains**, donne les résultats budgétaires suivants :

| | Section d'Investissement | Section de Fonctionnement |
|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| RECETTES | 332 265,64 € | 709 539,42 € |
| DEPENSES | 326 809,68 € | 650 665,06 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | | |
| <i>Excédent</i> | 5 455,96 € | 58 874,36 € |
| <i>Déficit</i> | | |

Les résultats d'exécution du budget annexe des parkings souterrains sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013 | Part affectée à l'investissement : exercice 2014 | Résultat de l'exercice 2014 | Résultat de clôture de l'exercice 2014 |
|-----------------------|---|---|------------------------------------|---|
| Investissement | - 675 327,25 € | 0 € | 5 455,96 € | - 669 871,29 € |
| Fonctionnement | 733 113,57 € | 0 € | | 791 987,93 € |
| | | | 58 874,36 € | |

- 3- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2014 pour le **budget annexe du service de transport urbain**, donne les résultats budgétaires suivants :

| | Section d'Investissement | Section de Fonctionnement |
|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| RECETTES | 12 291,98 € | 76 681,89 € |
| DEPENSES | 15 068,75 € | 94 787,88 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | | |
| <i>Excédent</i> | | |
| <i>Déficit</i> | 2 776,77 € | 18 105,99 € |

Les résultats d'exécution du budget annexe Transport urbain sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013 | Part affectée à l'investissement : exercice 2014 | Résultat de l'exercice 2014 | Résultat de clôture de l'exercice 2014 |
|-----------------------|---|---|------------------------------------|---|
| Investissement | - 26 714,00 € | 0 € | - 2 776,77 € | - 29 490,77 € |
| Fonctionnement | 66 545,99 € | 0 € | - 18 105,99 € | 48 440,00 € |

- 4- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2014 pour le budget annexe du **camping municipal**, donne les résultats budgétaires suivants :

| | Section d'Investissement | Section de Fonctionnement |
|---------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| RECETTES | 10 560,75 € | 35 974,14 € |
| DEPENSES | 0 € | 37 537,45 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | | |
| <i>Excédent</i> | 10 560,75 € | |
| <i>Déficit</i> | | 1 563,31 € |

Les résultats d'exécution du budget annexe du camping municipal sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013 | Part affectée à l'investissement : exercice 2014 | Résultat de l'exercice 2014 | Résultat de clôture de l'exercice 2014 |
|-----------------------|--|--|-----------------------------|--|
| Investissement | 8 203,74 € | 0 € | 10 560,75 € | 18 764,49 € |
| Fonctionnement | 8 987,69 € | 8196,26 € | 1 997,44 € | - 771,88 € |

- 5- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2014 pour le budget annexe du **Port de plaisance**, donne les résultats budgétaires suivants :

| | Section d'Investissement | Section de Fonctionnement |
|---------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| RECETTES | 43 890,55 € | 54 872,70 € |
| DEPENSES | 0 € | 35 244,66 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | | |
| <i>Excédent</i> | 43 526,27 € | 19 628,04 € |
| <i>Déficit</i> | | |

Les résultats d'exécution du budget annexe du camping municipal sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013 | Part affectée à l'investissement : exercice 2014 | Résultat de l'exercice 2014 | Résultat de clôture de l'exercice 2014 |
|-----------------------|--|--|-----------------------------|--|
| Investissement | 94 494,61 € | 0 € | 43 526,27 € | 138 020,88 € |
| Fonctionnement | 38 395,94 € | 38 395,94 € | 19 2628,04€ | 19 2628,04 € |

Par ailleurs, les vérifications du compte de gestion ont porté sur les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 26 mars 2015,
Il vous est proposé d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2014, en ce qui concerne le budget général ainsi que les budgets annexes des parkings de l'Hôtel de Ville et du centre historique, des transports urbains, du camping et du port de plaisance.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par **26 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU) **et 7 ABSTENTIONS** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER) d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2014, en ce qui concerne le budget général ainsi que les budgets annexes des parkings de l'Hôtel de Ville et du centre historique, des transports urbains, du camping et du port de plaisance.

*Véronique Bonnefond présente le rapport.
Cécile Paris préside.*

Monsieur Bruno Bertier

Oui, comme l'a dit Jean Gaubert tout à l'heure, nous vous remercions de votre présentation Mme Bonnefond, nous notons dans ce compte administratif quelques économies, qui sont parfois de votre fait, et parfois qui ne le sont pas. Je prendrais par exemple le poste « électricité, combustibles et carburant » où nous avons une réelle économie, puisque nous avons près de 170 000€ d'économie qui sont liées à la baisse du coût du carburant puis un hiver moins rigoureux et tant mieux, ça nous permet de faire des économies, donc ça va dans le bon sens. J'aurais Mme Bonnefond quelques questions à vous poser et peut-être mes collègues. Cela concerne les charges de personnel, je vous ai déjà posé la question, je voudrais que vous me précisiez. Au mois de décembre lors de la délibération modificative du budget, j'avais posé la question à M. le Maire sur une demande de 223 000€ en plus sur les charges de personnel, j'aimerais que vous me précisiez à quoi correspondaient ces 223 000€ de plus, qui avaient été à l'époque votés. Deuxième question, la maison des sports, je suis à la page 38, nous avons un produit exceptionnel de 149 700€, si vous pouvez nous dire à quoi cela correspond ? Excusez-moi, je n'étais pas à la commission des finances donc j'ai quelques questions de cet ordre. A la page 49, concernant le CREC, nous avons 86 052€, est-ce que ça correspond toujours au remboursement du trop de subventions que nous avons eu à l'époque ? Quel est le calendrier ? Jusqu'à quand aurons-nous à payer ces 86 052€ ? Si c'est bien cela, je ne sais pas. Plusieurs questions, qui datent d'avant notre début de mandat, qui sont sur la fin du mandat précédent. L'église Saint-Sauveur, nous avons en entrée d'immobilisation, là je suis à la page 78 de l'annexe 4, plus 83 070€ à quoi cela correspond-il ? Nous avons sur le couvent des Dominicaines, plus 72 438,87€, nous avons également toujours dans la même page, kiosque rue du Quai plus 102 846,26€, à quoi correspondent ces choses ? Nous avons également pour le Ludobus en date du 5 février, aussi sur le mandat précédent 23 972€, à quoi correspond cela ? Sachant que le Ludobus, ce n'est pas la première fois, on est à combien entre le coût que l'on a eu au départ et toutes les réparations que l'on a fait sur ce Ludobus ? Et enfin, sur les illuminations de Noël

nous avons un poste de 40 923€, je l'avais dit en commission commerce, je m'interroge sur le fait d'acheter les illuminations parce que ça fige chaque année les illuminations, il faut de la nouveauté tous les ans si on veut que les gens reviennent voir les illuminations, s'interroger comme le font certaines municipalités, la location aurait peut-être permis des économies et aurait permis de renouveler régulièrement. C'est quelque chose qui fonctionne très bien à Dinan, je ne veux pas la remettre en cause, mais on voit encore 40 923€ d'illuminations que l'on rachète, la location aurait été un peu mieux sur ce sujet. Voilà les quelques questions que j'avais à vous poser sur ce compte administratif.

Madame Véronique Bonnefond

Des premiers éléments de réponse. Les 223 000€ que nous avons rajoutés en matière de charges de personnel, c'est un ajustement que nous avons fait, comme nous étions en période d'élections, il n'y avait pas suffisamment d'argent, nous avons réajusté par rapport au manque que nous avons notamment sur les problèmes indiciers, ça a permis un équilibre de ce qui avait les années précédentes. Pour le CREC, les 86 000€ correspondent à la participation du Groupe Variant dans le cadre de la DSP.

Monsieur le Maire

C'est la vente de la Maison des Sports route de Dinard.

Madame Véronique Bonnefond

Pour le Ludobus, nous n'avons pas fait de réparations, les dépenses n'ont été que pour les aménagements. Pour les illuminations, nous n'avons rien racheté en tant que tel, nous gardons nos illuminations d'une année sur l'autre. La seule chose est que cette année nous avons illuminé la rue de Brest. C'était la fin de la rue de Brest, les illuminations devant la gare qui n'avaient pas été rachetées, il y a aussi le remplacement des ampoules. Il n'est pas prévu sur le budget 2015 de nouveaux achats en matière d'illuminations, il n'y aura que des remplacements d'ampoules. Je tiens à préciser M. Bertier, que les achats que nous avons fait pour les illuminations sont toujours des achats d'occasion, c'est-à-dire que nous n'achetons jamais du neuf, nous achetons toujours des secondes mains, des illuminations qui ont été testées dans d'autres villes et que nous pouvons acheter avec une décote très importante et qui sont reprises.

Monsieur Yannick Hellio

M. Bertier, juste un point sur les combustibles. Certes, il y a une baisse très sensible en 2014 des carburants, mais il y a aussi un travail très sérieux qui a été fait par les services techniques au niveau des réglages des chaudières, ce qui a permis d'améliorer sensiblement encore le résultat sur la consommation.

Madame Véronique Bonnefond

Je crois que nous avons répondu à vos interrogations.

Monsieur Bruno Bertier

Je crois que j'ai posé des questions sur le patrimoine.

Madame Cécile Paris

Pour la basilique Saint-Sauveur, c'est le solde de la restauration de la toiture. A l'église Saint-Malo, il y a l'étude sur les vitraux ainsi que les travaux sur la charpente. Vous aviez été informés, ce sont des travaux qui ont été indiqués au conseil municipal.

Monsieur Bruno Bertier

Et la rue du Quai ?

Monsieur Nicolas Le Borgne

Il s'agit des kiosques qui ont été affectés aux entreprises qui ont des conventions, des AOT avec nous pour leur exploitation sur le port.

Monsieur Bruno Bertier

Ce qui veut dire que quand on avait voté le budget primitif, vous nous l'avez présenté sciemment, déséquilibré, nous aurions eu un budget déséquilibré si on avait rajouté les vraies charges de personnel pour l'année 2014. J'essaye de comprendre. S'il y a un budget que l'on connaît relativement bien à l'avance, puisqu'il n'y a pas de fluctuations énormes au niveau du personnel de la ville, comment on a pu écarter une somme aussi importante de 223 000€ quand nous avons voté après les élections, donc au début de ce mandat en 2014. Comment on a pu éluder une somme aussi importante ?

Madame Véronique Bonnefond

On avait des augmentations du traitement indiciaire que l'on ne connaît qu'en fin d'année. Il y avait un certain nombre d'éléments que l'on ne connaît qu'en fin d'année.

Monsieur Bruno Bertier

Oui mais cela ne représente pas cette somme-là Mme Bonnefond. Non ça ne peut pas représenter 223 000€ Mme Bonnefond !

Monsieur Jean Gaubert

Pardonnez-moi, mais là, nous ne pouvons pas entendre cela. Il est clair que l'indice des fonctionnaires n'a pas augmenté depuis 4 ans, et ça on le savait au 1^{er} janvier. Madame, je suis désolé mais on connaît très clairement les avancements de grade qui pourront être donnés dans l'année, M. le Directeur Général pourra le dire. Les seules variables qu'il puisse y avoir ce sont les congés maternité et les accidents du travail. M. le Directeur peut le confirmer.

Monsieur Michel Fromont

Oui, des remplacements d'agents malades. Je n'ai pas fait le calcul mais 223 000€ sur les crédits prévus au budget primitif.

Monsieur Jean Gaubert

6,8%.

Monsieur Michel Fromont

C'est toujours assez difficile de trouver un équilibre au budget primitif, taper le plus juste possible pour éviter de mobiliser des crédits et ne pas être trop court. Là, effectivement il y avait peut-être quelque chose.

Monsieur Bruno Bertier

Pas sur ce poste-là, on peut le comprendre sur d'autres postes, pas sur les charges de personnel. Ça varie trop peu d'un exercice à l'autre, on n'a pas de fluctuation sur l'effectif municipal de cet ordre-là, pour que l'on ait une variante à la sortie de 6,8% et que l'on soit obligé de voter à la fin de l'année 2014. 223 000€ ce ne sont pas une paille quand même ! Je répète la question Mme Bonnefond, ce n'est pas pour vous mettre à défaut, mais je pose la question, c'est la loi qui veut que M. le Maire, je ne veux pas profiter de son absence, il serait là, je poserais la question de la même façon. Comment se fait-il que l'on ait voté un budget primitif, début 2014 au début de ce mandat, en oubliant 223 000€ ?

Monsieur Didier Déru

Est-ce qu'il n'y aurait pas une explication du fait de la mise en place des TAP ? Et donc du recrutement d'un certain nombre de salariés. On cherche l'explication, M. le Maire étant revenu, ça n'est toujours pas voté.

Madame Véronique Bonnefond

D'abord il y a eu la revalorisation des catégories B et C qui était prise. On ne le savait pas de façon concrète au mois de décembre. On ne le savait pas au moment du vote du budget, on ne l'a su qu'à la fin, donc il a fallu rajouter aussi un certain nombre de ces frais financiers.

Madame Cécile Paris

Monsieur Gaubert.

Monsieur Jean Gaubert

On ne va pas passer la nuit là-dessus, nous avons autre chose à faire. Les arguments que vous nous apportez ne sont pas bons. Les décisions sur les revalorisations étaient connues, les indices de la fonction publique c'était prévu qu'ils ne bougent pas, les décisions étaient prises avant le 1^{er} janvier 2014. Je le redis, les seules variables et n'essayez pas de vous enfoncer, ça n'est pas la peine, sont celles qui auraient pu toucher des embauches nécessaires liées à des problèmes de santé ou de maternité. Ce sont les seuls, il n'y en a pas d'autres. Je gère d'autres budgets ailleurs, tous les éléments étaient connus en février. On ne va pas polémiquer là-dessus, mais il ne faut pas essayer de trouver d'explications quand il n'y en a pas. Il y a peut-être eu une erreur ou autre chose, ça peut arriver.

Madame Véronique Bonnefond

Honnêtement, il n'y a pas eu d'erreurs et nous avons un certain nombre d'éléments qui, effectivement étaient liés à des remplacements mais qui étaient aussi liés à la revalorisation des indices des catégories B et C et qu'au moment du budget, nous n'avions pas tous les éléments nécessaires, donc il y a eu un réajustement et c'est aussi pour ça que nous avons voté une DM qui a permis de revaloriser ces éléments.

Monsieur Jean Gaubert

Je suis désolé Madame, je ne peux pas prendre vos explications, puisque je connais moi-même ces éléments puisque je gère des budgets ailleurs et du personnel aussi, et que je sais que nous connaissions tout en février 2014, donc je ne peux pas prendre ces explications. Maintenant nous allons clore le débat sur ce sujet, je pense que ça n'est pas essentiel mais c'est important. Je pense quand on n'a pas la réponse, il faut dire que l'on n'a pas la réponse, ça n'est pas la peine d'en inventer.

Madame Cécile Paris

Nous allons passer au vote.

Madame Véronique Bonnefond

Je n'invente rien Monsieur, je parle avec les gens.

Madame Cécile Paris

Qui approuve le compte administratif ? La majorité. Qui est contre et qui s'abstient ? Le groupe de la minorité. Le compte administratif est approuvé.

Monsieur le Maire

En fait la procédure de votes n'est pas la bonne puisque le Code Général des collectivités territoriales dit que pour le compte administratif, ne sont pris en compte que les votes contre. Je vous remercie.



Affaire n° 3 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes administratifs de l'exercice 2014.

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Présidente de séance : Cécile PARIS

Le compte administratif est présenté chaque année par le Maire au Conseil Municipal (art L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales), avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

C'est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin :

- d'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des mandats de paiement correspondant à chaque article budgétaire.

Compte administratif du budget général 2014

Le détail des résultats est le suivant :

| Section de Fonctionnement : | | | |
|--|----------------------|----------------------|-----------------------|
| | dépense | recettes | résultat |
| réalisations de l'exercice (mandats et titres) | 13 099 869,27 | 14 284 476,85 | 1 184 607,58 |
| reports de l'exercice N-1 | | 610 175,52 | 610 175,52 |
| TOTAL (réalisations + reports) | 13 099 869,27 | 14 894 652,37 | 1 794 783,10 |
| Section d'Investissement : | | | |
| | dépense | recettes | résultat |
| réalisations de l'exercice (mandats et titres) | 4 908 497,40 | 4 828 958,24 | - 79 539,16 |
| reports de l'exercice N-1 | 819 736,14 | | - 819 736,14 |
| TOTAL (réalisations + reports) | 5 728 233,54 | 4 828 958,24 | - 899 275,30 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | 739 634,89 | 278 688,24 | - 460 946,65 |
| RESULTAT CUMULE | 6 467 868,43 | 5 107 646,48 | - 1 360 221,95 |
| Résultat global Budget Commune : | | | |
| RESULTAT GLOBAL | 19 567 737,70 | 20 002 298,85 | 434 561,15 |

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de **1 794 783,10 €** ;
- un déficit de **899 275,30 €** en section d'investissement.

Compte administratif 2014 du budget annexe des Parkings de l'Hôtel de Ville et du Centre historique

| Section de Fonctionnement : | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| | dépense | recettes | résultat |
| réalisations de l'exercice (mandats et titres) | 650 665,06 | 709 539,42 | 58 874,36 |
| reports de l'exercice N-1 | - | 733 113,57 | 733 113,57 |
| TOTAL (réalisations + reports) | 650 665,06 | 1 442 652,99 | 791 987,93 |
| Section d'Investissement : | | | |
| | dépense | recettes | résultat |
| réalisations de l'exercice (mandats et titres) | 326 809,68 | 332 265,64 | 5 455,96 |
| reports de l'exercice N-1 | 675 327,25 | - | - 675 327,25 |
| TOTAL (réalisations + reports) | 1 002 136,93 | 332 265,64 | - 669 871,29 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | 8 747,48 | - | - 8 747,48 |
| RESULTAT CUMULE | 1 010 884,41 | 332 265,64 | - 678 618,77 |
| Résultat global Budget annexe Parkings : | | | |
| RESULTAT GLOBAL | 1 661 549,47 | 1 774 918,63 | 113 369,16 |

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de **791 987,93 €**,
- un déficit de **678 618,77 €** en section d'investissement.

Compte administratif 2014 du budget annexe du Service des transports urbains

| Section de Fonctionnement : | dépense | recettes | résultat |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|
| réalisations de l'exercice (mandats et titres) | 94 787,88 | 76 681,89 | - 18 105,99 |
| reports de l'exercice N-1 | - | 66 545,99 | 66 545,99 |
| TOTAL (réalisations + reports) | 94 787,88 | 143 227,88 | 48 440,00 |
| Section d'Investissement : | | | |
| réalisations de l'exercice (mandats et titres) | 15 068,75 | 12 291,98 | - 2 776,77 |
| reports de l'exercice N-1 | 26 714,00 | - | - 26 714,00 |
| TOTAL (réalisations + reports) | 41 782,75 | 12 291,98 | - 29 490,77 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | - | - | - |
| RESULTAT CUMULE | 41 782,75 | 12 291,98 | - 29 490,77 |
| Résultat global Budget annexe Transport : | | | |
| RESULTAT GLOBAL | 136 570,63 | 155 519,86 | 18 949,23 |

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de **48 440,00 €**,
- un déficit de **29 490,77 €** en section d'investissement.

Compte administratif 2014 du budget annexe du Camping municipal

| Section de Fonctionnement : | dépense | recettes | résultat |
|--|------------------|------------------|-------------------|
| réalisations de l'exercice (mandats et titres) | 37 537,45 | 35 974,14 | - 1 563,31 |
| reports de l'exercice N-1 | - | 791,43 | 791,43 |
| TOTAL (réalisations + reports) | 37 537,45 | 36 765,57 | - 771,88 |
| Section d'Investissement : | | | |
| réalisations de l'exercice (mandats et titres) | - | 10 560,75 | 10 560,75 |
| reports de l'exercice N-1 | - | 8 203,74 | 8 203,74 |
| TOTAL (réalisations + reports) | - | 18 764,49 | 18 764,49 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | - | - | - |
| RESULTAT CUMULE | - | 18 764,49 | 18 764,49 |
| Résultat global Budget annexe camping : | | | |
| RESULTAT GLOBAL | 37 537,45 | 55 530,06 | 17 992,61 |

Le résultat fait donc apparaître :

- un déficit en section de fonctionnement d'un montant de **771,88 €**,
- un excédent cumulé de **18 764,49 €** en section d'investissement.

Compte administratif 2014 du budget annexe du Port de plaisance

| Section de Fonctionnement : | dépense | recettes | résultat |
|--|-----------|------------|------------|
| réalisations de l'exercice (mandats et titres) | 35 244,66 | 54 872,70 | 19 628,04 |
| reports de l'exercice N-1 | - | - | - |
| TOTAL (réalisations + reports) | 35 244,66 | 54 872,70 | 19 628,04 |
| Section d'Investissement : | | | |
| réalisations de l'exercice (mandats et titres) | | 43 526,27 | 43 526,27 |
| reports de l'exercice N-1 | - | 94 494,61 | 94 494,61 |
| TOTAL (réalisations + reports) | - | 138 020,88 | 138 020,88 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | - | 47 700,00 | 47 700,00 |
| RESULTAT CUMULE | - | 185 720,88 | 185 720,88 |
| Résultat global Budget annexe Port : | | | |
| RESULTAT GLOBAL | 35 244,66 | 240 593,58 | 205 348,92 |

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement d'un montant de **19 628,04 €**,
- un excédent cumulé de **185 720,88 €** en section d'investissement.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 26 mars 2015,
Vu l'approbation par le Conseil Municipal du compte de gestion du Receveur Municipal,
Il vous est proposé d'adopter le compte administratif 2014 du budget général ainsi que des budgets annexes des parkings de l'Hôtel de Ville et du centre historique, des transports urbains, du camping et du port de plaisance.

*

* *

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, les Comptes administratifs de l'exercice 2014 du Budget général et des budgets annexes sont adoptés.

Madame Véronique Bonnefond présente les budgets annexes.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des observations, des questions ? Non. Qui est favorable ? Des abstentions ? Des votes contre ?
L'affaire est adoptée.



Affaire n° 4 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

FINANCES – Budget général – Affectation du résultat de clôture 2014

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le résultat de fonctionnement est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice 2014
- du résultat reporté 2013

Il est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif. Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le vote préalable du compte administratif, intervenu en séance ce jour, constate un résultat de clôture de l'exercice 2014, pour le budget principal, positif faisant apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 794 783,10 €.

Il est donc proposé d'affecter une partie de cet excédent en Investissement, pour couvrir le besoin de financement de la section Investissement issu de l'exercice 2014, et de maintenir le solde en fonctionnement pour abonder l'épargne brute constituant l'autofinancement, comme suit :

| | | | |
|--|--|--|---------------------|
| résultat de fonctionnement antérieur reporté 2013 | | | 610 175,52 |
| résultat de fonctionnement dégagé en 2014 | | | 1 184 607,58 |
| résultat global de clôture de fonctionnement au 31/12/2014 | | | 1 794 783,10 |
| 1 - affectation obligatoire | | | |
| au besoin de financement de la section d'Investissement (R1068) : | | | - 750 046,43 |
| au titre du solde d'exécution reporté de 2013 | | | - 209 560,62 |
| au titre du solde des réalisations de 2014 | | | - 79 539,16 |
| au titre du solde des restes à réaliser 2014 | | | - 460 946,65 |
| 2 - Solde disponible | | | |
| maintien à l'excédent antérieur reporté (R002) : | | | 1 044 736,67 |
| dont maintien du résultat de fonctionnement antérieur reporté 2013 | | | 610 175,52 |
| et report du solde d'exécution de 2014 | | | 434 561,15 |

Il vous est proposé :

- de transférer en section Investissement : 750 047 €
- et de maintenir en section de Fonctionnement 1 044 736.10 €, afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune.

*

**

Suite à la réunion de Commission des finances en date du 26 mars 2015 ;

Il vous est proposé d'adopter ces dispositions.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par **26 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU) **et 7 ABSTENTIONS** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER) d'adopter l'affectation des résultats proposée.

Monsieur le Maire

Quelques mots d'introduction à ce budget primitif pour remercier Véronique Bonnefond élue déléguée aux finances, Klaoda Lastennet et l'ensemble du service financier qui ont travaillé d'arrache pieds, des journées entières sur la préparation de ce budget, je voulais leur rendre hommage. Ce budget 2015 se situe bien évidemment dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu au mois de février, vous allez retrouver dans ce budget primitif les orientations autour desquelles nous avons débattu le 24 février dernier qui se traduisent notamment par une maîtrise des dépenses de

fonctionnement, puisqu'il ne vous aura pas échappé que les dépenses de gestion baissent de 3,57%. Par une maîtrise de la fiscalité puisqu'il n'y a pas d'augmentation des taux, on ne vous proposera pas une augmentation de la fiscalité et par une baisse des recettes de fonctionnement et en particulier les dotations de l'Etat qui baissent d'un BP à l'autre de 8%. Nous poursuivons notre désendettement, ce qui fait que nous avons une épargne nette qui est en hausse, puisque notre épargne nette au budget primitif 2015 atteint 303 000€, elle était de 160 000€ en 2014 et de 62 271€ au budget primitif 2013. Cette augmentation de l'épargne nette s'explique notamment par les efforts de gestion qui ont été faits, à la fois par l'élue en charge des finances, par l'ensemble des élus et par l'ensemble des services. Je veux saluer les efforts qui ont été faits par l'ensemble des chefs de services et des agents. Ce qui nous permet de vous présenter des investissements plus importants qu'annoncés au débat d'orientations budgétaires. Si vous vous souvenez, nous étions partis sur un niveau d'investissement de l'ordre d'1 500 000€. Notre niveau d'investissements pour 2015 va inscrire 2 000 050€, qui se décompose entre 408 000€ d'investissement courant et 1 638 000€ de dépenses inscrites au point pluriannuel d'investissements et dans lequel vous trouverez une dépense nouvelle qui elle, c'est vrai n'avait pas fait l'objet de débat à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, c'est celle qui concerne le rempart de la rue du Général de Gaulle, que vous trouverez dans ce budget primitif à hauteur de 300 000€. Malgré cet accident de rempart, nous réussissons à augmenter notre capacité d'investissements par rapport à ce que nous avions prévu, puisque les investissements nouveaux pour 2015 seront d'un peu plus de 2 000 000€. Voilà rapidement ce que je voulais dire, je laisse maintenant la parole à Véronique Bonnefond.

Madame Véronique Bonnefond présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci Véronique. Y-a-t-il des prises de paroles ? Monsieur Bertier, je vous en prie.

Monsieur Bruno Bertier

Est-ce à dire Mme Bonnefond, merci pour la présentation, les subventions sont dans le même débat ?

Madame Véronique Bonnefond

Oui.

Monsieur Bruno Bertier

On vote l'ensemble, d'accord, très bien. Evidemment mes collègues et moi nous aurons des questions à vous poser sur ce budget, mais en amont j'aurais quelques mots à vous dire. On va replacer le débat. Il y a un an, en mars 2014, quatre équipes, quatre projets, se présentaient au suffrage des dinannais. La liste « Dinan d'abord » que vous conduisiez vous, Didier Lechien ; la liste « Rassemblez pour agir » que vous conduisiez vous, Madame Rio ; la liste « A vos côtés pour un nouvel élan » que vous conduisiez vous, Monsieur Déru ; et enfin la liste « Dinan ambitieux, durable et solidaire », conduite par Jean Gaubert. M. Déru ayant fusionné sa liste avec la vôtre entre les deux tours et Mme Rio s'étant ralliée seule et sans surprise à votre équipe il y a quelques semaines, il ne reste donc un an plus tard que deux projets, deux ambitions pour notre ville. Votre projet que vous nous présentez ce soir à travers ce budget et le nôtre. Pour une fois M. le Maire, je commencerais par parler de notre fusion, de notre ambition pour notre ville, en vous détaillant ce soir ce qu'aurait été le budget que nous aurions présenté aux dinannais. D'un point de vue financier, nous nous serions tout d'abord attelés à retrouver des marges financières en renégociant les intérêts de la dette de la ville, mais ça, ça fait un an que je vous le dis à chaque commission, et surtout les prêts liés au CREC, à la bibliothèque municipale et aux parkings. Je vous rappelle qu'au 1^{er} janvier de cette année, cette dette est de près de 10 000 000€, cela représentera pour cette année, 1 441 656€ de remboursement en capital et vous avez omis de le dire tout à l'heure, à cela se rajoute quand même 366 804€ en intérêts, soit 1 808 460€ au total. Nous aurions mis sur la table de Dinan Communauté, les transferts de compétences indispensables au rayonnement de notre territoire,

tels que le CREC, la bibliothèque municipale et certains équipements sportifs. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Travailler avec Dinan Communauté afin d'avoir une réelle vision programmatique sur dix à quinze ans afin d'hisser notre territoire dans le peloton de tête de notre département les Côtes d'Armor. Pour la culture, nous aurions également regroupé l'ensemble des compétences culturelles au niveau de Dinan Communauté afin de mettre en place une politique culturelle plus cohérente, plus lisible et surtout plus accessible au plus grand nombre, et ce sur l'ensemble du territoire de Dinan Communauté. Une fois fait, ce travail qui demande du courage politique mais nécessaire et qui va dans les sens de l'histoire de nos collectivités, nous aurions pu retrouver la marge financière pour mettre en œuvre notre projet. Tout d'abord, la revitalisation du centre-ville aurait été une priorité et ce en concertation avec les habitants, les commerçants et les usagers. Faire de Dinan une ville accessible à tous, pour les personnes âgées, les jeunes parents avec poussettes, une prise en compte de l'ensemble des handicaps. A faible coût, nous aurions également procédé à des modifications de notre plan de circulation, en faisant des tests sur des rues stratégiques, telles que la rue Thiers et la rue des Rouairies. L'offre de déplacement que nous aurions proposée aurait été diversifiée, et ce en proposant des modes alternatifs de transports, tels que les transports en communs en allant bien au-delà de notre simple ville. Création d'itinéraires et de couloirs cyclables, navettes entre le port et le centre-ville, pédibus, covoiturage, auto-partage. Nous aurions également été innovants quant au stationnement en termes de tarification et d'utilisation. Nous aurions également développé dans ce budget des initiatives afin de conserver les commerces de proximité au cœur des quartiers, et ce, afin de maintenir un lien social. Nous aurions engagé une vraie concertation avec les citoyens sur le quartier de la gare, nous n'aurions pas eu cette vision étriquée que vous avez en dissociant le stade Maurice Benoist du reste du quartier. Bien au contraire, les études que vous auriez eu à voter ce soir auraient porté sur l'avenir, une vision globale de ce quartier qui fait désormais partie intégrante de notre centre-ville. Nous avons là l'unique chance de créer des surfaces attractives et complémentaires avec le centre-ville historique. L'unique chance de faire venir des franchises ainsi que du logement, mais aussi des activités du tertiaire qui ont besoin de m² importants et dont Dinan a tant besoin pour son dynamisme. Placé entre le quartier de l'Europe et la place Duclos, ce quartier est désormais incontournable. De plus, il représente la dernière réserve foncière de taille importante pour notre ville. Une vraie politique volontarisme également en faveur du logement, entre propriétaires et Dinan Habitat, en repensant le logement en centre-ville. C'est plus d'habitants, c'est plus de vie et ce sont des consommateurs en plus. C'est le retour de familles et des jeunes au cœur de notre cité. Nous n'aurions pas diminué comme vous êtes prêts à le faire ce soir le budget consacré aux associations. Nous avons besoin de bénévoles, le monde associatif est un vecteur fort de cohésion sociale. Ce n'est pas sur ce poste que nous devons en premier faire des économies. Concernant l'emploi, même si la municipalité ne peut décréter l'emploi, elle peut aider en la matière. Nous aurions présenté ce soir la création d'un guichet unique placé à la mairie à destination des jeunes, des nouveaux arrivants, des créateurs d'entreprise et des dinannais à la recherche d'un emploi. Ce guichet unique aurait eu pour vocation de faire le lien entre tous les acteurs : chambres consulaires, pépinière, Pôle Emploi, mais aussi à aider dans le capharnaüm des démarches administratives nécessaires. Vous auriez également trouvé des aides afin de soutenir l'économie sociale et solidaire, nous aurions voté ce soir un projet éducatif pour Dinan en adaptant les locaux scolaires aux nouveaux enjeux, nouveaux rythmes scolaires. Nous aurions initié une conférence permanente de la jeunesse sur l'ensemble du mandat qui aurait été un espace de dialogues pour une co-construction des initiatives qui les concernent. Concernant l'eau, nous aurions engagé dès le début du mandat une réflexion concertée et partagée avec Dinan Communauté et les habitants, nous aurions commencé la concertation pour un passage en régie afin d'étudier la solution la plus avantageuse pour tous. Concernant la préservation du patrimoine et de son entretien, nous aurions mis en avant des chantiers d'insertion, afin de favoriser l'emploi des jeunes. Concertation également avec le personnel municipal qui ne serait pas la variable d'économie de notre budget municipal. Un service public municipal au service des citoyens ne peut être raboté. Enfin je ne reviendrais pas sur la méthode que j'ai évoqué en début de conseil, méthode qui doit être basée sur une vraie démocratie participative de tous les citoyens. C'est une façon de vous dire, M. le Maire qu'il y a des bonnes idées partout et que Dinan

gagnerait à ce que vous vous inspiriez de toutes les contributions, car ce sont là des contributions constructives pour que Dinan aille de l'avant. Voilà mes chers collègues et ce ne serait que quelques pistes évidentes de ce qu'aurait été notre budget et je vois bien les têtes de certains, je connais le champ de compétences de notre budget municipal mais également du budget de Dinan Communauté. Se tourner résolument vers l'avenir, les jeunes, l'emploi, l'attractivité de notre territoire, il aurait ainsi mis en place des fondations de notre action de nos cinq ans à venir et bien au-delà. Mais ce soir, ça n'est pas notre budget qui est présenté mais le vôtre, il faut d'abord être juste, vous ne touchez pas au taux d'imposition tant sur la taxe d'habitation que sur la taxe foncière et la taxe foncière du non bâti. L'abattement général à la base est conservé, ce sont là des points de satisfaction. Par contre vous nous dites que tous vos mots viennent de la baisse des dotations de l'Etat, pour 2015 cette baisse est en effet de 253 796€ si on compare à 2014, mais vous oubliez de dire qu'elle est quasi compensée par le montant de la fiscalité directe qui est en augmentation de plus de 94 000€, des allocations compensatrices qui elles, sont en augmentation de plus de 80 000€, et de la fiscalité indirecte qui est en augmentation également de plus de 53 000€. Au final le manque pour le budget n'est que 25 627€, ce n'est pas tout à fait la même chose M. le Maire. Au passage, vous oubliez le poids de la dette contractée par vous-même lors du précédent mandat et l'absence de décisions courageuses que vous auriez dû prendre au début du mandat précédent. Je dois vous avouer notre déception en découvrant ce budget, déception pas pour nous, mais pour les dinannais car il ne prépara absolument pas l'avenir. Vos dépenses d'équipement sont de 2 785 640€ pour cette année. Si nous en retirons les dépenses déjà engagées en 2014 pour 739 635€, des dépenses courantes pour 408 005€, il ne nous reste que la somme de 1 638 000€, vous l'avez dit Mme Bonnefond, soit moins que la dette que nous aurons à rembourser cette année, d'où le poids de cette dette. Est-ce à la hauteur d'une ville centre qui doit construire comme je viens de vous le dire l'avenir ? Non. 680 000€ sur les 1 638 000€, soit 42% de ces dépenses vont en direction au patrimoine, c'est un choix, cela n'aurait pas été le nôtre. Englués dans des dépenses liées à la rénovation de notre patrimoine historique si mal mené par l'absence d'entretien régulier ces dernières années, vous ne préparez pas l'avenir de notre ville. Vous gérez les affaires courantes, mais vous n'allez pas plus loin, car vous n'avez pas M. le Maire de réelles visions à dix ou quinze ans. Si peu pour les jeunes, si peu pour les transports, si peu pour l'attractivité du centre-ville, si peu pour l'accès à l'emploi, si peu pour la solidarité, si peu pour le développement durable. Il y a bien quelques études sur la gare par exemple, mais ce sont là les énièmes. Il faudra d'ailleurs un jour comptabiliser l'ensemble de ces études. Après une première année de mandat placée sous le signe de la stagnation, nous espérions un sursaut car nous aurions tant aimé voter ce budget ce soir, cela aurait signifié que vous alliez dans le bon sens. Rien de ce que je vous ai présenté ce soir ou si peu que nous aurions présenté aux dinannais se retrouve dans le vôtre et pourtant nos propositions sont si nécessaires pour que notre ville aille de l'avant. Contrairement à ce que vous dites ou laissez entendre depuis des mois, il ne s'agit pas de querelle de personnes, mais nous parlons bel et bien de l'avenir de Dinan. Une alternative existe à votre politique et contrairement à d'autres, nous ne braderons pas nos projets et nos ambitions pour des strapontins. Nous disons ce soir aux dinannais que Dinan a une histoire, il est temps de construire ensemble l'avenir. Concernant les associations, nous voterons également contre, non pas que nous sommes contre les associations, mais nous allons revenir certainement tout à l'heure au cœur de la discussion sur la méthode qui a été appliquée, à part celle de M. Jouneau, il l'avait très bien expliqué lors de la précédente commission des finances, où là on est pour ou on est contre mais il y a une vraie méthode. Sur l'ensemble du reste j'avoue que nous n'avons toujours pas compris la méthode puisque les commissions ont fait des propositions et ensuite la commission est venue raboter, remodifier, au final allez expliquer à certaines associations pourquoi cette année ils n'ont pas, alors qu'ils avaient l'année dernière et à d'autres qu'ils ont plus, nous on ne peut pas rentrer là-dedans en tout cas la méthode n'est pas bonne, nous voterons également contre le budget de ces associations aux vues de cette méthode. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire

Bien, le discours de campagne électorale de M. Bertier étant terminé. Il a simplement oublié qu'il n'avait pas gagné les élections municipales...

Monsieur Bruno Bertier

Je ne suis pas chef de parti.

Monsieur le Maire

Et que les électeurs avaient confirmé leur vote lors des élections cantonales. Y-a-t-il d'autres prises de paroles ? Didier Déru.

Monsieur Didier Déru

M. Bertier a bien voulu me citer donc je vais simplement lui répondre. Très rapidement, je crois qu'il y a un temps pour tout M. Bertier, c'est vrai vous avez peut-être un sentiment... Vous auriez aimé être à la place de M. Lechien, moi également, mais ça n'est pas le cas. Aujourd'hui, il y a un budget, on ne refait pas le match, il y a eu une campagne électorale là-dessus. On ne refait pas non plus les grandes idées, il y a eu aussi des campagnes électorales récentes, et les électeurs ont également parlé. J'ai entendu votre discours, il manque un mot, j'ai tout entendu, le guichet unique, pas de vision, il manque un seul mot : l'observatoire. Vous faites partie d'une formation politique, quand vous ne savez pas quoi dire, il y a des mots qui sortent systématiquement et l'observatoire, il manque ce mot-là, sinon tout était parfait, c'est-à-dire : rien. Vous nous avez donné un exposé qui peut être délivré dans toutes les communes. Voilà ce que je pense de votre discours. Il y a un point sur lequel je vous rejoins, le point sur lequel je vous rejoins c'est la dette. Je ne me suis pas encore fait une religion sur la dette, mais je vous rejoins. Je pense qu'aujourd'hui, on a des soucis par rapport à notre taux d'intérêts, mais pour négocier il faut être deux. Ceci-dit, petite expérience professionnelle que j'ai, il faut savoir revenir vers les ennemis banquiers pour les inciter. Je ne me suis pas fait non plus une religion sur la renégociation de la dette, pourquoi je dis ça, j'avais lors d'un précédent conseil municipal et on pourra prendre les minutes, interrogé les services sur quelle était la partie du rempart qui était la plus fragile ? Et on m'avait répondu que ça n'était vraisemblablement pas celle qui apparaissait la plus fragile qui avait les filets, rue du Général de Gaulle, mais d'autres parties. Là où moi je m'inquiète, c'est effectivement par rapport au budget, si on ne devrait pas avoir une réflexion un peu plus approfondie pour voir si on ne devrait pas recourir à la dette avec des taux d'intérêts faibles, en profiter d'avoir une renégociation de la dette, pour essayer de rattraper peut-être un problème que l'on a eu dans le passé, qui était peut-être une insuffisance d'entretien. Pour moi, le vrai sujet d'aujourd'hui il est là. C'est-à-dire que l'on a des remparts qui ne sont pas assurés, c'est un autre vrai sujet, ils ne sont pas assurables en France, ils sont peut-être assurables notamment dans les pays Anglo-saxons. Pourquoi pas avoir un recours à un emprunt, renégocier la dette et regarder le rempart pour avoir une politique un petit peu plus volontariste quant à la rénovation et à la restauration de ce rempart ? Le reste n'est que dissertation.

Madame Elisabeth Cassany

Je voulais féliciter M. Bertier de sa longue prose. Mais je pense qu'en début de séance de conseil, vous aviez dit que les affaires vous étaient arrivées un peu tard et que vous n'aviez pas eu le temps de bien étudier. Je constate qu'avec tout ce vous nous avez dit, que vous aviez eu le temps de bien étudier les dossiers de finances, par rapport à votre prose que vous nous avez faite sur toutes les affaires. Je vois que pour vous ça n'arrive pas trop tard.

Monsieur Bruno Bertier

C'est un compliment ?

Madame Elisabeth Cassany

C'est un compliment sans l'être, je pense que vous avez passé des nuits à le lire, ça bravo, ça c'est un compliment. Par contre je trouve que vous avez la dent acérée parce que vous avez tout pratiquement critiqué et ça c'est vraiment dommage. Je peux vous avouer que j'ai eu deux mandats dans la minorité, on ne critiquait pas tout et là vraiment, tout ce que l'on fait est mal. Il y a sûrement des choses qui sont bien quand même.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Puisqu'on en est à faire des synthèses, moi je vais vous faire la mienne. Cela fait un an que je suis élu, je suis l'un des relativement jeune de notre groupe et systématiquement, j'ai une chose qui me revient c'est : qu'est-ce que c'est que ce « cinoche ? ». On est tous là pour travailler pour les dinannais, on est tous là pour travailler ensemble dans des commissions, pour travailler pour trouver des issues. Votre synthèse c'est du « cinoche », on aimerait tous que ça se passe comme ça, pour nous ça n'est pas un problème de compétences, c'est qu'on ne peut pas. Si on est obligé de faire des choix, et on en a fait par exemple pour les subventions aux associations. Ces choix-là ont été faits parce qu'on essaye de progresser dans ce que l'on a hérité. Aujourd'hui, on aimerait bien avoir les budgets d'il y a dix ans, voire même d'il y a quinze ans ou vingt ans, malheureusement ça ne se passe pas comme ça. On est lucides et je vous assure, je vous en donne ma parole, on essaye de faire au mieux.

Monsieur le Maire

Cécile Paris, qui n'a pas entretenu le patrimoine !

Madame Cécile Paris

Je suis un petit peu désolée puisque Mme Missir n'est pas là ce soir, c'est tout à fait dommage, parce que je n'aime pas parler quand quelqu'un est absent. Mais suggestion de Mme Missir, il faudrait abattre le rempart de la rue du Général de Gaulle. Parce que d'ailleurs, ça assombri cette rue. Je vous assure que c'est vrai. C'est dommage elle n'est pas là, quel dommage ! Voilà une proposition de l'opposition. C'est magique, on le détruit, comme ça on n'a plus besoin de l'entretenir.

Monsieur Jean Gaubert

M. le Maire, je sais que vous n'aimez pas que je parle de ce qui m'est arrivé ailleurs dans d'autres assemblées.

Monsieur le Maire

Ah si ! J'aime beaucoup que vous me parliez de Pluduno M. Gaubert, qui est une très belle commune d'ailleurs.

Monsieur Jean Gaubert

Non, ça n'est pas du tout de Pluduno que je veux vous parler, c'est d'une façon générale. Je dirais même que je vais reprendre ce que disait un Président de l'Assemblée Nationale qui est aujourd'hui Président du Conseil Constitutionnel qui disait aux Ministres de droite qu'il était normal de laisser du temps à l'opposition pour qu'elle s'exprime parce qu'elle n'avait pas les affaires en mains et qu'il était assez normal qu'elle pose des questions en public. Il faut retenir cela, nous n'avons pas eu tous les éléments que vous avez et c'est la règle de l'opposition et de la majorité.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord.

Monsieur Jean Gaubert

Nous n'avons pas eu tous les éléments, nous les avons eus très tard, et c'est vrai que c'est assez compliqué de travailler en si peu de temps. Y compris qu'en même nous voulions interroger les services après avoir travaillé un peu, c'était le samedi, le dimanche et le lundi. On ne l'aurait pas fait pour ces raisons là, mais nous avons aussi le droit d'interroger les services. Nous reconnaissons que vous l'avez fait dans les délais, ça n'est pas une question de délais. Puisqu'on avait repoussé le vote du budget d'une semaine, si on pouvait l'avoir un peu plus tôt pour le budget primitif ce serait plus confortable pour nous et pour les autres. Je ne voudrais pas que l'on rentre dans ce genre de polémique, il faut reconnaître à chacun le droit de s'exprimer et le faire comme on l'a dit sans sarcasme, même si ça vient parfois d'un côté ou de l'autre, je veux bien le reconnaître.

Maintenant, je voudrais reprendre un certain nombre de points sur ces documents, parce qu'il y a quelques questions sur lesquelles j'aimerais avoir des réponses, ça n'est pas du cinéma, simplement je ne suis pas à la commission des finances et en plus nos collègues n'ont pas pu y participer. Si je prends sur la page qui n'est pas paginée, sur le compte 64-118. J'ai regardé pour le personnel, simplement parce qu'on avait le sentiment que l'année dernière il s'était passé des choses bizarres mais on a évoqué ça tout à l'heure, ce dont je suis étonné c'est qu'il y a des chiffres qui ne sont pas en rapport les uns avec les autres, sur le personnel titulaire il n'y a pas de discussion, simplement les autres indemnités titulaires, le personnel n'a pas changé, le taux, c'est l'augmentation normale, et les autres indemnités, il y a plus de 10% d'augmentation puisqu'on passe de 819 000 à 910 000€, il y a peut-être une explication, il y a peut-être des primes qui sont prévues d'être versées ou qui ont été versées ? Je crois que c'est important qu'on nous le dise. J'ai aussi noté, on reviendra sur les subventions et ça c'était une promesse que vous aviez faite M. le Maire, c'est que la subvention du CNAS soit versée directement par le budget communal, mais je crois que l'année dernière, c'était 46 000€ au total et cette année nous avons 36 000€ plus 18 000€. En fait, il y a une explication, comme on a dit que l'on allait bloquer les subventions voire les baisser, est-ce qu'il y a une explication particulière à ce que le total qui allait à l'association des personnels communaux a augmenté ? C'est une question qui mérite une réponse. Autre chose, j'ai trouvé au 65-738, subventions aux autres organisations, 10 000€ l'année dernière que l'on trouve sur le compte administratif mais qui n'avait pas été versés, et 120 000€ pour la Mission Locale. Quelle est cette raison, nous n'avons pas eu de délibération à ma connaissance, surtout pour une subvention de fonctionnement à la Mission Locale de 120 000€ ? J'aimerais savoir de quoi il s'agit car je pense que c'est plutôt une erreur. Pour le reste, j'aimerais maintenant revenir sur les subventions.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas que les subventions à la Mission Locale, car la subvention à la Mission Locale doit être de 12 000€.

Monsieur Jean Gaubert

Elle se trouve ailleurs dans les subventions, on la retrouve ailleurs, ici nous sommes au compte 65-738, subventions de fonctionnement aux autres organismes, et il y a 14 000€ pour la Mission Locale dans le chapitre des subventions. Ensuite vous avez subventions de fonctionnement aux organismes privés, là on a déjà évoqué cette situation. Je voulais aussi évoquer une autre situation par rapport aux subventions, en posant les mêmes questions que Bruno sur la façon dont ça s'est déroulé, on aurait aimé que Mme la conseillère déléguée aux finances, son document était précis, nous donne la philosophie générale qui a présidé à la détermination du vote des subventions. Bruno le disait, effectivement l'adjoint chargé des affaires sportives a donné la sienne, mais il semble qu'il y a eu une autre philosophie à la commission des finances puisqu'on a rattrapé. J'ai cru comprendre que la commission des finances allait d'abord donner à chaque président de commission le volume qu'il pourrait distribuer, charge à lui de faire ses arbitrages. Apparemment ça n'est pas comme ça que ça s'est passé, c'est l'inverse qui s'est passé, mais j'aurais aimé qu'on nous dise quelle était la philosophie qui a présidé. Puis la dernière question, on ne va pas reprendre toutes les subventions, mais il y en a une qui me surprend un peu et je ne voudrais pas

que ça soit mal pris, chacun sait que j'aime le sport et le football en particulier, je crois que le Dinan-Léhon football club se verra gratifié de 2 000€ de plus cette année, donc on passe de 18 000€ à 20 000€, pourquoi pas. Sauf que beaucoup d'autres associations voient leurs subventions baisser, et qu'heureusement pour eux et tant mieux, parce que c'est de leur force et de leur engagement, l'année a été financièrement bonne pour eux, en 2014 et en début d'année 2015, et on aurait pu penser compte-tenu de cette situation, qu'on tienne la même somme en matière de subventions, je ne demandais pas à ce qu'on la baisse, la même somme que l'année dernière, surtout que nous avons fait déjà des efforts en matière d'éclairage du stade, toutes ces questions-là méritaient que dans un contexte de rigueur dont je veux bien vous créditer, on s'en tienne au niveau de la subvention de l'année dernière. Je constate que ça n'a pas été le cas, j'aimerais bien avoir d'autres explications. Enfin, on peut constater aussi, en comparaison des deux années, que l'effort est important mais qu'il est aussi aidé par deux ou trois subventions qui ne sont pas annuelles. Je pense en particulier au fait que l'année dernière il y avait une subvention plus importante pour la fête des remparts, il y avait aussi les subventions pour le Tour de Bretagne cycliste qui ne sont pas là cette année. Je crois qu'il faut en tenir compte qu'on les retrouvera l'année prochaine. On ne peut pas faire de pourcentages sur des opérations qui ne sont pas toujours les mêmes.

Monsieur le Maire

Merci pour ces propositions constructives, celles-là. Monsieur Jouneau, vous-voulez peut-être répondre sur le Dinan-Léhon football club ?

Monsieur Matthieu Jouneau

Bonsoir, concernant le club de foot Dinan-Léhon, sachant que le club est à la fois sur la commune de Léhon et sur la ville de Dinan, il nous a semblé logique que la subvention des deux villes soit la même. On s'est tout simplement alignés. L'an dernier Léhon avait donné 20 000€ et nous 18 000€, ça nous a suivi toute l'année et on a décidé cette année d'accorder ces 2 000€ de plus qui n'ont rien à voir avec les résultats sportifs du club. Cette année, ils ont fait une bonne saison sportive avec une bonne réussite en coupe de France, rien ne nous dit que l'an prochain, ils ne feront pas une saison catastrophique. L'éclairage fait partie de l'équipement, l'éclairage du stade de foot n'appartient pas au club, c'est un investissement d'équipement qui appartient lui aux installations et non pas au club. Voilà merci.

Monsieur Jean Gaubert

Ce que je voulais dire M. le Maire et M. Jouneau, le fait de leur mettre un éclairage à disposition, bien évidemment, je sais bien que ça n'appartient pas au club, ça appartient à la ville de Léhon. Cela leur permet de jouer à une heure où ils sont susceptibles d'avoir plus de spectateurs. C'est une forme de subvention à l'équipe que nous faisons, j'y suis favorable, je pense que si on en est là, ça veut dire que c'est Léhon qui décidera de la subvention que l'on donne.

Monsieur le Maire

Non pas forcément, c'est une discussion. Je crois que le budget du Dinan-Léhon FC est le plus petit budget de CFA2. Didier Déru va le confirmer mais je crois que c'est le plus petit budget de CFA2 en Bretagne.

Monsieur Didier Déru

Comme dans les équipes de foot, je joue le joker donc j'arrive sur le terrain. Deux choses par rapport à ça, effectivement comme dit M. le Maire, le budget du Dinan-Léhon FC est le plus faible budget de CFA2 tous clubs confondus sur l'ensemble des groupes. Je pense que ce serait véritablement un signe défavorable de les pénaliser parce qu'ils ont réussi au niveau de l'équipe fanion, de ne pas suivre la ville de Léhon en termes de subventions, on est sur des subventions modestes. Deuxième élément, ce qu'on doit véritablement soutenir au niveau de l'équipe de Dinan-Léhon, ce n'est pas tant l'équipe de CFA2 qui

est effectivement celle qui est médiatisée, que de récompenser le club qui est derrière l'en-avant de Guingamp le club qui a le plus de licenciés au niveau du département des Côtes d'Armor et le club qui a tous ces jeunes dans ses diverses compétitions au plus haut niveau régional. Cela coûte, ce sont des dépenses et c'est légitime que l'on puisse les subventionner. Il ne faudrait pas faire d'amalgames entre la subvention que l'on donne et le club de l'élite. Dernière chose sur ce point-là, outre l'éclairage, le fait qu'ils puissent jouer en nocturne, on est victime aussi d'un certain nombre de règlements, alors des fois à mon avis peut être trop tatillons, mais il y a des règlements qui obligent les villes à avoir des infrastructures permettant de jouer en nocturne.

Monsieur le Maire

Merci, Bernard Lagrée.

Monsieur Bernard Lagrée

Je voulais dire à M. Bertier car ça fait plusieurs fois qu'on l'entend avec ses longues tirades. Si tout cela, c'est pour nous dire qu'on ne fait rien, dites le tout de suite, on gagnera du temps.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

J'en reviens aux associations, excusez-moi. Par rapport à la subvention comme le disais Jean Gaubert tout à l'heure, pour la Fête des Remparts, Enfants dans la ville, etc. Ce serait peut-être envisageable de lisser, de leur verser tous les ans, est-ce que financièrement pour eux ça leur permettrait de garder une visibilité, en gardant la même subvention. Sinon j'avais une question par rapport au fonctionnement dans les commissions, parce qu'il y a certaines choses qui ont été abordées dans les deux commissions dont je fais partie par rapport aux subventions. Je ne vais pas revenir encore une fois sur le travail effectué avec Matthieu Jouneau puisque le calcul est simple de fait de l'application de la règle. Mais pour la commission jeunesse et école dont je fais partie avec Mme Balay-Mizrahi, il y a des changements qui ont lieu et on se demande l'intérêt de faire tout le travail en amont sur les subventions pour qu'après ce soit repris d'une autre façon en commission finances, voilà je me pose juste la question si c'est une perte de temps pour la première commission d'éducation jeunesse, à ce moment-là il faut tout passer directement en commission finances.

Monsieur le Maire

C'est toujours le même débat sur la place des commissions finances dans toutes les collectivités, nous avons le même débat à Dinan Communauté. Je suis Président de la commission finances et les Vice-Présidents me disent : « à quoi ça sert de faire des réunions de commissions si c'est la commission des finances qui décide et qui revient sur les propositions des autres commissions ? ». Il y avait d'autres prises de paroles, je crois qu'il y avait Christine Laisné, Bruno Bertier et Véronique répondra en fin.

Quelques réponses à Jean Gaubert sur les questions qu'il a posé pour le personnel, les augmentations s'expliquent par le fait que nous prenons cette année en charge les astreintes. Je vous rappelle que nous avons délibéré, elles n'étaient pas inscrites au budget les années précédentes, donc cette fois-ci nous les prenons en compte. Les cotisations au CNAS sont plus importantes la première année comme c'est la ville qui cotise, il y a une légère augmentation des cotisations au CNAS.

Y-a-t-il des abstentions ? Oui le groupe de la minorité, des oppositions ? L'affaire est adoptée.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

OBJET / FINANCES – Budget primitif 2015- Budget général et budgets annexes

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

I – LE BUDGET GENERAL

Le Budget Primitif 2015 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées lors du débat en conseil municipal, le 24 février dernier.

Le budget global 2015 pour la Commune s'élève à 24 739 542 €, contre 24 357 737,18 € au budget primitif 2014 :

- la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 15 172 236 € et dégage une épargne brute de 1 769 236 €.
- la section d'investissement s'équilibre à 9 567 306 €.

Une fois le capital de dette remboursé, l'autofinancement net permet de participer à hauteur de 303 236 € au financement du programme d'investissement inscrit en dépenses nouvelles pour un volume de 2 046 005 €.

En outre, l'excédent de fonctionnement issu de la réalisation des dépenses et des recettes au titre de l'année 2014, d'un montant de 1 794 783,10 €, a été affecté pour partie en section d'investissement, afin de financer le besoin de la section d'Investissement clôturée au 31/12/2014.

Les recettes propres (1 894 458 €), les subventions (707 939 €) et le recours théorique à l'emprunt (413 982 €) constituent le bouclage du financement de l'investissement.

Le rapport de présentation analyse les données du Budget Primitif 2015 en mouvements réels. Le lien entre les données budgétaires (inscrites dans le budget) et les données réelles est retracé dans le document budgétaire joint.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

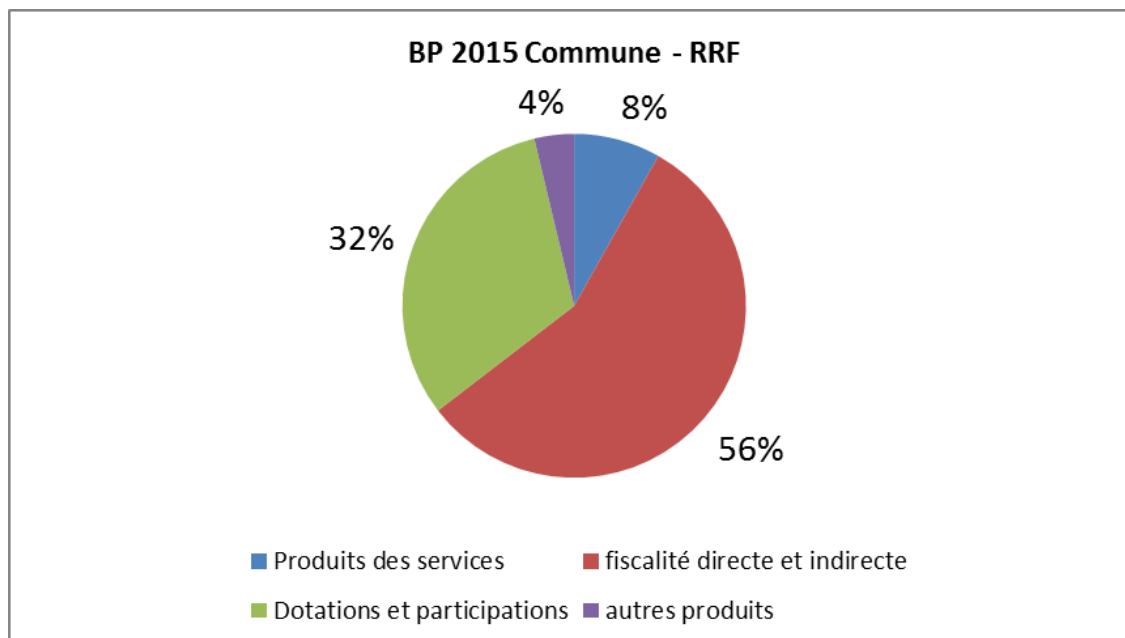
A) Une stabilisation des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprennent les recettes réelles et les recettes d'ordre entre sections.

Evolution des recettes :

| | BP 2014 | CA 2014 | BP 2015 (€) | Evolution BP 15/CA14 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|
| 013 Atténuations de charges | 305 000 | 222 660 | 293 000 | 34,73% |
| 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses | 1 030 824 | 1 131 156 | 1 147 000 | 1,40% |
| 73 Impôts et taxes | 7 758 000 | 7 647 150 | 7 895 000 | 3,25% |
| 74 Dotations, subventions et participations | 4 665 000 | 4 740 752 | 4 435 000 | -6,03% |
| 75 Autres produites de gestion courante | 195 000 | 200 496 | 207 000 | 3,24% |
| Total Recettes de gestion des services | 13 953 824 | 13 942 215 | 13 977 500 | 0,45% |
| 76 produits financiers | 1 000 | / | / | |
| 77 produits exceptionnels | 46 000 | 182 343 | 18 000 | -90,13% |
| Total Recettes réelles | 14 000 824 | 14 124 558 | 13 995 500 | -0,72% |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 182 000 | 159 919 | 132 000 | -17,46% |
| Total recettes de fonctionnement | 14 182 824 | 14 284 477 | 14 127 500 | -0,91% |

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent globalement ainsi :



1- Les impôts et taxes

a- La fiscalité directe locale

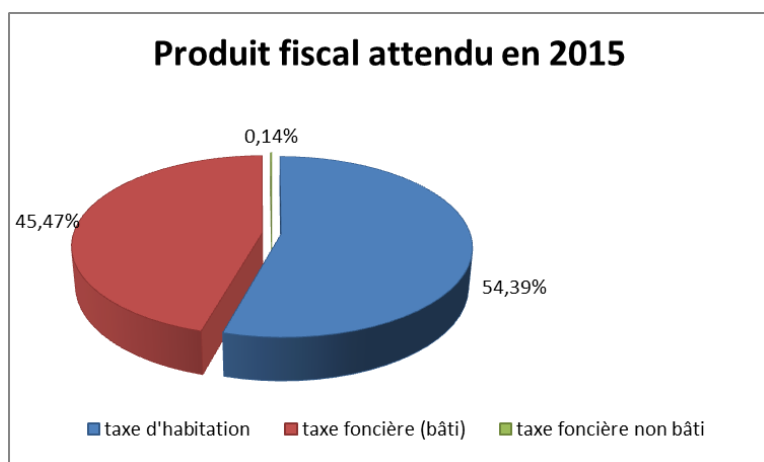
Les bases augmentent de deux manières : de manière nominale par la loi de finances (+ 0,9% en 2015) et physique (nouvelles constructions, réhabilitation de logements,...). Les bases fiscales ont été notifiées pour l'année 2015, et permettent donc d'évaluer le produit fiscal attendu avec un maintien des taux en vigueur :

| | 2012 | 2013 | var N/n-1 | 2014 | var N/n-1 | 2015 | var N/n-1 |
|-----------------------|------------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|
| Bases TH + TFB + TFNB | 25 971 872 | 27 162 178 | 4,6% | 27 589 760 | 5,3% | 28 076 500 | 1,8% |
| Taux TH | 19,77% | 19,77% | 0,0% | 19,77% | 0% | 19,77% | 0% |
| Taux TFB | 19,20% | 19,20% | 0,0% | 19,20% | 0% | 19,20% | 0% |
| Taux TFNB | 40,52% | 40,52% | 0% | 40,52% | 0% | 40,52% | 0% |
| produit fiscal | 5 080 933 | 5 402 138 | 6,3% | 5 385 988 | -0,3% | 5 480 583 | 1,8% |

L'évolution des bases prévisionnelles est en moyenne de 1,8 % (0,9 % en revalorisation nominale et 0,9% en évolution physique).

| taxe | bases d'imposition de 2014 | base d'imposition prévisionnelle pour 2015 | évol |
|------------------------|----------------------------|--|-------|
| taxe d'habitation | 14 885 931 | 15 079 000 | 1,30% |
| taxe foncière (bâti) | 12 685 511 | 12 979 000 | 2,31% |
| taxe foncière non bâti | 18 318 | 18 500 | 0,99% |

Le produit fiscal attendu s'élève à **5 480 583 €**. Il se répartit comme suit entre les 3 taxes, sur la base d'un maintien des taux en vigueur :



| taxes | taux |
|------------------------|--------|
| taxe d'habitation | 19,77% |
| taxe foncière (bâti) | 19,20% |
| taxe foncière non bâti | 40,52% |

L'abattement général à la base de 5% est conservé. Il vient s'ajouter aux abattements légaux pour charges de famille (10% pour chacune des deux premières personnes à charge et 15% pour chacune des personnes suivantes) et à l'abattement spécial personnes handicapées (10%).

b- Les allocations compensatrices

Les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi sont compensées par l'Etat et actualisées selon les dispositions de la loi de finances pour 2015.

Pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, il s'agit de compensations des exonérations accordées à certaines personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées en 2014 multiplié par le taux de taxe d'habitation ou de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1991.

Le montant des allocations compensatrices à prendre en compte au BP 2015 s'élève au total à **440 500 €**, répartis comme suit :

| Allocation compensatrice | | BP 2014 | CA 2014 | BP 2015 |
|--------------------------|--|-----------|--------------|-----------|
| 74833 | Etat - compensation au titre de la taxe professionnelle | 36 000 € | 36 423,00 € | 24 000 € |
| 74834 | Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières | 19 400 € | 19 406,00 € | 16 500 € |
| 74835 | Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation | 304 000 € | 304 647,00 € | 400 000 € |

c- La fiscalité indirecte

Elle est constituée des différents droits et taxes institués par le Conseil Municipal, ainsi que la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

| | BP 2014 | CA 2014 | BP 2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| taxes funéraires | 3 000 € | 4 513,40 € | 4 300 € |
| droits de place | 180 000 € | 187 226,34 € | 182 000 € |
| droits de stationnement | 477 100 € | 499 755,00 € | 540 000 € |
| autres taxes | 20 200 € | 22 354,17 € | 22 000 € |
| taxe sur l'électricité | 250 000 € | 260 868,64 € | 270 000 € |
| Taxe additionnelle aux droits de mutation | 460 000 € | 390 035,21 € | 400 000 € |

2- Les dotations et participations de l'Etat

a- Les dotations de l'Etat aux collectivités

La Dotation Globale de Fonctionnement est composée dotations suivantes :

- la dotation forfaitaire (DF) ;
- la dotation de solidarité urbaine (DSU) ;
- la dotation de solidarité rurale (DSR) ;
- la dotation nationale de péréquation (DNP).

L'enveloppe nationale de la DGF a été fixée en 2015 à 36,6 milliards d'euros (Md€), contre 40,1 Md€ en 2014. Elle est principalement affectée par deux mouvements annoncés :

- le prélèvement de 3,67 Md€ au titre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, qui vient s'ajouter à la contribution de 1,5 Md€ imputée en 2014 ;
- un abondement de 163,5 millions d'euros (M€) pour financer une partie de la hausse de la péréquation interne à la DGF (DSU, DSR, DNP et péréquation des départements).

La Dotation Forfaitaire 2015 est donc en diminution de 3,51 Md€, soit – 8,8%, répartie entre les 3 catégories de collectivités : Communes et EPCI –bloc communal, Départements et Régions.

Pour DINAN, alors que les montants des dotations n'ont pas été notifiés à ce jour, il est toutefois possible d'estimer la baisse de la dotation forfaitaire (évaluation de la contribution au redressement des déficits publics de 356 000 € pour l'année 2015). Pour les autres dotations, et faute de notifications reçues de l'Etat, nous reconduisons les montants perçus l'an dernier.

| Estimation de la DGF | | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 |
| dotation forfaitaire | 3 081 587 | 2 992 352 | 2 738 556 |
| | | -2,90% | -8,48% |
| dotation de solidarité urbaine | 479 665 | 485 901 | 485 901 |
| | | 1,30% | 0,00% |
| dotation de solidarité rurale | 278 695 | 293 966 | 293 966 |
| | | 5,48% | 0,00% |
| dotation nationale de péréquation | 196 037 | 217 768 | 217 768 |
| | | 11,09% | 0,00% |
| DGF TOTALE | 4 035 984 | 3 989 987 | 3 736 191 |
| | | -1,14% | -6,36% |

b- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le FPIC, fonds de péréquation horizontale, a été mis en place par la loi de finances de 2012. Le montant perçu en 2014 a été de 115 000 €.

En l'absence d'information sur le montant global attribué à Dinan Communauté et sur le mode de répartition qui sera soumis au vote des conseillers communautaires en juin 2015, il est préférable de n'inscrire que 110 000 € au BP 2015.

c- La dotation de compensation de Dinan Communauté.

L'attribution de compensation de taxe professionnelle est inscrite à hauteur de 884 000 € (montant versé en 2014 : 884 197,56 €).

d- Les subventions Etat – Région – Conseil Général – CAF.

Elles sont regroupées au compte 747 et correspondent :

- à la prise en charge par l'Etat des contrats aidés (contrats d'avenir) : 15 000 € ;
- à la dotation pour le recensement de la population : 2 500 € ;
- au remboursement des frais pour l'organisation des élections : 8000 € ;
- aux subventions allouées par DRAC au titre des Villes d'Art et Histoire et pour l'inventaire des collections : 22 000 € ;
- à l'aide financière pour le chargé de mission Quartiers Prioritaires : 5 000 € ;
- à la prime du Conseil Régional pour l'embauche d'un apprenti : 2 000 € ;
- au remboursement par le Conseil Général des travaux effectués dans les collèges : 23 000 € ;
- au remboursement par le Syndicat Départemental de l'Energie 22 (SDE) : 6 000 € ;
- à la participation de Dinan Communauté à la construction du CREC (jusqu'en 2018) : 160 000 €.

3- Les produits de l'exploitation et du domaine

Par délibération en date du 18 décembre 2015, les tarifs des services facturés ont été augmentés en moyenne de 1%. On peut aussi attendre des recettes en augmentation, notamment pour :

- les entrées dans les Monuments Historiques ;
- les différentes occupations du domaine public (déménagements, cirques, stationnement) ;
- les accueils de loisirs et les services périscolaires (restauration scolaire,...) ;
- les locations de matériel ;
- les revenus des immeubles.

Par ailleurs, le remboursement des frais de mise à disposition d'équipements ou de personnel aux tiers, va être réévalué.

Les crédits prévus au budget primitif pour les autres produits de gestion des services sont ainsi évalués :

| | BP 2014 | CA 2014 | BP 2015 |
|---|----------------|----------------|-------------|
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 1 030 824,48 € | 1 131 156,28 € | 1 147 000 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 195 000,00 € | 200 496,20 € | 207 000 € |

B- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

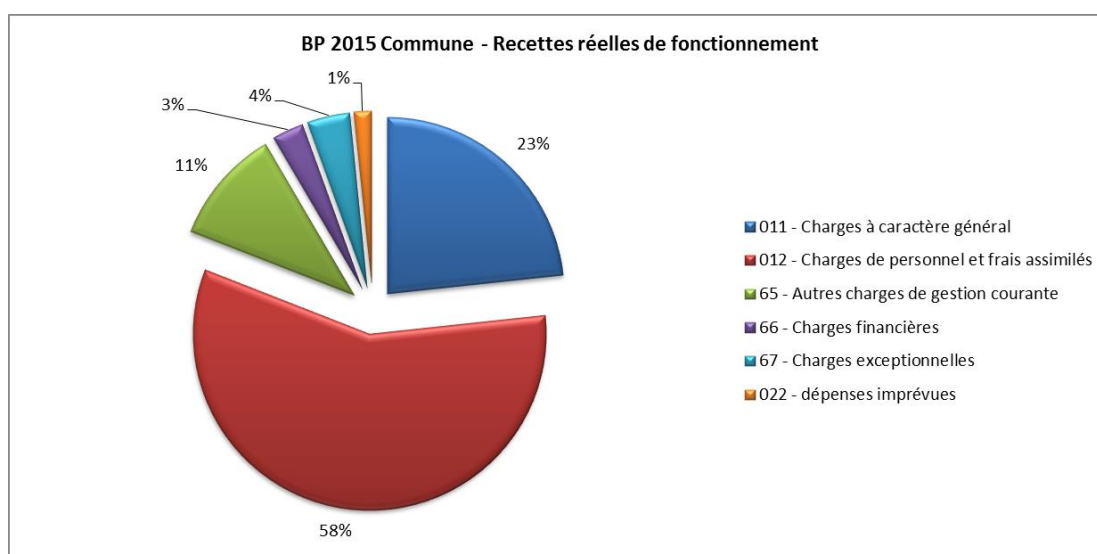
Le budget prévisionnel 2015 est marqué par une volonté marquée de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Cela se confirme par leur baisse de 1,56% entre 2014 et 2015.

Il convient de comparer des informations similaires, comme le sont les prévisions budgétaires entre elles, et non des prévisions budgétaires à des dépenses réalisées qui seront nécessairement inférieures aux crédits votés :

| | BP+DM2013 | BP+DM2014 | évol N/N- 1 | BP 2015 (€) | Evol N |
|---|-------------------|-------------------|----------------|-------------------|-----------|
| 011 Charges à caractère général | 3 718 792 | 3 465 200 | -6,82% | 2 957 000 | -14 |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés | 6 776 960 | 7 087 930 | 4,59% | 7 310 000 | 3 |
| 014 Atténuations de produits | | 1 000 | | 3 000 | 2 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 1 430 830 | 1 495 600 | 4,53% | 1 350 000 | -9 |
| Total dépenses de gestion des services | 11 926 582 | 12 049 730 | 1,03% | 11 620 000 | -3 |
| 66 charges financières | 533 000 | 511 000 | -4,13% | 370 000 | -27 |
| 67 Charges exceptionnelles | 1 542 882 | 628 270 | -59,28% | 500 000 | -20 |
| 022 Dépenses imprévues | | | | 200 000 | |
| Total dépenses réelles | 14 002 464 | 13 189 000 | 5,81% | 12 690 000 | -3 |
| 023 Virement à la section d'investissement | 868 802 | 926 000 | 6,58% | 1 769 236 | 25 |

| | | | | | |
|---|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|-----------|
| Total dépenses d'ordre | 1 640 702 | 1 604 000 | -2,24% | 2 482 236 | 16 |
| Total dépenses de fonctionnement de l'exercice | 15 643 166 | 14 793 000 | -5,43% | 15 172 236 | -1 |

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de – 3,78 %, et les dépenses de gestion des services de – 3,57 %.



30 – Les charges à caractère général

Il a été demandé aux différents services de la ville de réaliser des économies substantielles, de l'ordre de 10% par rapport à 2014.

Par ailleurs, certains postes ont été réévalués, en fonction du réalisé 2014 et des prévisions de réalisation pour l'année 2015 :

a – Compte 60 – Fournitures :

| | | BP 2014 | BP 2015 | évol |
|----------------|--------------------|------------------|------------------|-----------|
| cpte 60 | FOURNITURES | 1 635 290 | 1 331 500 | - 303 790 |
| | | | | -18,58% |

Ce compte est utilisé pour l'acquisition de denrées, fournitures, petit matériel et pour la consommation de combustibles : eau, gaz, électricité ...

Il enregistre une diminution de 18,58 % par rapport au prévisionnel 2014, notamment du fait des postes suivants :

| | |
|---|-------------|
| Énergie – Électricité | - 159 680 € |
| Carburants | - 52 850 € |
| Fournitures administratives | -11 740 € |
| Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques) | -14 100 € |
| Autres matières et fournitures | -74 341 € |

b- Comptes 61 et 62 – Charges des services extérieurs :

| | | BP 2014 | BP 2015 | évol |
|--------------------|-----------------------------|------------------|------------------|-----------|
| cptes 61-62 | CHARGES DES SERVICES | 1 769 570 | 1 565 800 | - 203 770 |
| | EXTERIEURS | | | -11,52% |

On y trouve les travaux confiés à des entreprises : contrats d'entretien, location de matériels, maintenance, prestations de service ..., ainsi que la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone.

Ce compte enregistre une diminution de 11,52 % par rapport au prévisionnel 2014, notamment du fait des dépenses suivantes :

| | |
|--|----------|
| Documentation générale et technique | - 6 780 |
| Versements à des organismes de formation | - 10 630 |
| Honoraires | - 20 800 |
| Rémunérations d'intermédiaires – divers | - 40 380 |
| Catalogues et imprimés | - 9 665 |
| Missions | - 9 100 |
| Frais de télécommunications | - 13 750 |

| | |
|---|----------|
| remboursement frais à autres organismes | - 20 650 |
|---|----------|

c – Compte 63 – Impôts et taxes :

| | | BP 2014 | BP 2015 | |
|----------|-----------------|---------|---------|---|
| cppte 63 | IMPOTS ET TAXES | 60 340 | 59 700 | - |

On y retrouve essentiellement les taxes foncières. Les dépenses sont réévaluées par rapport au réalisé 2014.

30 – Les charges de personnel

| | | BP 2014 | BP 2015 | |
|----------|----------------------|-----------|-----------|---------|
| Chap 012 | CHARGES DE PERSONNEL | 7 087 930 | 7 310 000 | 222 070 |
| | | | | 3,13% |

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel communal, celui des intérimaires et les cotisations sociales correspondantes. Il comprend également les charges liées à la protection sociale des agents (cotisations pour les mutuelles, Centre National d'Action Sociale, médecine préventive ...).

En 2015, l'évolution des frais de personnel prend en compte divers éléments ne relevant pas de la commune, notamment :

- la revalorisation réglementaire des agents de catégories C au 1^{er} janvier 2015 ;
- l'augmentation des cotisations sociales et d'assurance ;
- les nouveaux temps d'animation périscolaire sur une année liés aux nouveaux rythmes scolaires (ils n'avaient été pris en compte en 2014 que pour 4 mois).

Ceci étant, des actions sont engagées afin de réduire la masse salariale, en relations avec les partenaires sociaux :

- non remplacement systématique des départs en retraite ; pour cette année, très peu de départs sont prévus ;
- les modalités de remplacement des agents en arrêt seront revues (non remplacement systématique par des intérimaires extérieurs au bénéfice de remplacements en interne, ...) ;
- une réduction du nombre des saisonniers, tout en maintenant un service de qualité pour les habitants et les touristes ;

- la mutualisation de certains services avec Dinan Communauté (à noter qu'un agent et demi équivalent temps plein va être mis à la disposition de Dinan Communauté à compter du 1^{er} juillet 2015 pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol) ;
- en interne une plus grande transversalité entre les services pour à la fois accroître leur efficacité et réaliser des économies.

Toutes ces mesures s'accompagneront de la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC). Leurs effets se mesureront naturellement sur le moyen terme.

3 - Les autres charges de gestion courante

| | | BP 2014 | BP 2015 | |
|----------------|---|------------------|------------------|-----------|
| chap 65 | PARTICIPATIONS ET CHARGES DE GESTION | 1 495 600 | 1 350 000 | - 145 600 |
| | | | | -9,74% |

Les enveloppes du BP 2015 ont été déterminées à partir des hypothèses suivantes :

| | | BP 2014 | BP 2015 |
|--------|--|---------|---------|
| 6554 | Contributions aux organismes de regroupement | 400 | 30000 |
| 65581 | participation autres contrib écoles privées | 273790 | 250000 |
| 657361 | subvention de fonctionnement Caisse des écoles | 0 | 6300 |
| 657362 | CCAS | 400000 | 400000 |
| 65738 | subv fonct autres organismes | 10000 | 120000 |
| 65748 | subv fonct pers dt privé - autres orga | 539400 | 270000 |

Ainsi, on retrouve une réaffectation des crédits à différentes imputations :

- au 6554, les cotisations et les participations que la Ville verse aux associations auxquelles elle adhère ou avec lesquelles elle a un engagement juridique ; (ARIC, Comité de la fête des remparts, Union villes d'art et d'histoire, l'AMF 22,...) L'essentiel de ces cotisations était auparavant imputé au 65748.
- au 657361, on affecte les crédits utilisés au titre de la Caisse des Ecoles, budget dédié à certaines dépenses scolaires facultatives, qui étaient auparavant imputés au chapitre 011 ;
- au 65738 sont imputées les subventions de fonctionnement à la mission locale du Pays de Dinan et au Centre Social (avec, pour ce dernier, une baisse prévue en 2015 par rapport à 2014) ; ces dépenses étaient aussi imputées auparavant au 65748
- au 65748 figurent les subventions de fonctionnement aux associations. Ce poste est en diminution à cause des participations qui sont maintenant inscrites au 6554 et au 65738

Au total, c'est donc une baisse de 129 800 € de crédits affectés pour ces participations, soit – 23,61 % par rapport à 2014.

Par ailleurs, la subvention de fonctionnement au CCAS est maintenue à 400 000 €, comme au service départemental d'incendie et de secours (57 000 € en 2014).

4 – Les charges financières

| | | BP 2014 | BP 2015 | |
|----------------|----------------------------|----------------|----------------|-----------|
| chap 66 | CHARGES FINANCIERES | 511 000 | 370 000 | - 141 000 |
| | | | | -27,59% |

La Commune n'ayant pas contracté de nouvel emprunt 2014, le remboursement des intérêts de la dette continue de diminuer. Les crédits inscrits au BP ont été évalués par rapport aux tableaux d'amortissement des emprunts en cours, une augmentation des taux n'étant pas prévue.

5 – Les charges exceptionnelles

| | | BP 2014 | BP 2015 | |
|----------------|--------------------------------|----------------|----------------|-----------|
| chap 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 628 270 | 500 000 | - 128 270 |
| | | | | -20,42% |

Elles concernent essentiellement la participation de la ville au Centre des Congrès (87 000 €) et les subventions aux budgets annexes.

Pour ces dernières, elles ont été évaluées au plus juste, dans le cadre des prévisions budgétaires des budgets annexes. Ainsi, pour les budgets annexes Parkings et Transports, un lissage de la subvention d'équilibre permet d'éviter des écarts de subventions annuelles défavorables au budget principal, tout en assurant une capacité à prévoir chaque année une enveloppe de travaux d'investissement. L'enveloppe globale des crédits est de 400 000 €, dont 350 000 € pour le budget parking, et 40 000 € pour le budget transports. Une petite subvention d'environ 4 000 € a été inscrite au budget camping pour équilibrer la section de fonctionnement.

30 – Les dépenses imprévues

| | | BP 2014 | BP 2015 |
|-------------------|---------------------------|---------|----------------|
| compte 022 | DEPENSES IMPREVUES | - | 200 000 |

Cette année, afin de pourvoir aux besoins des services non prévus en ce début d'année, il est proposé d'inscrire 200 000 € au chapitre des dépenses imprévues, ce qui permettra au Conseil Municipal d'abonder certains chapitres le cas échéant, par décision modificative.

30 – L'équilibre et l'épargne

Le total des recettes inscrites au BP 2015, en section de fonctionnement, est supérieur aux dépenses prévisionnelles et permet ainsi de dégager un virement à la section d'investissement de 1 769 236 €, dont :

- 1 044 736 € sont issus du report de l'excédent 2014 en section de fonctionnement ;
- et 724 500 € de la gestion prévisionnelle 2015.

Ce virement, inscrit en fonctionnement au compte 023, vient abonder l'autofinancement dans la section Investissement au compte 021.

Evolution du virement à la section Investissement :

| BP 2013 | BP 2014 | BP 2015 |
|--------------|-----------|-------------|
| 845 271,95 € | 926 000 € | 1 769 236 € |

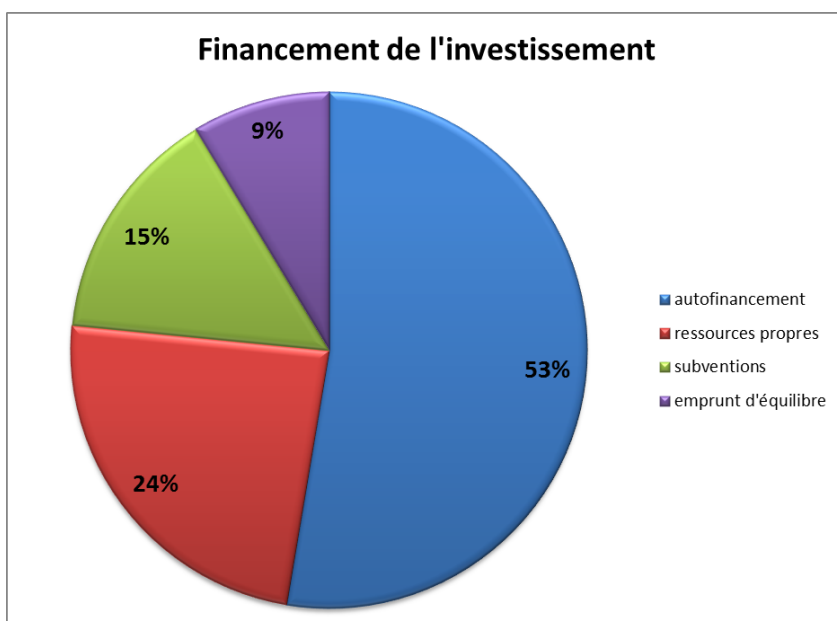
Constitution de la chaîne de l'épargne :

| | |
|--|--------------|
| A : Recettes inscrites au BP | 15 172 236 € |
| B : Dépenses inscrites au BP | 13 403 000 € |
| A – B = C : Epargne brute | 1 769 236 € |
| D : Remboursement du capital de la dette | 1 466 000 € |
| C – D = E : Epargne nette | 303 236 € |

L'épargne nette de la Ville est donc de 303 236 € en 2015, il permettra de financer pour partie des investissements inscrits cette année.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les recettes d'investissement



1- L'autofinancement brut

Il s'élève à 1 769 236 €. Dégagé par la section de fonctionnement, il permet de rembourser le capital de la dette (1 466 000 €, hors emprunt avec option de tirage qui est neutralisé en dépense et en recette), et une partie du programme d'investissement à hauteur de 303 236 €.

L'autofinancement brut ajouté à l'excédent de fonctionnement partiellement transféré en Investissement et inscrit au compte 1068 pour un montant de 750 047 €, produit un autofinancement de 2 519 083 € qui vient financer 56% des dépenses réelles d'investissement.

2- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le Fonds de Compensation de la TVA compense une partie de la TVA acquittée par la ville sur ses seules dépenses d'investissement de l'année n-2, soit 2013 en l'occurrence. Le taux de compensation appliqué sur ces dépenses TTC est de 15,761 %.

Le montant du FCTVA notifié à la Ville est de 747 677 €.

3- Les subventions d'équipement

Seules sont inscrites au Budget Primitif les recettes certaines, c'est-à-dire celles qui ont été notifiées ou pour lesquelles la Collectivité a un début d'engagement.

Les subventions d'investissement inscrites en restes à réaliser :

| | | | |
|---------|-------------------------------------|---|-------------|
| 52 | Rempart rue de Gaulle | subv DRAC étude diagnostic | 16 438,00 € |
| 53 | Château (tour Coatquen et donjon) | DRAC restauration courtines et coetquen | 15 483,00 € |
| 54 | Chapelle Ste Catherine | subv Région restauration voutes transept | 7 055,00 € |
| | | subv Région restauration statues | 1 140,75 € |
| | | subv Région restau statues | 1 140,75 € |
| 62 | Scénographie Eglise St Malo | subvention DRAC restauration vitraux | 6 500,00 € |
| 53 | signalétique patrimoniale | subv Région signalétique patrimoniale | 50 000,00 € |
| CHAP 13 | autres subventions d'investissement | Subventions de l'Etat | 14 450,00 € |
| | | Subventions d'investissement de la Région | 10 404,51 € |

Les subventions nouvelles pour l'année 2015 :

| | | | |
|---------|------------------------------------|--|----------|
| 52 | Rempart rue de Gaulle | subvention de l'Etat | 100000 |
| 53 | Château (tour Coatquen et donjon) | subventions Région restauration courtine et Coëtquen | 22633,52 |
| 53 | Château (tour Coatquen et donjon) | dons mécénat Tour Coëtquen | 20000 |
| 61 | Château (boutique, scénographie) | subv Dinan Communauté scénographie | 15000 |
| 81 | Programme voirie / espaces publics | remboursement assurance pour rue du Petit Fort | 117544 |
| CHAP 13 | Subventions d'investissement | Subventions de l'Etat | 7500 |
| CHAP 13 | Subventions d'investissement | don Fondation de France pour achat pianon action culturelle biblio | 11307 |

4- Les autres recettes :

Il s'agit :

- du produit des amendes de police, au titre de la circulation routière : inscrit pour un montant de 200 000 € au BP 2015.
- du produit de la taxe d'aménagement : inscrit au BP 2015 pour un montant total de 74 700 € correspondant à 64 733,92 € inscrits en restes à réaliser 2014 après notification du Trésor Public, et 10 000 € supplémentaires évalués pour 2015.

Enfin, une recette de 91 342,31 € est inscrite au BP 2015 au titre des restes à réaliser 2014, correspondant au remboursement par Dinan Communauté des dépenses engagées par la Ville de Dinan pour la Zone Artisanale Dinan-Quévert (dépenses inscrites en Investissement pour le même montant).

5- Le produit des cessions d'immobilisation

Le produit de certaines cessions immobilières a été inscrit au BP 2015, du fait de la signature d'actes d'engagement. Il s'agit de la vente du bâtiment du CCAS pour 240 000 €, et la vente d'un appartement dans la Résidence Surcouf pour 82 000 €.

6- Emprunt d'équilibre

Un emprunt d'équilibre a été inscrit au BP 2015, pour un montant de 413 982 €, en attendant la notification de nouvelles recettes d'investissement.

En effet, de nouvelles subventions d'investissement sont attendues en 2015, ainsi que des cessions immobilières (vente du terrain du Bouloir par exemple) :

| | | |
|----|-----------------------------------|--|
| 31 | Quartiers prioritaires | subvention Etat en attente |
| 52 | Rempart rue de Gaulle | subvention Etat sollicitée |
| | | subvention de la Région |
| 53 | Château (tour Coatquen et donjon) | subv restauration étanchéité tour Coëtquen (18000 €) |
| | | subv restauration menuiseries (2326 €) |
| | | subv mission ACMH étude souterrain (12800) |
| 54 | Chapelle Ste Catherine | subv restauration peinture transept (16650 e) |
| 61 | Château (boutique, scénographie) | subv sur agencements scénographiques (11400 €) |
| 62 | Scénographie Eglise St Malo | subv pour restauration baie (20000 €) |
| | | subv mission scénographie (2400€) |
| | | subv vitrine sécurisée (19200 €) |
| 64 | objets mobiliers | subv restauration mobilier historique (2880 €) |
| 85 | programme Bâtiments | vente de la maison du cimetière (180 000 €) |
| | | DETR travaux accueil (20000 €) |

B) Les dépenses réelles d'investissement

En 2015, le volume de dépenses d'équipement est de 2 785 640 €. Il comprend :

- les **restes à réaliser** pour un montant de 739 635 €. Il s'agit de dépenses qui ont été engagées juridiquement en 2014 mais qui n'ont pas pu être mandatées avant la fin de l'année budgétaire.

- Les **dépenses nouvelles hors opération**, d'un montant de 408 005 €. Il s'agit de dépenses courantes (matériels, mobiliers, informatique, petits équipements, frais d'étude...) qui se répartissent comme suit :

20 – immobilisations incorporelles : 68 016 €
204 – subventions d'équipement versées : 27 500 €
21 – immobilisations corporelles : 209 489 €

23 – immobilisations en cours : 103 000 €

- Les **dépenses nouvelles par opération** pour un montant de 1 638 000 € :
Il s'agit des dépenses d'équipement inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Pour ces dépenses, il est proposé de voter les crédits par opération identifiée, et pour celles qui se dérouleront sur plusieurs années, d'adopter par délibération des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

1- les dépenses hors opération

- Le Chapitre 20 concerne les frais liés aux études, concessions et droits de licences, de logiciels, etc

Ont été inscrites au BP 2015 les dépenses nouvelles suivantes :

- étude CHRS et CHU : 15 000 €
 - étude diagnostic pour les ERP : 10 000 €
 - participation à l'étude de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne pour l'IME Beaumanoir : 4000 €
 - le marché de révision du PLU (crédits complémentaires)
 - le schéma directeur d'aménagement pluvial
 - la mise à jour des logiciels métiers de différents services
 - la conception du nouveau site internet de la Ville et du nouveau journal municipal.
- Au chapitre 204 figurent spécifiquement les subventions d'équipement versées, et comprend le remboursement au Conseil Général des Côtes d'Armor de la participation de la Ville à la réalisation des garde-corps sur le viaduc (23 000 €) et la participation de la Ville pour l'étude de l'aménagement de l'Aublette (4 500 €).
- Le chapitre 21 comprend les dépenses d'achat de biens nécessaires au fonctionnement des services (véhicules, équipements, matériels ...), les équipements publics Ont été alloués aux services :

- 100 000 € pour les services techniques (dont l'achat de véhicules de transport, des coffrets électriques pour le marché et les manifestations diverses, et des panneaux de signalisation voirie et informations locales ...)
 - 11 400 € pour la bibliothèque, notamment pour l'achat d'un piano à queue financé à 87% par un don de la Fondation de France
 - 53 000 € pour le service informatique, pour le renouvellement des parcs informatiques et photocopieurs de la mairie et des écoles ainsi que l'achat de matériel spécifique.
 - 26 000 € pour le service de police municipale, notamment pour l'achat d'un véhicule adapté à la fourrière animale, et des équipements spécifiques des agents, ainsi que le début d'un programme de mise en conformité des horodateurs pour les parkings de surface
 - 18 000 € pour l'achat de totems pour le passage de la Tour de l'Horloge, des drapeaux et enseignes et la signalétique de l'Hôtel de Ville.
 - l'acquisition d'un nouveau panneau *Dinan Ville Art et d'Histoire*
- Au chapitre 23, il s'agit de travaux, dont notamment :
 - la réalisation de nouveaux modules pour le columbarium du cimetière ;
 - des travaux sur les aires de jeux
 - l'installation de conteneurs enterrés
 - le déplacement du monument aux morts Afrique du Nord
 - des travaux de câblage et de fibre optique
 - des travaux de reliures sur le fonds ancien de la bibliothèque. En effet, la bibliothèque municipale de Dinan dispose d'un fonds de livres anciens, pour lequel il est nécessaire de procéder à des travaux de reliures afin d'en préserver l'état de conservation. Il est proposé d'inscrire en section d'investissement les travaux de reliure, au même titre que leur acquisition, compte-tenu qu'ils constituent une dépense d'amélioration contribuant à augmenter la valeur ou la durée de vie du bien immobilisé. Ces dépenses constituent ainsi des immobilisations.

2- Les dépenses par opération.

Elles s'élèvent à un montant de 1 638 000 € et se répartissent comme suit :

| | | |
|------------|---|------------|
| 11 | Programme Enseignement et périscolaire | 80 000,00 |
| 31 | Quartiers prioritaires | 20 000,00 |
| 32 | Fonds intervention centre Ville | 30 000,00 |
| 52 | Rempart rue de Gaulle | 300 000,00 |
| 53 | Château (tour Coetquen et donjon) | 100 000,00 |
| 54 | Chapelle Ste Catherine | 75 000,00 |
| 61 | Château (boutique, scénographie) | 95 000,00 |
| 62 | Scénographie Eglise St Malo | 10 000,00 |
| 63 | signalétique patrimoniale | 100 000,00 |
| 64 | objets mobiliers | 15 000,00 |
| 71 | Projet Quartier de la Gare | 30 000,00 |
| 81 | Programme voirie / espaces publics | 365 000,00 |
| 821 | Rue de l'école / rue de la Lainerie | 100 000,00 |
| 822 | Rue du Quai | 55 000,00 |
| 83 | programme d'éclairage public | 30 000,00 |
| 84 | déplacements doux | 33 000,00 |
| 85 | programme Bâtiments | 200 000,00 |

Opération 11 – Programme Enseignement et périscolaire

Sont prévus :

- des travaux aux groupes scolaires de la Garaye (préau), des Fontaines (travaux de couverture) et La Ruche (isolation thermique et remplacement des menuiseries extérieures du préau), pour un montant total de 69 000 €
- l'acquisition de mobilier et de matériel scolaire pour les écoles maternelles et primaires : 11 000 €

Opération 31- Quartiers prioritaires

Une enveloppe prévisionnelle de 20 000 € est inscrite au BP, en prévision de la contractualisation devant intervenir avec l'Etat fin juin sur le quartier prioritaire de la Bretonnière, des Essarts et Lécuyer. Des compléments de crédits seront alloués par décision modificative en fonction des programmes retenus dans le contrat et des subventions perçues au titre de la politique de la ville.

Opération 32- Fonds d'Intervention Centre Ville

Une enveloppe de 30 000 € est prévue.

Opération 52 – Rempart rue de Gaulle

Cette opération concerne les travaux relatifs au rempart de la duchesse Anne, suite à l'effondrement du 2 Mars dernier :

- 150 000 € pour les travaux de mise en sécurité ;
- une première enveloppe de 150 000 € pour les travaux de reconstruction. Les crédits alloués à cette restauration seront gérés par Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Opération 53 Château (tour Coëtquen et donjon)

Une partie de l'opération a été engagée en 2014 (inclus dans les restes à réaliser) Il s'agit de la réfection de la courtine et de l'étanchéité de la tour de Coëtquen.

Opération 54- Chapelle Ste Catherine

Cela concerne :

- la restauration de la sacristie et des peintures du transept ;
- l'étude de restauration du chœur des religieuses

Opération 61- Château (boutique, scénographie)

Les crédits inscrits sont relatifs à :

- la mission du scénographe
- un début d'aménagement scénographique

Opération 62- Scénographie Eglise St Malo

Il s'agit de la conception de la scénographie du Trésor.

Opération 63- Signalétique patrimoniale

Une enveloppe supplémentaire de 50 000 € est ajoutée aux 50 000 € décidés par décision modificative en 2014, pour réaliser la signalétique d'interprétation du patrimoine et de jalonnement piéton.

Opération 64-Objets mobiliers

Sont prévues en 2015 la restauration de mobiliers inscrits aux Monuments Historiques pour 12 000 €, et la restauration d'œuvres du musée pour 3 000 €.

Opération 71- Projet quartier de la Gare

30 000 € sont consacrés à la réalisation de l'étude de programmation du quartier de la gare.

Opération 81- Programme de voirie-espaces publics

Les programmes suivant sont prévus :

- la réfection de la rue A. Brûlon : 80 000 €
- la réfection de la rue de la Croix- Réfection : 45 000 €
- l'aménagement du passage piéton et d'une entrée parking rue Lecomte de l'Isle et rue de la Garaye : 25 000 €
- la création d'un réseau d'eaux pluviales rue des fontaines : 15 000 €
- diverses réfections de chaussée : 23 000 €
- un ménage sécurité trottoir Pont Lécuyer : 15 000 €
- la réparation d'un mur 31 rue du petit fort, suite à un sinistre : 149 516 € ; à noter le remboursement par l'assurance de la majeure partie de cette somme.

Opération 821-Rue de l'école / rue de la Lainerie

Il s'agit de la réfection complète des rues de l'école et de la Lainerie. La planification de ces travaux s'étant sur les années 2015 et 2016, les crédits qui leur seront alloués seront donc gérés par AP/CP. Il Une première enveloppe de 100 000 € est nécessaire pour 2015.

Opération 822-Rue du Quai

Cela concerne la fin des travaux de la rue du Quai et d'une enveloppe supplémentaire de 55 000 € à ajouter aux restes à réaliser 2014.

Opération 83- Programme d'éclairage public-

Une enveloppe de 30 000 € est inscrite pour l'année 2015.

Opération 84- Promenades, espaces naturels et déplacements doux

Des crédits sont prévus à hauteur de 33 000 €, dont 11 000 € pour des chemins piétonniers.

Opération 85- programme bâtiments

Suivant le PPI, une enveloppe globale de 100 000 € est prévue pour les grosses réparations à l'ensemble des bâtiments communaux.

S'y ajoute une première enveloppe de 100 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les premiers marchés de travaux pour la réalisation de la maison d'accueil du cimetière.

Les dépenses imprévues :

Il est prévu l'inscription de dépenses imprévues, à hauteur de 100 000 €, au chapitre 020 en dépenses d'investissement, afin de pouvoir abonder les chapitres 20, 21 et 23 ou les enveloppes par opération dans le cas où des dépenses non prévues en ce début d'année viendraient à intervenir.

II- LES BUDGETS ANNEXES

Ils concernent le camping, le port de plaisance, les parkings souterrains, les transports urbains.

1) le port de plaisance

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 26 mars 2015, il est proposé d'adopter le Budget Primitif du Port de plaisance qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 295 949 €, soit :

- 78 000 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté excédentaire de 19 628,04 €
- 217 949 € en section Investissement, avec un excédent reporté d'investissement de 138 021,00 €.

En investissement, il est prévu pour cette année divers travaux de modernisation et de mise aux normes tels que :

- divers dispositifs de sécurité (échelles de pontons, bouées de sauvetage,...)
- l'acquisition d'une embarcation de service pour entretien des installations et assistance pour évènements
- la mise en place de bornes eau et électricité
-

L'ensemble est estimé à 97 250 € HT.

En recettes d'investissement, des subventions d'un montant total de 47 700 €, sont reportées de 2014 sur 2015.

2) le camping

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 26 mars 2015, il est proposé d'adopter le Budget Primitif du Camping municipal qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 65 724,49 €, soit :

- 42 730 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté déficitaire de 771,88 €
- 22 949,49 € en section Investissement, avec un excédent reporté d'investissement de 18 764,49 €.

Une subvention d'équilibre prévisionnelle de 3 632 € a dû être inscrite en section d'exploitation.

3) les parkings souterrains

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 26 mars 2015, il est proposé d'adopter le Budget Primitif des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 2 566 478 €, soit :

- 1 418 300,00 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté excédentaire de 791 987,93 €
- 1 048 278,00 € en section Investissement, avec un déficit reporté d'investissement de 669 871 €.

En investissement, il est prévu, pour le parking de l'Hôtel Ville, le remplacement des éclairages existants par des leds et détecteurs de présence, la pose d'un auvent sur la cage d'escalier côté Poste, la peinture des poteaux et de quelques panneaux muraux pour un montant de 50 000 €.

Une subvention d'équilibre lissée de 350 000 € annuelle, versée par le budget général, est nécessaire à l'équilibre du budget.

4) les transports urbains

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 26 mars 2015, il est proposé d'adopter le Budget Primitif du service de transport urbain qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 139 930,77 €, soit :

- 110 440 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté excédentaire de 48 440 €
- 29 490,77 € en section Investissement, avec un excédent reporté d'investissement de 29 490,77 €.

Une subvention d'équilibre, lissée annuellement, de 40 000 €, venant du budget général, est inscrite.

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 26 mars 2015, il vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif (budget général et budgets annexes) au titre de l'exercice 2015 ;
- d'imputer chaque année, en section d'investissement, les dépenses de reliure des ouvrages constituant le fond ancien de la bibliothèque.

- d'approuver les subventions aux associations conformément au tableau joint.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par **26 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU) **et 7 CONTRE** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER) **d'adopter ces dispositions.**

Monsieur le Maire

Avez-vous des questions ?

Madame Christine Laisné

J'avais des remarques concernant la présentation davantage du document sur le montant des services externes par section, comptes 61 et 62 charges des services extérieurs. On a une indication globale des services extérieurs aux régies, on sait bien que plus ou moins chaque service traite avec des prestataires extérieurs. Je trouverais intéressant que l'on puisse lire quelque part, quel est le montant des services extérieurs, de l'externalisation des services en fonction de chaque domaine, de chaque service. C'est-à-dire que chaque service a son budget de fonctionnement, d'investissement et traite éventuellement avec des prestataires extérieurs, ce serait intéressant pour chaque service que l'on ait le montant de ces prestataires extérieurs, de manière à avoir une vision vraiment globale du budget de chaque service car là on a la somme générale. Je me fais comprendre ?

Monsieur le Maire

Que vous avez au compte administratif.

Madame Christine Laisné

Oui, je sais bien qu'on peut le lire dans le compte administratif, mais sur une présentation plus simplifiée, je ne sais pas dans quel document, un peu de vulgarisation. Surtout une idée de pédagogie. Sur les dépenses par opérations, on a les tranches de travaux ou d'investissements pour l'année à venir, ce serait intéressant d'avoir un rappel de l'enveloppe globale pour chaque projet. Sur les quartiers prioritaires, on a 20 000€ par exemple, pour l'année prochaine ce serait intéressant qu'on puisse savoir quelle est l'enveloppe globale de ce budget.

Monsieur le Maire

Parce que nous sommes dans l'attente de la signature du contrat de ville et du programme d'actions qui sera défini dans le contrat de ville pour les années futures.

Madame Christine Laisné

Concernant la rue de l'Ecole et la rue de la Lainerie, on doit avoir une idée du montant global des travaux, j'imagine. Et puis concernant les subventions aux associations, effectivement pour le retoquage, pour la commission culture, ça ne concerne pas énormément de montant. Mais tout de même le retoquage par la commission finances, c'est désagréable.

Monsieur le Maire

Ah oui. Ce n'est pas le conseil municipal qui s'y est opposé, c'est la commission aux finances.

Madame Christine Laisné

D'autant que la commission aux finances a respecté la règle des moins 10% systématiquement.

Monsieur le Maire

Je pense que l'on va laisser Véronique s'expliquer sur la commission aux finances. Nous serons désormais amener à voter des délibérations, autorisation de programme et crédit de paiement. Ça répond à la question que tu posais, c'est-à-dire que l'on va avoir une idée assez précise du montant global d'un programme d'investissements et on va le décomposer année par année. Yannick Hellio.

Monsieur Yannick Hellio

Sur la rue de l'Ecole et la rue de la Lainerie, bien évidemment que l'on connaît le coût total d'investissements pour l'ensemble des travaux, sinon il ne faut pas se lancer. Ce que l'on sait aussi c'est que ça va se faire sur deux années 2015 et 2016 et le budget prévu pour 2015 est de 100 000€, le reste sera financé en 2016.

Monsieur Jean Gaubert

Oui M. le Maire, juste un mot sur les autorisations de programmes. Moi je n'ai jamais été favorable à ce fonctionnement, ça avait un sens quand on avait l'obligation de mobiliser l'emprunt avant d'engager un programme, parce que là on ne mobilisait l'emprunt qu'au niveau de l'autorisation de dépenses. Aujourd'hui, ça n'a plus de sens puisque vous faites un emprunt d'équilibre, ça peut par contre avoir des conséquences, pas forcément à Dinan puisque ça n'est pas un aussi gros budget que ça. Je me suis battu au Conseil Général pour que l'on abandonne ce système quand j'étais conseiller général, pourquoi ? Parce qu'on n'avait pas une vision claire des engagements et que nous avons besoin, quand on vote un budget d'avoir la vision de ce que l'on met dans l'année et de ce qu'on aura après. Ce que je souhaite c'est que si on fonctionne comme ça, et bien qu'à chaque fois on nous rappelle l'engagement total, c'est ce qui a été demandé tout à l'heure.

Monsieur le Maire

Oui, tout à fait.

Monsieur Jean Gaubert

Il faut qu'à chaque fois l'on mette l'engagement total, parce que si on ne met que la somme de l'année, je pense que l'on aura des trucs en trompe l'œil et ça peut être dangereux pour la suite. En particulier ça n'est pas tout de suite, c'est dans cinq ans, mais quand il y a des changements de municipalité, c'est un peu surprenant pour certaines municipalités de découvrir qu'en réalité, il y a plein de choses engagées et que celles-là n'apparaissent plus dans aucun budget. Je sais que ce n'est pas votre souhait pour dans cinq ans.

Monsieur le Maire

Ca n'en prend pas le chemin, vous en conviendrez.

Monsieur Jean Gaubert

Rassurez-vous, vous savez il y a des choses comme ça...

Monsieur le Maire

On ne va pas spéculer sur les élections de dans cinq ans. Autant je comprends que ça puisse être compliqué pour des budgets très importants comme celui du Conseil Général. Je crois que pour une ville ça donne quand même une visibilité, parce que les autorisations de programme permettront justement d'avoir à la fois une vision globale de l'enveloppe qui est à mobiliser sur un programme d'investissements et de décomposer cette enveloppe année par année. J'entends bien la remarque, autant pour le Conseil Général ou les grosses collectivités avec un gros ça peut être un inconvénient, autant nous, ça peut nous donner une visibilité, on verra.

Monsieur Jean Gaubert

Ca serait bien que l'on puisse avoir, le coût total de l'opération, l'autorisation de programme 2015 à côté, ça serait bien. Si on peut avoir ça dans le document présenté, qui est de qualité, il faut être honnête, qu'a présenté Mme Bonnefond, ce serait intéressant.

Monsieur Bruno Bertier

Ce n'était pas le but mais je voudrais tout de même répondre à Bernard Lagrée. On se connaît bien Bernard, et là je vais te tutoyer ce soir. A aucun moment, j'ai voulu dire que les élus ne travaillaient pas, je sais que tu te donnes à fond et de nombreux élus autour de cette table y compris l'opposition et acceptent qu'il y ait un autre projet au vôtre. Je ne vois pas ce qu'il y a d'irrévérencieux ce soir à ce que je vous propose un autre projet qu'est le vôtre. Ca ne remet pas en question le travail que vous faites au quotidien et que nous faisons au quotidien.

Monsieur le Maire

Bon allez.

Monsieur Bruno Bertier

Acceptez que l'opposition travaille y compris les week-ends fériés Mme Cassany. Oui, j'ai une capacité à travailler y compris le week-end. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire

Tout est dans le ton et la forme.

Monsieur Bruno Bertier

Oui M. le Maire. Ca vous dérange que l'opposition ait des choses à proposer, mais nous en reparlerons dans l'avenir.

Monsieur le Maire

Non pas du tout, ça ne me dérange pas du tout. C'est vous qui vous enfermez dans cette logique.

Monsieur Bruno Bertier

Sur la signalétique patrimoniale, le budget est multiplié par deux. On passe de 50 000€ à 100 000€, qu'est-ce qu'il l'explique ?

Monsieur le Maire

Non, on avait annoncé en décision modificative que l'enveloppe était de 500 000€ et qu'il y avait 50 000€ d'inscrit en décision modificative et 50 000€ inscrits au budget primitif de l'année 2015. Ca a toujours été comme ça.

Monsieur Bruno Bertier

Bien écouter, je vais reprendre la présentation : « une enveloppe supplémentaire de 50 000€ est ajoutée au 50 000€ décidés par décision modificative en 2014 ».

Monsieur le Maire

Oui il y a eu 50 000€.

Monsieur Bruno Bertier

Qu'est-ce qui l'explique ? C'était là ma question. Attendez il n'y a rien de grave M. le Maire, détendez-vous. Je suis très calme ce soir, il faut vraiment vous détendre vous avez gagné les élections, vous l'avez dit. Vous avez encore cinq ans de mandat, on peut poser des questions gentiment.

Monsieur le Maire

M. Bertier, arrêtez de faire votre cinéma.

Monsieur Bruno Bertier

Mais non, je ne fais pas de cinéma.

Monsieur le Maire

Mais si, nous ne sommes pas au théâtre. Nous sommes en conseil municipal, où il s'agit de travailler.

Monsieur Bruno Bertier

Je travaille M. le Maire et je vous pose une question. Opération 63, dans la signalétique patrimoniale. Soyez détendu. : « Une enveloppe supplémentaire de 50 000€ est ajoutée au 50 000€ décidés par décision modificative en 2014 pour réaliser la signalétique patrimoniale et le jalonnement piétons ». Je vous demande et je crois que j'en ai le droit, pourquoi il y a 50 000€ de plus. Ca c'était ma première question, quand même on va y arriver. Il y a une baisse au niveau du personnel, il y a une baisse sur la rémunération des apprentis, est-ce à dire que sur 2015, nous aurons moins d'apprentis ? Si c'était le cas, je trouve ça dommage parce que l'apprentissage est quelque chose qu'il faut développer dans notre pays et pourquoi y-a-t-il une légère baisse certes, mais une baisse de plus de 8 000€ sur le budget des

apprentis. Il n'y rien de méchant aussi dans cette question. Je voudrais vous détendre. Là par contre je vais sûrement encore décevoir M. le Maire, mais je vais poser une question concernant l'association des amis du scoutisme européen de Dinan.

Monsieur le Maire

Ah oui, vous nous aviez dit que c'était pour déposer la gerbe sur la tombe du Maréchal Pétin.

Monsieur Bruno Bertier

Je termine s'il vous plait, je pose ma question puis après vous aurez votre réponse. L'association des amis du scoutisme européen de Dinan, j'avoue que je ne la connaissais pas, donc j'ai été voir sur le journal officiel savoir si elle existait. A ma connaissance, elle ne figure pas au JO, alors est-ce que c'est une nouvelle association ? Pourrait-on savoir quand est-ce qu'elle a été créée ? Qui en est le Président ? Parce qu'elle n'apparaît nulle part. Je ne voudrais pas être de mauvais esprit, parce que là-dedans, il y a des enfants et le but de mon intervention ce soir n'est surtout pas de stigmatiser les enfants et les familles qui sont derrière mais malgré tout, il y a tout de même des symboles et je voudrais que l'on aille jusqu'au plus profond sur ce sujet. L'association des amis du scoutisme européen de Dinan n'apparaît pas au journal officiel, j'ai alors tapé « association des amis du scoutisme européen », on arrive sur la mairie de Draguignan, mairie de Draguignan, municipalité Front National, je me suis dit : « ça ne peut pas être ça ». Donc j'ai poursuivi, à aucun endroit, tant sur les services de la Préfecture que sur le journal officiel, je n'ai pas retrouvé l'association des amis du scoutisme européen de Dinan. Quand est-ce qu'elle a été créée ? Je croyais qu'il y avait une règle, que l'on ne donnait pas à des nouvelles associations. Voilà qu'est-ce qu'il y a derrière cette subvention ? Certes modeste mais qui me paraît importante.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Surtout je me permets juste de rajouter, ça a été vu en commission avec Maxime Sachet et d'autres élus et effectivement nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'antennes existantes sur Dinan. D'autant plus notre surprise.

Monsieur le Maire

Il n'y avait pas d'antenne de quoi ?

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Par rapport aux scouts d'Europe.

Monsieur le Maire

Mais si, il y a des scouts d'Europe à Dinan voyons.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Comme ça a été mentionné l'année dernière, il n'y avait pas de siège pour l'association, pour le versement de la subvention.

Monsieur le Maire

Ah oui.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

C'était ça qui avait décidé l'année dernière le non versement de cette subvention.

Monsieur Michel Forget

Je regrette qu'il y ait une diminution du budget livres, disques pour la bibliothèque parce que ça représente quand même une diminution de plus de 17%, je trouve que c'est un mauvais signal par rapport au budget.

La deuxième chose, une explication sur le transport collectif, 62-47 qui passe de 29 900€ à 46 000€, transport scolaire et périscolaire, est-ce que c'est lié aux TAP ? Juste une explication. Et sinon, sur la page 18 du document, sur l'opération 84, les promenades, espaces naturels et déplacements doux, des crédits à hauteur de 33 000€ dont 11 000€ pour des chemins piétonniers ce qui me réjouit. Pour les déplacements doux on peut les retrouver dans d'autres budgets, je trouve que ça n'est pas tellement à la hauteur des ambitions de l'Agenda 21.

Monsieur Maxime Sachet

Pour revenir à votre programme M. Bertier, j'aurais été un peu mal à l'aise, je vous l'avoue à votre place. C'est un petit peu un condensé de votre programme électoral, de propositions qui ont été déjà faites en conseil municipal, dont certaines ont fait l'objet d'un débat. Pour certaines, je ne dis pas toutes, leur impertinence a déjà été soulevée, vous nous les proposez à nouveau de manière plus condensée. Vous nous aviez également avertis en début de mandat sur la difficulté de réalisation de nos promesses électorales, vous nous présentez un programme plus ambitieux qui pour vous apparemment, aurait été facile à mettre en place. Certaines initiatives, en particulier je parlerais de la jeunesse, sont déjà lancées, on ne les appelle pas de la même façon. Donc voilà, pour vous beaucoup de choses deviennent trop peu, en investissement, la jeunesse, la culture, etc. Quand il y a quelques mois c'était trop et ça serait devenu difficile. Je trouve cela un peu mal venu par rapport à votre discours que vous aviez tenu précédemment au conseil municipal. Merci.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

J'ai une dernière question par rapport aux dépenses par opération, par rapport au projet du quartier de la gare. Les 30 000€ consacrés à l'étude de programmation du quartier de la gare, je voudrais juste savoir par rapport à ce projet s'il y a un groupe de travail qui existe ou autre, car les riverains sont en attente de réponses, quant à la non-ouverture par exemple du parking réservé au stationnement.

Monsieur le Maire

Il ouvre à la fin du mois.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Ravie de l'apprendre. Savoir si un groupe de travail est mis en place, car apparemment en commission travaux, voire il n'y a pas eu d'échanges.

Monsieur le Maire

C'est en commission de l'urbanisme.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Ou en commission de l'urbanisme, il n'y a pas eu d'échanges à ce sujet en tout cas. J'avais une question par rapport à l'opération 32, le fond d'intervention centre-ville, une enveloppe de 30 000€ est prévue. Alors de quoi s'agit-il ? Je ne sais pas à quoi cela correspond, c'est une question de renseignements.

Monsieur Olivier Bobigeat

C'est un fond qui a été prévu pour pouvoir aider dans certains cas des mises aux normes de façades de commerce des choses comme ceci, qui sont obligatoires dans le secteur sauvegardé. On a pris en exemple des villes qui ont déjà fait la même chose, notamment Vitry. Cela permet dans certains cas où le commerce n'a pas la possibilité de se mettre aux normes ou de faire des travaux d'amélioration de façade et d'enseigne, de pouvoir intervenir dans certains cas qui seront un peu critiques et qui permettent de garder l'aspect de la ville.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Ok merci.

Monsieur Jean Gaubert

Il y a des commissions commerce ?

Monsieur Olivier Bobigeat

Bien sûr la commission commerce prendra en charge le dossier. Pour l'instant on a juste un outil, je crois que quelqu'un que vous connaissez bien parlait d'avoir une boîte à outils. C'est dans cet esprit-là.

Madame Anne-Cécile Briec-Lamé

Juste j'attends la réponse par rapports à la subvention aux scouts d'Europe, vraiment. Merci.

Monsieur le Maire

Véronique, tu réponds sur les scouts puisque ça a été examiné en commission des finances je crois ?

Madame Véronique Bonnefond

Alors on va reprendre les éléments sur les subventions. La philosophie qui a présidé cette commission sur les subventions était d'être au plus près des dossiers. C'est-à-dire que nous avons envoyé à chacune des associations qui a reçu des subventions un dossier qu'elle devait remplir, qu'elle devait renvoyer en nous indiquant un certain nombre d'éléments très précis : leur chiffre, leur pourcentage de jeunes, le nombre de dinannais, s'ils bénéficiaient de prêts de matériel, de location de salle, etc. Sur la base de ces indications que l'on a fourni sous forme d'un tableau extrêmement détaillé aux différentes commissions et on a demandé à différentes commissions d'étudier cela. Certaines commissions ont choisi de maintenir un abattement de 10% et d'autres comme Mathieu, la commission des sports a mis en place des critères. Le principe c'est que nous étions dans une démarche de vérité, nous nous sommes aperçus que la ville de Dinan finançait un peu trop souvent des associations qui en fait n'avaient rien de dinannais ou les trois quart de leurs membres n'étaient pas dinannais. Nous sommes partis du principe qu'il appartenait à ce genre d'associations d'aller rechercher aussi ailleurs des subventions auprès des communes d'où étaient originaires leurs membres. C'est la raison de ce dossier d'instruction. Bien sûr il fallait faire un arbitrage, ça a été l'objet de la commission des finances à laquelle vous avez participé M. Bertier et vous avez vu que nous avons assez peu corrigé les propositions qui étaient faites par les différentes commissions. On parle de censeurs mais on n'a pas été censeur, on n'a pratiquement pas touché aux différentes subventions. Quand on l'a fait c'est qu'il nous a semblé que certaines commissions n'avaient peut-être pas pris en compte tous les éléments qui étaient dans le tableau d'instruction, dans ces cas-là nous les avons modifiées, effectivement. Nous avons un petit peu uniformisé les demandes, mais ça a été vraiment des corrections à la marge. Ce que nous avons pris en compte pour établir ces subventions, je vous l'ai dit, c'était si ces associations bénéficiaient ou non de matériel ou d'avantages, parce que nous considérons que la subvention devait être analysée comme un tout et devait intégrer une partie des avantages matériel qui lui étaient accordés, c'est aussi pour cela qu'il y a eu des baisses dans les subventions. Le critère n'était pas du tout que ce soit une nouvelle association mais que l'association fasse l'objet d'une demande écrite adressée à la mairie. C'est-à-dire que nous avons écarté toutes les associations qui n'avaient pas fait de demandes, en tout cas c'est ce que nous avons fait au niveau de la commission. On a effectivement travaillé, mais on a peut-être travaillé beaucoup plus dans le détail, nous ne nous sommes pas contentés d'avoir, de recevoir des demandes, nous avons essayé de creuser et d'uniformiser dans la mesure du possible. Parlons des scouts d'Europe, ils avaient fait deux demandes de subventions, une qui émanait de l'association nationale et une qui émanait d'une association locale. Juridiquement nous ne pouvons pas apporter une subvention à une association qui n'est pas créée juridiquement. Nous regarderons, ce que nous n'avons pas fait pour les autres, nous n'avons pas

demandé de récépissés de création au journal officiel, mais nous allons le faire car il n'y a pas de raison que nous ne le fassions pas. Il n'y a pas de raison si cette association est juridiquement créée et la commission des finances en a décidé, nous avons eu je vous le rappelle une discussion et vous étiez le premier à dire : « s'il y a une association locale effectivement nous pouvons leur verser ces 288€ », c'est ce que nous avons fait. Bien évidemment juridiquement nous ne pourrions pas verser à une association qui n'est pas créée juridiquement cette subvention. Je vais m'atteler à regarder si cette association est créée ou non, en tout cas c'est une antenne locale, de scoutisme, je peux comprendre que vous n'ayez pas envie de verser au scoutisme européen. Les jeunes qui sont au scoutisme européen sont des jeunes que vous croisez dans la rue et je crois que vous faites un amalgame entre le Front National et ces jeunes et ça n'est pas bien M. Bertier. Ca n'est pas bien du tout.

Monsieur le Maire

Allez on arrête ! Les scouts d'Europe pas les scouts de France. On arrête là, nous sommes sur un terrain glissant M. Bertier. Respectez au moins les jeunes qui y sont.

Madame Véronique Bonnefond

Le seul élément que nous allons demander et que nous avons pas demandé aux autres, c'est de leur demander leur récépissé de création car nous ne pouvons pas juridiquement verser une subvention à une association qui n'est pas créée juridiquement. Mais sinon il n'y a aucune raison pour que nous ne versions pas à l'instar des éclaireurs de France et des scouts de France cette subvention qui est exactement la même, de 288€ pour tous ces mouvements de scoutisme.

Monsieur le Maire

M. Pasino, M. Le Borgne, puis après nous allons peut-être passer au vote.

Monsieur Charles Pasino

Si cette association a un compte en banque, ça veut dire qu'elle est déclarée. Maintenant je m'étonne de la hargne de M. Bertier contre une association de gauche qui n'est pas bien méchante. C'est une hargne politique et c'est vraiment désagréable.

Monsieur le Maire

Nous n'allons pas refaire le débat que nous avons déjà eu l'année dernière. Nous connaissons tous des enfants qui sont aux scouts d'Europe, ce sont des dinannais. Il y a parmi les scouts d'Europe des enfants dont les parents de candidats qui étaient sur nos listes. Nicolas tu voulais dire quelque chose ?

Monsieur Nicolas Le Borgne

J'allais en remettre une couche M. le Maire. Juste, on vient d'avoir des élections il y a peu de temps et les résultats sont là aujourd'hui. Je suis désolé, je suis de votre avis, mais par contre nous nous devons de respecter les gens qui ont un avis différent. Il n'est pas interdit de voter le front national et les gens qui ont voté le front national sont nombreux aujourd'hui, il va falloir qu'on s'y habitue. Cette association existe depuis bien longtemps. Merci

Monsieur le Maire

Je propose que nous terminions ce débat et que nous passions au vote de ce budget. Véronique a peut-être des dernières explications à nous donner, cette fois-ci financières et non pas philosophiques.

Madame Véronique Bonnefond

Sur la dette, c'est vrai qu'elle existe, elle est présente dans notre BP, mais je trouve que vous lui donnez une importance qui est importante, parce qu'en fait elle ne représente que 854€ par habitant en 2014 et le ratio national est de 903€. En plus nos intérêts sont en baisse constante puisqu'au titre de la dette nous

avons payé en intérêts 311 542,16€ contre 436 000€ en 2013, on est vraiment en dette constante. Au budget 2013, nous avons inscrit 480 000€, en réalisé on avait 392 212€. Pour le remboursement du capital, il va diminuer forcément. On a un remboursement du capital important, tout simplement parce que nous remboursons rapidement. Le conseil municipal qui a souscrit ces emprunts à l'époque aurait pu choisir un délai de remboursement beaucoup plus long, ça n'a pas été le cas. Le délai de remboursement est relativement rapide, ce qui explique pourquoi nous avons à rembourser un capital important mais sur un délai relativement court et nous ne sommes pas surendettés. Je tiens vraiment à le rapporter car si vous voulez faire le grand Dinan, vous continuez à répandre l'idée chez les dinannais que nous sommes endettés. Vous êtes sûrs que nous ne ferons jamais le grand Dinan.

Monsieur Bruno Bertier

C'est 10 000 000€ de dettes.

Madame Véronique Bonnefond

Que nous sommes endettés M. Bertier, nous ne le contestons pas, que nous sommes très endettés, je le conteste !

Monsieur le Maire

C'est inexact, c'est de la caricature, on ne va pas débattre, ça ne sert plus à rien.

Madame Véronique Bonnefond

Je vous rappelle juste un ratio que nous avons fait lors du débat d'orientations budgétaires, si nous ne souscrivons pas de nouveaux emprunts, en cinq ans nous pouvons avoir remboursé l'intégralité de nos dettes.

Monsieur le Maire

Je vous invite à comparer notre endettement à celui des autres communes de même importance. Je vous propose que nous passions au vote.

Monsieur Didier Déru

Juste parce qu'on n'a pas répondu au fait pour l'étalement. On a parlé Mme Bonnefond effectivement du poids du capital restant dû et du poids des intérêts qui sont décroissants. Heureusement puisque le capital étant lui-même baissant, c'est normal que les intérêts décroissent. Je pense qu'il faudrait que l'on s'empare de ce sujet-là notamment sur une perspective sur cinq, six ans, à égalité de remboursement, je pense que l'on pourrait avoir une marge de progression en s'endettant avec des taux aujourd'hui qui sont vraiment très bas.

Monsieur le Maire

En contractant un nouvel emprunt.

Madame Véronique Bonnefond

Alors effectivement M. Déru, la question mérite d'être posée. Pour la renégociation de la dette, je rappelle quand même que la commission des finances est toujours étroitement associée aux éléments relatifs à la renégociation de la dette. Je vous ai envoyé M. Bertier les éléments de la réponse du Crédit Agricole, je ne pense que vous ayez répondu là-dessus, ou que vous ayez donné votre avis. La réponse du Crédit Agricole, je vous l'ai commentée en commission des finances en vous disant que c'est absurde, on ne peut pas continuer sur ce type de négociations. Mais pour ça et je le rappelle, pour la renégociation il faut être deux et jusqu'à présent nous avons un obstacle majeur. Ce n'est pas que nous ne voulons pas renégocier, c'est que nous avons devant nous une banque qui a des directives nationales et qui refuse toutes négociations.

Monsieur Bruno Bertier

Je pense que ce n'est pas le lieu pour parler de renégociation.

Monsieur le Maire

Non, c'est plutôt pour la commission des finances.

Monsieur Bruno Bertier

Et pourquoi je n'en parle pas au conseil municipal et que je ne vais pas dans le fond, j'ai bien eu les documents, j'attends qu'on en rediscute en commission des finances parce que nous sommes en négociation avec un établissement bancaire et ça n'est pas ici en séance publique à mon avis Mme Bonnefond que nous devons en parler. C'est au sein de la commission finances et uniquement au sein de la commission finances que nous devons parler de cette négociation avec le Crédit Agricole.

Monsieur le Maire

Bien je vous remercie.

Monsieur Jean Gaubert

Juste un mot sur ce sujet. Une inexactitude c'est que le Crédit Agricole n'a pas de directives nationales puisque la caisse nationale est une fédération et que chaque caisse nationale est autonome. Ca c'est la première réponse, c'est fait à Saint-Brieuc, vous le savez aussi bien que moi, à Ploufragan plus exactement. Là-dessus c'est très clair, si vous connaissez la structuration du Crédit Agricole c'est le cas, si ça avait été une autre banque ça n'était pas forcément le cas. Deuxième observation, je crois quand même, que l'on sait quand on veut renégocier, il y a un paramètre, c'est un engagement sur le futur avec la banque et ce que disait Didier Déru tout à l'heure, de voir si on ne peut pas imaginer une opération « remparts » financée par un emprunt et pas par de l'autofinancement ne peut pas être un déclencheur, de dire : « écoutez, cet argent on va l'emprunter chez vous si vous faites un effort sur la dette précédente ». Je crois que ça, ça peut marcher, s'il n'y a pas de donnant-donnant, ils vont se bloquer.

Monsieur le Maire

Je leur ai proposé ce marché. Ceci étant, il y a un problème de fond, je m'interroge, ce débat en effet nous n'avons pas à l'avoir en cette instance, mais je m'interroge sur la volonté de la banque de continuer à aider les collectivités locales. Je m'interroge mais je n'ai pas de réponse.

Monsieur Jean Gaubert

D'accord, très bien.

Monsieur le Maire

Je vous propose que l'on passe au vote. Qui est pour le budget ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Très bien je vous remercie, le budget est adopté.



CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

FINANCES – Fixation du taux des taxes directes locales pour 2015

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Les bases d'imposition notifiées pour l'année 2015 s'établissent ainsi :

| | base d'imposition prévisionnelle pour 2015 | produits à taux constant | pour mémoire : bases d'imposition de 2014 |
|------------------------|---|-----------------------------|--|
| taxe d'habitation | 15 079 000 | 2 981 118 | 14 885 931 |
| taxe foncière (bâti) | 12 979 000 | 2 491 968 | 12 685 511 |
| taxe foncière non bâti | 18 500 | 7 496 | 18 318 |

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 26 mars 2015, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2015, comme suit :

| | Taux 2014 | Variation | Taux 2015 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 19,77% | 0% | 19,77% |

| | | | |
|---------------------------------|--------|----|--------|
| Taxe foncière (bâti) | 19,20% | 0% | 19,20% |
| Taxe foncière (non bâti) | 40,52% | 0% | 40,52% |

Le produit des trois taxes directes locales serait alors de 5 480 583 € en 2015, contre 5 385 988 € perçus en 2014, soit une recette supplémentaire de 94 595 € (+ 1,8%).

*

**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Mme Véronique Bonnefond présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions, des interrogations ? C'est donc la révision des taux.

Monsieur Jean Gaubert

Simplement M. le Maire, je l'avais noté tout à l'heure dans le rapport de Mme Bonnefond. J'ai été un peu surpris, je ne l'ai pas dit à ce moment-là, que l'augmentation des bases en foncier bâti, augmentait deux fois plus que l'augmentation des bases en taxe d'habitation. C'est une certaine surprise car en général il y a quand même une forme de constance. Même-ci dans un certain nombre de cas c'est plutôt l'inverse car il y a des exonérations sur le foncier bâti au départ ou alors ce sont des reprises d'exonérations qui nous arrivent maintenant.

Monsieur le Maire

C'est ce qui nous a été notifié. On peut interroger. Sur les taux il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.



Affaire n° 7 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

FINANCES- Admissions en non valeur

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Pour diverses raisons (somme minime, insolvabilité, adresse inconnue, décès...), Madame la Trésorière Principale n'a pas pu recouvrer un certain nombre de titres de recettes qui ont été émis par la Ville de Dinan. Elle propose de les admettre en non-valeur.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître les créances irrécouvrables des écritures de prise en charge du comptable public. Ceci étant cette mesure n'éteint pas la dette et elle ne fait donc pas obstacle à un éventuel recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Les admissions en non-valeur (article 654) se répartissent de la manière suivante :

- Budget principal de la Ville : 8 955,18 €, couvrant une période allant de 2009 à 2013 (voir état joint) soit :
 - 3 690 € au titre de la redevance pour non création de place de stationnement ;
 - 1 974 € de location de garages au port ;
 - 1 230 € de droits de terrasses ;
 - 695,92 € au titre de la restauration scolaire ;
 - 630,95 € de location de salles ;
 - 261,53 € de frais de séjour à l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) ;
 - 236,10 € de droits de voirie ;
 - 135,88 € de frais de mise en fourrière ;
 - 84,80€ de garderie ;
 - 56€ de vente de bois.

- Budget annexe du camping : 42 € (voir état joint)

Par ailleurs, suite à un vol avec effraction au camping municipal commis dans la nuit du 12 au 13 août 2013, avec une perte en numéraire de la somme de 1 318,55 €, il est demandé l'abandon du déficit de la régie de recettes à hauteur de la même somme.

* *
*

Suite à la réunion de Commission des finances en date du 26 mars 2015 ;

Il vous est proposé :

- d'admettre en non-valeur ces titres de recettes dont la liste figure en annexe ;
- d'abandonner le déficit de la régie de recettes du camping municipal pour la somme de 1318,55€.

*
**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de question sur le rapport ? Pas d'opposition ? L'affaire est adoptée.



Affaire n° 8 à l'ordre du jour

Année 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

OBJET / MONUMENTS HISTORIQUES- Rempart de la promenade de la duchesse Anne.

Rapporteur : Cécile PARIS

Suite à l'effondrement d'une partie du rempart sur la rue du Général de Gaulle à Dinan, dans la nuit du 1^{er} au 2 mars dernier, la ville de Dinan a missionné M. Christophe Batard, Architecte en chef des monuments historiques, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en sécurité de la partie effondrée.

Après consultation de 4 entreprises, les marchés pour les travaux d'urgence ont été confiés à l'entreprise Beaufiles de St Carné pour un montant total de 116 064 € HT €, somme à laquelle il faut ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre (7,9%) et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), soit un total de **127 000 € HT**. Les travaux sont en cours et dureront jusqu'au 5 juin prochain.

Parallèlement, M. Christophe Batard, a établi un projet de reconstruction-restauration qui se décompose en quatre phases :

- **la phase 1** concerne la reconstruction du rempart extramuros (côté rue) et intramuros (côté CREC et maison de retraite) sur une longueur de 30 mètres (partie ouest dont zone effondrée) pour 540 900 € HT. Il faut y ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre (7,9%) ceux de la mission coordination sécurité et protection de la santé (2%) et une provision pour aléa techniques (5%) pour 80 600 € HT.
Montant estimatif de l'opération : **621 500 € HT**.
- **la phase 2** intègre les travaux de consolidation et de restauration intramuros et extramuros du rempart sur 80 mètres de long (partie Est) estimés à 549 400 € HT et les honoraires pour 81 800 € HT, soit une dépense totale de **631 200 € HT**.

Les deux phases suivantes concernent la restauration de 140 mètres, fragilisés, qui se prolongent vers l'amont de la partie effondrée :

- **la phase 3** se rapporte à la face extra muros (côté rue) du rempart. Les travaux de restauration ont été estimés à 490 000 € HT, et les honoraires et aléas à 73 010 € HT, soit une dépense totale de **563 010 € HT**.
- **la phase 4** concerne la face intramuros (côté maison de retraite) de cette partie du rempart. Les travaux de restauration ont été estimés à 122 000 € HT, et les honoraires et aléas à 18 178 € HT, soit une dépense totale de **140 178 € HT**.

Enfin, des travaux optionnels de restauration exhaustive des parements du mur intramuros, de restauration et la mise en peinture de la grille intramuros, d'éclairage de la promenade, et de plantation de tilleuls, sont proposés, pour un total de 371 000 € HT. Avec les honoraires, cette partie s'élève à **426 279 €**

Le montant total de l'opération pour la mise en sécurité et les phases 1 à 4 s'élève à la somme de **2 082 888 € HT hors options, et 2 509 167 € HT avec les options**.

Nous avons sollicité des subventions de l'Etat (au titre des crédits centraux du Ministère de la Culture, des Monuments historiques et de la dotation d'équipement des territoires ruraux), de la Région et du

Département. Des dons ont aussi été versés à la Fondation du patrimoine. Un certain nombre de ces dons provient de Communes. Le Sénat devrait aussi nous allouer une aide.

*

* *

Il vous est ainsi proposé :

- d'approuver le programme de restauration ci-dessus ;

- de solliciter, des diverses entités indiquées ci-dessus, l'attribution des subventions tant pour la mise en sécurité que pour la reconstruction et la restauration du rempart ;

- d'émettre le souhait qu'un accord cadre soit conclu entre la Ville, l'Etat et la Région et tout autre partenaire pour la restauration des remparts de Dinan.

*

**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Mme Cécile Paris présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci. Donc suite à l'effondrement du rempart, nous engageons les travaux de sécurisation et de restauration de cet ensemble qui couvre toute la rue du Général de Gaulle, à peu près 250m de rempart, c'est une opération qui va coûter au total 2 000 000€ à 2 500 000€, nous avons l'assurance d'être aidés par l'Etat, par le Conseil Régional, j'attends des réponses du Conseil Départemental et comme vous le savez nous mobilisons aussi le mécénat et cela fonctionne. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Monsieur Michel Forget

J'espère que la déclaration que je vais faire ne sera pas mal interprétée ou caricaturée, quand j'ai entendu Mme Paris tout à l'heure évoquer des déclarations de notre collègue, qu'aurait faites Stéphanie Missir. Régulièrement ici dans cette enceinte, nous votons des dépenses sous-couvert de subventions pour entretenir notre patrimoine auquel nous sommes tous attachés. Or ces dépenses ne font jamais l'objet de débats en dehors de quelques demandes d'information. Jamais de débats alors que les sommes en jeu sont énormes, donc là c'est 2 000 000€ HT, c'était 1 400 000€ en 2007-2009 je crois sur l'opération ? Au regard des opérations financières de la ville, même si vous le rappeler et vous le rappelez à chaque fois, il y a des subventions. A plusieurs reprises lors du mandat précédent et au cours de ce mandat, nous avons demandé un récapitulatif de toutes les dépenses liées au patrimoine par année, ce qu'on n'a toujours pas obtenu. Je pense que ce serait important que l'on puisse connaître les efforts et les ressources qui sont nécessaires pour financer. Le patrimoine est-il un domaine sacré ou une question

taboue ? Nous voudrions saisir l'occasion de cette affaire du rempart pour faire part de quelques réflexions. De manière générale, ça a été dit tout à l'heure les remparts sont en mauvais état dans de nombreux points de la ville, certains secteurs sont déjà interdits d'accès, je pense aux Grands Fossés, la porte Saint-Malo. Un audit sur l'ensemble a-t'il été fait avec un chiffrage des travaux réalisés ? On nous a fait souvent part d'études, etc. Mais est-ce qu'on pourra, pas forcément ce soir, un jour consacré une réunion de conseil ouverte ou de commission ouverte sur ces questions-là ? Autre question, naïve certainement, mais je la pose, et je crois que je ne suis pas seul à me la poser, quelles sont les contraintes et les obligations de procéder aux reconstructions à l'identique ? Venons-en aux remparts, les travaux prévus dont vous avez répondu, cela concerne l'ensemble de l'avenue du Général de Gaulle. Compte-tenu de son emplacement à l'aplomb de l'avenue du Général de Gaulle, principal axe d'accès à la ville et des risques qui en découlent, question naïve, quelle est la garantie de solidité dans le temps pour le rempart qui sera restauré ? Compte-tenu de la situation du rempart, impact de la circulation, les dommages dus aux vibrations des contraintes de circulation, est-il inenvisageable de recourir, là j'ai envie de prendre mon casque de chantier et mon gilet pare-balles, de recourir aux techniques de matériaux contemporains, béton pour rebâtir un rempart avec parement de pierres bien entendu etc. Parce que ça, c'est des questions que l'on évoque jamais, dès que le rempart s'écroule, on fait appel au financement. Par ailleurs, pour sortir de la seule approche financière et considérer uniquement l'entretien de la restauration du patrimoine comme un coût, il serait intéressant de valoriser ce secteur autrement que sur le seul aspect touristique, encore que certaines villes ont instaurées des visites de chantier. Comme j'ai l'impression que de toute façon le rempart sera un chantier permanent, quand je dis cela ce n'est pas du cynisme ou une critique, je pense que c'est une réalité. Pourquoi ne pas faire de ce secteur une source de formation et d'emplois ? Pourquoi ne pas créer des chantiers écoles ? Des formations en lien avec la restauration des monuments historiques ? Je sais que la SCIC (société collectif d'intérêt collectif) qui est à Quévert, dans la zone à côté de Dinan et l'ECLIS (éco construction locale et initiatives solidaires) ont mis en place une formation qualifiante, ouvriers professionnels en restauration du patrimoine. On peut s'interroger sur les raisons qui font qu'il n'y a pas de collaboration, est-ce que ça a été envisagé ? Est-ce que ça n'est pas possible ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? Jean Gaubert, Didier Déru.

Monsieur Jean Gaubert

Oui M. le Maire, en complément de ce qui a été dit, je voudrais nous interroger sur le niveau d'entretien des remparts. Je crois d'ailleurs que ça a fait l'objet d'une partie du débat lors de vos rencontres au Ministère. Il y a effectivement cette situation que nous avons appris avec beaucoup de tristesse mais surtout en nous disant, voilà encore une charge qui n'est pas la bienvenue pour la ville, même si il y a des subventions, il restera un coût pour la ville qui ne faut pas cacher. La question qui se pose, et là aussi sans vouloir polémiquer, comment s'y prend-t-on ? Et surtout comment va-t-on s'y prendre sur les secteurs qui seraient fragiles ? S'ils sont identifiés, car j'ai vu dans la presse que certains disaient qu'ils étaient identifiés. Moi, quand je suis allé voir le rempart, le lendemain matin, j'ai vu comme tout le monde que la terre en-dessous du petit sablage que l'on avait fait sur la Promenade de la Duchesse Anne était extrêmement humide, ça a été dit d'ailleurs dans la presse. Ce que je n'ai pas compris d'ailleurs de ce que j'ai lu la presse, on a vu des choses un peu contradictoires, c'est qu'apparemment les racines des tilleuls qui sont mortes auraient aspiré l'eau. Il faudra que l'on m'explique, pas forcément ce soir car il est déjà tard, comment ça se peut se passer, car en se détruisant, elles libèrent de la place, elles n'en développent pas. Ce n'est pas comme si les tilleuls avaient été vivants, on aurait pu comprendre que les racines... Sans doute qu'à l'époque, on les a abattus pour cela. Ce que je n'ai pas compris non plus, c'est quand on a refait cette promenade de la Duchesse Anne, on a pris aucune mesure pour étanchéiser, c'est-à-dire soit mettre un film comme on fait à beaucoup d'endroits, 20cms en-dessous du sablage que l'on a fait, soit on m'a d'ailleurs dit, mais là ce sont des « on dit », que certains agents de la ville

s'étonnaient qu'on ne leur fasse pas mettre un drain à cette époque-là pour éviter les infiltrations. Je crois que c'est le débat que l'on va avoir sur tous nos entretiens, j'avais rappelé lors de la dernière réunion de conseil la discussion que l'on avait eu sur la courtine du château quand on l'a visité, en voyant que nous avons des mares et que rien n'était fait pour que ces mares s'écroulent, je crois M. le Maire, que là, il faut adosser à ce programme que nous ne contestons bien évidemment pas, il faut adosser un vrai programme de prévention d'entretien des remparts. C'est-à-dire, qu'un peu partout, il faudrait faire des carottages pour voir s'il y a de l'humidité, et partout où il y a de l'humidité, il faut la faire partir. Parce que ces remparts sont remplis à la terre et à la pierre, et dès que l'humidité y pénètre, il faut la faire partir. Année après année ou tous les quatre cinq ans, les mêmes choses vont se reproduire et là on dira, on savait bien que ça n'était pas en bon état. Et bien oui, si on savait bien que c'était en bon état, peut-être qu'il fallait intervenir. Je souhaite que l'on réfléchisse au système d'intervention pour l'avenir. C'est l'occasion, ce que disait Didier Déru tout à l'heure, de mettre en place un grand programme, peut-être pas de restauration mais au moins d'assainissement des remparts, je crois que c'est extrêmement important. Je voudrais terminer quand même, on a salué des gens tout à l'heure, je crois quand même qu'il ne sera pas inutile de saluer l'action de notre Députée. Vous savez bien M. le Maire que quand on va dans un Ministère, quand on rencontre des conseillers ministériels, s'ils n'ont pas eu d'ordre de la part de leur Ministre, ils ne donnent aucune réponse, ils prennent le dossier, ils disent on vous répondra. Je crois que vous avez eu un peu plus que cette réponse, et je crois que c'est important, j'imagine que les deux Parlementaires l'ont fait.

Monsieur le Maire

Tout à fait.

Monsieur Jean Gaubert

Je sais en tous les cas que Mme Le Dissez l'a largement fait, et qu'on a dû vous le dire, on a eu un peu de chance parce que Mme Pellerin connaissait les remparts de Dinan, ayant fait ses études à Rennes, elle avait sans doute fait des escapades et donc les choses ont dû sans doute un peu mieux se passer.

Monsieur le Maire

C'est pour cela que j'ai salué l'action des deux Parlementaires.

Monsieur Jean Gaubert

Rappelez que la préparation du dossier était importante sinon vous seriez revenu avec : « on vous répondra plus tard ».

Monsieur le Maire

Tout à fait. Les deux parlementaires ont travaillé le dossier avec énergie et nous ont accompagnés dans la démarche, tant Michel Vaspart que Viviane Le Dissez.

Monsieur Didier Déru

Je voudrais juste intervenir sur un point. C'est vrai, on a tous été choqués, on a vu avec émotion la chute du rempart. Pour autant, là, on est en train de voter un budget entre 2 000 000€ et 2 500 000€, je partage assez les propos de Jean Gaubert, j'aurais bien aimé avoir en urgence se déplace qui peut se déplacer, mais avoir une commission élargie entre le patrimoine et les finances, entendre les sachant et notamment l'architecte. Evidemment, il faut voter car il faut réparer de façon urgente, sur la méthode je pense que ça n'aurait pas été inutile d'avoir une convocation de commission en urgence. Une simple remarque. Autrement je me pose quand même l'interrogation suivante : les travaux optionnels de restauration, grosso modo à peu près entre 400 000€ et 500 000€, est-ce que justement on a intérêt à les voter ? Sachant que s'ils sont optionnels c'est qu'ils ne sont pas nécessairement fondamentaux, alors qu'il peut

y avoir d'autres travaux qui peuvent être plus fondamentaux sur le reste des remparts. Ce sont des questions que je pose en séance publique mais qui auraient mérité d'avoir des échanges avec les sachants que je ne suis pas.

Monsieur Jean Gaubert

Par rapport au bordereau, j'avais levé la tête et je n'avais pas regardé ce que j'avais noté, j'aimerais bien que l'on m'explique, ou il y a peut-être une contraction dans l'écriture qui revient à ça, la raison pour laquelle les taux des honoraires sont très différents d'une phase à l'autre. Par exemple, sur la phase 1, on a un taux de 7,9 plus 2, ça fait en gros 10 et sur la phase 2, je passe à un taux de 15%, puisqu'il y a 81 800€ d'honoraires pour 549 000€, j'ai fait le calcul ça fait 15%. Je ne compte pas les autres mais apparemment les taux d'honoraires sont différents d'une phase à l'autre. Il y a peut-être une raison, j'aimerais bien la savoir.

Monsieur le Maire

C'est l'addition. Vous avez 7,9 plus 2 plus 5, c'est une contraction d'écriture.

Madame Christine Laisné

En l'absence de ce document officiel émanant des expertises, sur l'état du rempart et les causes de l'effondrement. Justement on se pose la question de l'expertise, moi je n'ai eu d'informations que de la part de la presse qui parlait du conseil municipal suivant les préconisations de l'architecte qu'avait effectué l'architecte au dernier effondrement en 2007, c'est-à-dire l'abattement des tilleuls et j'apprends par la presse que cette fois-ci le technicien responsable préconise de replanter des tilleuls. Est-ce que l'information est vraie ? Est-ce qu'on va continuer comme ça à passer d'un abattage d'arbres à un replantage d'arbres pour voir se succéder de manière constante les effondrements ? J'ai essayé de trouver sur internet le porter à connaissance de la situation des remparts, on ne trouve pas. J'ai trouvé quand même un document de 1693, d'un élève de Vauban, c'est tout ce qui existe sur la situation sanitaire des remparts, ce n'est pas très moderne.

Monsieur le Maire

Non, il existe d'autres documents qui ont été publiés. Ensuite M. Bertier puis Yannick Hellio.

Monsieur Bruno Bertier

Oui M. le Maire, mes collègues l'ont dit, nous sommes attristés par ces remparts. Lorsque nous arrivons sur notre ville, c'est la première chose que l'on voit et nous sommes de tout cœur avec votre action et celle des parlementaires lors de votre visite auprès de la Ministre. Je rejoins Didier Déru, je l'ai dit en début de conseil, ça aurait mérité que pour ce dossier que pour l'ensemble du conseil municipal, il y ait une concertation, que nous n'apprenons pas jour après jour en lisant la presse comment avançait le dossier. Je pense qu'il serait urgent de nous réunir ici même pour nous tenir informés, tant au niveau des contraintes que des calendriers, des budgets. Là ce soir, vous nous demandez de voter, bien entendu, mais ça aurait été bien qu'en amont on est une vraie séance de travail sur le sujet. Puis moi, je n'oublie pas les dinannais, il aurait été bien également, je l'ai dit en début de conseil sur la méthode, parce que tout le monde ne lit pas le journal malheureusement, il faut que la presse vive, mais malheureusement certains dinannais ne lisent pas le journal et ne sont pas au courant de l'évolution du dossier. Il serait bien d'organiser une réunion publique sur le sujet, vient qui veut, avec l'ensemble des élus pour les informer, parce que derrière, il y a les professionnels du tourisme, des commerçants, il y a tout simplement des citoyens qui vivent notre ville et qui ont besoin de savoir où en est le dossier. Donc je réitère ma demande, tout à l'heure elle était globalement sur votre méthode, mais là vraiment voilà un dossier où je pense que c'est constructif de le faire. J'ai indiqué tout à l'heure dans mes propositions au niveau du budget que nous nous aurions mis en place des chantiers d'insertion, pourquoi ne pas mettre en place sur certains bâtiments de la ville, sur certains petits chantiers, là où il n'y a pas besoin d'entreprise, la mise en place

de chantiers d'insertion ? Ca aiderait en terme d'emplois et ça permettrait d'avoir ce patrimoine, de l'entretenir plus régulièrement qu'il ne l'a été par le passé. Voilà un petit peu en conclusion ce que nous voulions dire, mais évidemment nous sommes tous unanimes sur cette question.

Monsieur Yannick Hellio

Juste pour répondre à M. Gaubert. Vous nous signalez que des agents de la ville s'étonnent qu'il n'y ait pas de drains de poser, j'aimerais vraiment connaître ces agents, parce que s'il y a des idées à prendre, il faut vraiment se les approprier pour les mettre en place. Si vous pouvez me communiquer en dehors de cette salle bien sûr, le nom des agents concernés, je suis preneur. Ceci étant dit, les remparts ça fait 800 ans que ça se monte, que ça se démonte, que ça s'éboule, que ça mobilise les dinannais depuis toujours. Je ne me réjouis pas de la situation d'aujourd'hui, je la trouve dramatique mais elle fait partie de notre histoire. Donc faire des polémiques autour de cette catastrophe ne fait pas avancer le dossier et j'espère que nous arriverons à mobiliser les sommes nécessaires à la remise en état de ce rempart de la rue du Général de Gaulle. En ce qui concerne les méthodes modernes pour pallier aux infiltrations d'eau, la mise de poliane M. Gaubert, je l'ai bien noté, vous me l'avez bien expliqué, je ne suis pas certain que ce soit celle qui sera retenue par les techniciens des bâtiments de France qui eux, sont très attachés à des méthodes de travail d'un autre temps, nous faisons avec et malheureusement aussi, nous pouvons en subir les conséquences. C'est un ensemble de choses qui ont amené la chute de ce rempart et vous le savez très bien. Cette façon de présenter les événements n'est pas digne de vous M. Gaubert. Je me permets de vous le dire M. Gaubert, parce que présenter ça de la façon dont vous le faites, faire croire aux dinannais que ce rempart s'est écroulé parce qu'il n'y a pas eu de poliane c'est indigne, je me permets de vous le dire. Merci Monsieur.

Monsieur le Maire

Quelques éléments de réponse. Je ne peux pas laisser dire tout d'abord, comme je l'ai entendu au moment du débat budgétaire que rien n'a été fait pour le patrimoine. La ville de Dinan consacre chaque année des sommes importantes, vous l'avez signalé pour l'entretien et la restauration de son patrimoine. Venons-en aux remparts, la ville de Dinan c'est soixante-dix monuments classés et inscrits, le rempart c'est un monument classé et inscrit, un monument. Je voudrais vous donner la liste de tout ce qui a été fait pour les remparts, même-ci il y aura d'autres lieux pour en débattre, néanmoins je crois qu'il est important de mettre un terme à ce type de sous-entendu qui dirait que le rempart n'a pas été assez entretenu. Je vous rappelle que le programme « remparts » a été lancé en 1985, et que la maîtrise d'œuvres a été confiée à Alain-Charles Perrot, il a été validé ce programme « remparts » par le conseil municipal du 27 décembre 1985. En 1985, a été décidé la restauration de la portion située entre la Tour du Connétable et le château pour 1 695 000 francs de l'époque. En 1987, ce sont 1 700 000 francs qui à nouveaux ont été mobilisés. En 1988, ce sont 1 400 000 francs qui ont été mobilisés pour la tour du Jerzual et la courtine, en 1988 ce sont à nouveau 3 000 000 de francs qui sont mobilisés pour la restauration des maçonneries de la tour et de la courtine du Gouverneur. Toujours en 1988, on achète la maison du 9 rue Michel pour 250 000 francs pour créer un accès au chemin de Rondes depuis la rue Michel. On achète une maison au 2 rue Saint-Malo pour 80 000 francs en 1988, ce qui permet de dégager le rempart entre la rue Saint-Malo et la tour du Gouverneur. En 1989, cinquième tranche de l'opération « remparts » pour 2 000 000 de francs, cette fois-ci on intervient sur la portion située entre la porte du Jerzual et la tour du Gouverneur. En 1990, c'est la démolition de la maison qui est située sur la tour du Gouverneur pour un montant de 170 000 francs. La sixième tranche est lancée en 1991, il s'agit de la courtine entre la porte du Gouverneur et la rue Saint-Malo pour 2 000 000 de francs. La septième tranche est lancée sur la porte Saint-Malo pour 2 000 000 de francs. En 1993, c'est la restitution de la porte de Brest, place Duclos, celle que nous voyons aujourd'hui. En 1993 toujours, une partie des remparts qui se trouve au nord du Jardin Anglais et qui venait d'être restaurée près de la tour Sainte-Catherine s'effondre dans la propriété du dessous, la reconstruction a coûté 1 800 000 francs. En 1996 : c'est l'achat de la

tour Saint-Julien, en 2001 : c'est l'achat de la tour de Lesquen, en 2007 : c'est 100 000€ de travaux sur la porte du Jerzual, notamment des travaux d'étanchéité. En 1997, c'est l'achat du rempart et d'une bande de terrain au droit de l'ancienne résidence du Connétable. C'est en 2000, la restauration des abords de la tour Sainte-Catherine pour 2 000 000 de francs. C'est en 2007, la restauration et l'ouverture de la poterne de la tour Cardinal pour 300 000€, c'est l'arasement de la butte entre la poterne et la tour Sainte-Catherine et la poterne Cardinal en 2008. C'est l'effondrement du rempart de la promenade de la Duchesse Anne en 2007 et qui demande à mobiliser 1 400 000€, c'est l'achat du rempart de la courtine entre la rue de la Garaye et la porte Saint-Malo en 2010 pour un montant de 200 000€. C'est l'achat par la ville du terrain situé aux pieds de la maison du Gouverneur en 2011, c'est tous les travaux de déliérage, d'entretien qui sont faits tous les ans. Je ne peux pas laisser dire que rien n'a été fait sur les remparts, je n'ai pas fait le total des sommes qui ont été engagées sur les remparts. Nous savons qu'il y fallait engager beaucoup plus. Maintenant vous connaissez les capacités d'investissement de la ville. Je vous rappelle aussi que jusqu'en 2002-2003, l'Etat nous accompagnait à hauteur de 50%, la Région 10%, le Conseil Général 25% et le résiduel pour la ville était de 15%. Il ne vous aura pas échappé que la participation de l'Etat a considérablement diminué car nous sommes passés de 50 à 25%, que la participation du Conseil Général au titre du patrimoine n'existe plus et que la Région elle, a revalorisé sa participation en passant de 10 à 25% mais sur des montants plafonnés et deux opérations par an. Donc la charge résiduelle pour la ville est plus importante aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a encore 15 ans. Donc c'est pour nous une vraie source de préoccupations et c'est ce que j'ai évoqué lorsque j'ai rencontré les membres du cabinet de Fleur Pellerin. A la différence de ville comme Carcassonne où de ville comme Aigue-Morte dont les remparts sont propriétés de l'Etat, de la caisse nationale des monuments historiques sur lesquels l'Etat intervient régulièrement, mobilise des moyens importants, l'entretien et la restauration de nos remparts sont exclusivement à la charge de la ville. Chaque année des sommes sont mobilisées, mon ambition aujourd'hui, c'est de renforcer ce programme et de lancer un nouveau programme pluriannuel d'entretien et plus encore de restauration des remparts, car il n'y a pas que la partie du Général de Gaulle qui est malade. Je pensais d'ailleurs que ça allait s'effondrer autre part de l'autre côté des Grands Fossés mais pas de ce côté-là. Les diagnostics que nous avons fait réaliser ne concluaient pas à un risque de péril imminent, mais nous ont appelés à la vigilance dans d'autres parties du rempart. Clairement, ma volonté et mon ambition aujourd'hui est de relancer un programme pluriannuel des remparts sur lequel j'ai demandé à bénéficier de fonds exceptionnels notamment de l'Etat. J'ai expliqué aux membres du cabinet du Ministre qu'il fallait déconnecter le rempart du reste de notre patrimoine. Je peux entendre que pour entretenir nos églises, que pour restaurer nos maisons à pans de bois, que pour intervenir sur nos bâtiments nous continuons à bénéficier de subventions à hauteur de 25%, mais clairement sur un monument comme les remparts qui est emblématique pour Dinan dont nous connaissons l'état, il nous faut mobiliser d'avantage de moyens et il faut que l'Etat nous accompagne à hauteur au moins de 40 à 50% et plus s'il en a la possibilité. J'en ai pas complètement l'assurance mais je pense que nous sommes sur la bonne voie, je vous rappelle que les remparts font 2,7kms. J'entends bien les propositions des uns et des autres. Oui le diagnostic a été réalisé, je vous rappelle qu'en 1984 il ne remonte pas à Garangeot Christine. En 1984, Dominique Ronceray, qui était à l'époque architecte en chef des bâtiments historiques, a réalisé un livre blanc et sur la base de ce livre blanc a lancé le programme « remparts » qui a diagnostiqué tout le rempart, on a une idée précise je dirais de l'état du rempart en 1984. Ce livre blanc a été ensuite actualisé par les architectes en chef qui se sont succédés depuis et le dernier diagnostic en date remonte à 2014, puisque M. Batard l'architecte en chef qui s'occupe de nos monuments aujourd'hui, a fait un diagnostic sur toute la partie du rempart de la rue du Général de Gaulle et notamment de celle qui s'est effondrée. Sur la base de ce diagnostic nous avons l'intention d'engager des travaux non pas de reconstruction, mais des travaux d'entretien confortatifs. Ce diagnostic il existe. Utiliser des techniques modernes, le rempart est un monument classé, monument historique, quel est l'intérêt du rempart ? C'est que c'est un témoignage de l'architecture du passé. Quel serait aujourd'hui l'intérêt de conserver un rempart qui ne serait qu'un parement de pierres derrière un mur de béton ? C'est une vraie question philosophique. C'est-à-dire est-ce que l'objectif n'est pas de conserver le monument dans son état ?

C'est-à-dire que certes il a une belle apparence mais qui n'a plus strictement rien à voir avec ce qu'il pouvait être au XIIIème ou au XIVème siècle. Nous n'en aurions pas le droit et nous ne serions pas subventionnés pour construire un rempart avec un mur de béton et un parement de pierres devant. Les monuments historiques et la DRAC nous accompagnent parce que c'est un monument historique témoignage d'une architecture d'une époque donnée et ce n'est qu'à cette condition là que nous sommes accompagnés. Ça emporte pour nous des obligations, l'obligation de recourir à un architecte en chef. L'obligation de recourir à des entreprises spécialisées, agrémentées, on a déjà eu ce débat et l'impossibilité de recourir pour ce chantier-là à des chantiers d'insertion. J'entends bien, j'ai eu pleins de propositions, mais nous n'avons pas la possibilité de faire intervenir des chantiers d'insertion, notamment pour des travaux de cette ampleur. J'ouvre une parenthèse, nous utilisons déjà sur notre patrimoine des chantiers d'insertion, nous faisons appel à la société que tu évoquais tout à l'heure. Nous faisons appels, ils interviennent régulièrement sur le territoire de la ville de Dinan, par exemple, on va faire venir Stéredenn pour reconstruire le mur de la rue Beaumanoir qui n'est pas classé monument historique mais on va les faire intervenir. Aujourd'hui, on a un projet pour la chapelle Saint Joachin, qui n'est pas classé aux monuments historiques ce qui nous permet d'avoir plus de liberté pour faire intervenir un chantier d'insertion. Il y a une vraie difficulté de faire intervenir des chantiers d'insertion sur les monuments historiques.

Monsieur Michel Forget

Il y a une formation au SCIS.

Monsieur le Maire

Oui d'ouvriers en restauration du patrimoine, tout à fait. Nous avons eu un projet pour les faire intervenir sur la chapelle Sainte-Catherine, ça n'a pas marché. C'est-à-dire que l'architecte des bâtiments de France ne les a pas retenus pour faire ce chantier. Parce qu'il n'avait pas, moi je ne sais pas, mais les qualifications suffisantes pour faire ce chantier. Vous voyez qu'il y a là une vraie difficulté. Il m'est arrivé d'imposer parfois à l'architecte des bâtiments de France ou à l'architecte en chef, encore récemment. Une anecdote pour vous montrer qu'on ne se laisse pas toujours faire, contrairement à ce qui pourrait se dire par les architectes en chef. L'architecte en chef souhaitait que pour la partie restauration et sécurisation du rempart nous prenions une autre entreprise, plus chère. Je lui ai dit non, nous prendrons l'entreprise qui intervient aujourd'hui pour deux raisons : la première c'est parce que c'est la moins chère ce qui n'est quand même pas anodin, la deuxième c'est parce qu'elle est de Dinan et de la région dinannaise et qu'elle a déjà travaillé sur Dinan, elle intervient régulièrement sur Dinan et qu'à mon sens, elle a toutes les qualifications pour intervenir. J'ai eu le droit à un mail circonstancié me disant « M. le Maire, c'est incompréhensible, inadmissible, vous n'avez pas suivi mes recommandations » et alors ? C'est ça régulièrement je dirais la difficulté réelle qui est la nôtre, de travailler en lien avec l'ABF, ils ont leur logique, qui n'est pas forcément la nôtre mais nous sommes obligés de faire avec eux et c'est dans le dialogue que l'on avance.

Monsieur Jean Gaubert

Macron aurait dû s'y intéresser.

Monsieur le Maire

Macron aurait dû s'y intéresser, ça c'est possible. Nous avons là un dossier très lourd, ce que l'on vous demande aujourd'hui c'est de valider les demandes de subventions, c'est ça dont il s'agit aujourd'hui, c'est de valider les demandes de subventions. C'est-à-dire d'engager le dossier pour pouvoir solliciter l'Etat, la DRAC, le conseil régional, le conseil général, de façon à pouvoir mobiliser les subventions. Bien évidemment que c'est un dossier dont on reparlera. Vous me dites, qu'il faut en parler aux dinannais, je vous rappelle que nous avons organisé des visites du rempart et notamment à cet endroit-là. A l'occasion des conférences du patrimoine où il y avait énormément de monde, 300 personnes présentes, nous avons

eu l'occasion de leur présenter, d'échanger sur ce problème des remparts. Je vous l'ai évoqué tout à l'heure, le mécénat a fortement mobilisé les dinannais nous en sommes à 20 propositions d'initiatives, de concerts, d'initiatives diverses qui montrent l'intérêt des dinannais pour le rempart, à l'occasion des journées du patrimoine, nous organiserons une visite de chantier et bien évidemment, nous referons des visites du rempart et nous ré-ouvrons les remparts. Il est important que les dinannais se réapproprient le rempart, ça a été l'objectif de la première fête des remparts en 1984. On a parfois oublié, que ce qui faisait la richesse, l'identité de la ville de Dinan c'était son rempart, on l'a parfois oublié. Cela demande c'est vrai une mobilisation forte de notre part, mais ça demande aussi que nous y consacrons des moyens financiers et que nous faisons des choix. Ce débat nous allons l'avoir de façon récurrente et ce que je vais vous dire en conclusion, c'est que bien évidemment nous en reparlerons parce que mon ambition aujourd'hui, c'est de vous proposer un programme pluriannuel de restauration du rempart. Je vous rappelle que nous avons adopté au mois de novembre dernier un accord cadre qui nous lie avec la DRAC, nous serons amenés à amender cet accord cadre et notamment à valider un programme pluriannuel de restauration du rempart qui bénéficiera d'un financement déconnecté du reste de notre patrimoine, parce que je crois qu'il n'y a pas d'autre choix que celui-là.

Monsieur Bruno Bertier

Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à Monsieur Déru et à moi-même sur la méthode de travail pour nous élus. Comment allons-nous suivre ce dossier ? Est-ce qu'il faudra attendre le prochain conseil municipal pour en être informés ? Comment comptez-vous informer les dinannais sur les questions posées ce soir ? Quels seront vos modes, votre méthode ?

Monsieur le Maire

Je crois que nous communiquons avec les dinannais. Dès qu'il y a des informations nouvelles, nous les faisons connaître aux dinannais. Je crois qu'il n'y a eu aucune mais aucune rétention d'informations. Dès que j'ai rencontré le Ministère, vous avez tous été destinataires du communiqué qui a tout précisé et qui a été rédigé avec Michel Vaspert et Viviane Le Dissez. Les commissions municipales dans leur ensemble auront bien entendu toute leur place à prendre dans ce programme de restauration du rempart. Bien évidemment vous avez toutes les informations, vous les avez, elles vous ont été communiquées, il n'y a aucune rétention d'informations, il n'y a d'ailleurs aucun secret à avoir en la matière. Je vous tiendrais régulièrement informés, la commission du patrimoine, en fera désormais dans toutes ces réunions un point à l'ordre du jour, il y a des réunions de chantier donc vous serez informés systématiquement de ces réunions de chantier. La commission des finances, bien évidemment parce qu'il y aura des moyens mobilisés sera amenée à en parler. L'information va circuler au quotidien, quant aux dinannais, je crois qu'ils sont informés, quasiment en direct de tout ce qui se passe sur le rempart. Le prochain bulletin municipal en fera état, si besoin s'en faisait sentir et bien nous organiserons des réunions publiques. Il n'y a bien évidemment aucune réserve de ma part de ce point de vue.

Monsieur Didier Déru

Je suis désolé d'y revenir, sur le 2 et sur le 3 j'ai bien compris, mais on doit quand même approuver le programme de restauration. Je n'ai pas de souci pour approuver le programme mais j'ai des interrogations car je n'ai pas les réponses sur le régime optionnel.

Monsieur le Maire

On peut s'en tenir au régime obligatoire et on n'est pas obligé de prendre le régime optionnel.

Monsieur Didier Déru

Ce qui n'empêche pas de revenir dessus.

Monsieur le Maire

Non, moi ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est que nous validions les demandes de subventions. C'est ça l'essentiel. C'est-à-dire qu'il faut engager les demandes de subventions auprès de l'Etat, du conseil Régional, du Conseil Général.

Monsieur Jean Gaubert

Moi je ne suis pas tout à fait d'accord avec la proposition de ne pas prendre les options, je vais vous dire pourquoi. C'est parce que tant que l'émotion existe y compris jusqu'au Ministère il vaut mieux aller au bout.

Monsieur le Maire

Je suis complètement d'accord.

Monsieur Jean Gaubert

Si on n'a pas l'argent et bien on réduira le programme, je vous propose plutôt cette formule. Autrement dans six mois, rassurez-vous, ils auront d'autres chats à fouetter au Ministère de la culture.

Monsieur le Maire

Clairement, si nous avons obtenu 50%, ils l'ont dit, c'est en raison de l'émotion qu'a provoqué l'effondrement du rempart, du battage médiatique relayé par les Parlementaires Bretons, puisque comme vous le savez, j'ai mobilisé l'ensemble des Parlementaires Bretons qui ont écrit à la Ministre de la culture et c'est cette émotion-là qui a permis d'obtenir des financements exceptionnels. Je vous rappelle aussi que nous avons obtenu des subventions de ville, la ville de Vannes, les communes de Léhon, de Quévert, de Taden, de Saint-Hélen ont fait voter par leur conseil municipal des subventions exceptionnelles. Si le mécénat fonctionne aussi bien aujourd'hui, c'est parce que nous sommes encore dans le domaine de l'émotion. Je suis assez d'accord avec cela, il sera toujours temps de dire, on n'y va pas. Demandons-le et puis, il sera toujours temps de dire : « ça on ne le fait pas car on n'en a pas les moyens ». Je vous propose de voter cette affaire et je vous tiendrais au courant de l'évolution. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Très bien l'affaire est ainsi adoptée.



Affaire n° 9 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Demande de subventions

Rapporteur : Cécile PARIS

Plusieurs opérations prévues cette année pour la restauration et l'entretien des Monuments Historiques de la ville peuvent être subventionnées par l'Etat et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine au titre des crédits d'entretien.

Il s'agit des opérations suivantes :

pour le château :

- la restauration des menuiseries de la Salle du Banquet pour un montant s'élevant à 4 846 € HT. L'intervention serait réalisée par la SARL Le Ber de Sizun (29) ;
- des travaux d'entretien des courtines intérieures du Château pour un montant s'élevant à 22 006 € HT. L'intervention serait réalisée par l'entreprise Beaufile de Saint-Carné (22).

pour la Tour de l'Horloge :

- des travaux de repose d'un pinacle sur le porche de la Tour pour un montant s'élevant à 1 740 € HT. L'intervention serait réalisée par l'entreprise Beaufile de Saint-Carné (22).

Pour ces trois opérations, nous pouvons solliciter l'Etat (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) pour des aides s'élevant à 50% du montant des travaux HT.

*

* *

Suivant la réunion de la commission Culture et Patrimoines en date du 25 février 2015, Il vous est proposé de solliciter l'Etat pour subventionner à hauteur de 50% du montant des travaux HT les opérations mentionnées ci-dessus.

*

**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Madame Cécile Paris

Je voulais vous dire, qu'étant donné qu'il y a des réunions de chantier tous les quinze jours, je me tiens tout à fait à votre disposition, soit par mail, soit par téléphone ou pour vous rencontrer ceux qui le veulent. C'est comme toutes ces promenades que l'on vous propose régulièrement, venez, on partage avec vous la peine de cet effondrement des remparts, il faut aussi que l'on partage l'évolution des travaux. C'est très intéressant en même temps d'avoir un suivi de ces travaux, parce que vraiment cher M. Forget, vous verrez que l'on ne peut pas mettre de béton.

Madame Cécile Paris présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On dira voilà encore le patrimoine, c'est vrai qu'il y a des affaires qui passent souvent. Je vous donne un chiffre, pour nourrir votre méditation. Il faut savoir que le patrimoine a un effet de levier de développement économique, c'est une étude qui a été faite par la région Bretagne, 1€ investit dans la restauration du patrimoine a 15 à 18€ de retombée économique. C'est une étude qui a été faite par la région Bretagne, notamment par Mme Vadillot qui est la Vice-Présidente en charge du tourisme et du patrimoine. Ne nions pas aussi l'effet levier de l'entretien et de la restauration du patrimoine. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? L'affaire est adoptée.



Affaire n° 10 à l'ordre du jour

Année 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr

BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUNEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

LOGEMENT – Résidence *Surcouf* – Vente d'un appartement (bâtiment A lot n° 6)

Rapporteur : Yannick HELLIO

La Ville a reçu une demande d'achat d'un appartement situé dans le bâtiment A de la résidence *Surcouf* à Dinan.

Cet appartement, identifié sous le lot 6, est situé au 2^{ème} étage de l'immeuble, sans ascenseur. Il s'agit d'un Type 3, d'une surface habitable de 114,83 m².

La demande a été présentée par Mme Charlotte LERMINE, domiciliée 37A rue de Brest à Dinan. Mme LERMINE est primo accédante.

Le service des Domaines a estimé ce bien à 82 000,00 €.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 26 mars 2015 ;

Vu l'avis des Domaines en date du 30 mars 2015.

Il vous est proposé :

- 1) de décider la vente du lot n° 6 de la résidence *Surcouf*, d'une surface habitable de 114,83 m², à Mme Charlotte LERMINE, domiciliée 37A rue de Brest à Dinan, au prix net vendeur de 82 000 € (quatre-vingt deux mille euros).
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître VILLIN, notaire à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Monsieur Yannick Hellio présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Pas de question ? Je ne pense pas qu'il y ait d'abstention ? Pas d'opposition ? L'affaire est adoptée.



Affaire n° 11 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

MARCHES PUBLICS – Fourniture de carburants – Constitution d'un groupement de commandes

Rapporteur : Yannick HELLIO

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics, un certain nombre de communes et d'établissements publics du secteur de Dinan envisagent de constituer un groupement de commandes pour la fourniture de carburants.

Un tel groupement permet de coordonner et de regrouper les achats pour réaliser des économies d'échelle, en obtenant des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Le groupement réunirait les personnes publiques suivantes : Dinan Communauté, la Ville de Dinan, Dinan Habitat, le CCAS de Dinan, la Commune de St-Samson-Sur-Rance, la Commune de Taden, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (caserne de Dinan), le Syndicat mixte des Pays de Rance et de la Baie, le Syndicat mixte du Sage Rance Frémur et le Syndicat mixte du Pays de Dinan.

.Dans le cadre de leur politique de rationalisation et d'optimisation des moyens, ces collectivités et établissements passeraient un ou des marchés nécessaires à la fourniture de carburant pour la période allant de 2015 à 2019.

Les quantités estimées pour le groupement sont de 170 000 litres par an, dont environ 68 000 litres pour la ville de Dinan.

Dans le cadre d'un groupement de commande, une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement. Celle-ci fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. Dinan Communauté serait désignée comme coordonnateur. A ce titre, celle-ci serait également chargée d'organiser l'ensemble de la procédure de choix des titulaires. La commission d'appel d'offres serait celle de Dinan Communauté, et serait présidée par son représentant.

Il est précisé que la mise en concurrence au nom du groupement est réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un dossier de consultation des entreprises, et que le coordonnateur sera chargé de l'exécution et du règlement du marché, à charge pour lui de facturer trimestriellement des sommes dues par les membres du groupement au titre des consommations réelles, majorées de frais de gestion. Ceux-ci sont estimés à 0,06 € par litre de carburant.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 26 mars 2015 ;

Il vous est proposé :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commande relatif au marché de carburant comprenant :

- Dinan Communauté, représentée par son Président,
- Dinan Habitat, représentée par son Président,
- La Ville de Dinan, représentée par son Maire,
- Le CCAS de Dinan, représenté par son Président,
- La Commune de St Samson-Sur-Rance, représentée par son Maire,
- La Commune de Taden, représentée par son Maire,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours, représenté par son Président,
- Le Syndicat mixte des Pays de Rance et de la Baie, représenté par son Président,
- Le Syndicat mixte du Sage Rance Frémur, représenté par son Président,
- Le Syndicat mixte du Pays de Dinan, représenté par son Président,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de carburant, telle qu'elle figure en annexe du présent rapport, et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous les actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention.

*

**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Monsieur Jean Gaubert

Ecoutez, nous avons tous lu le rapport, je pense qu'il faut aller aux conclusions.

Monsieur Yannick Hellio

Je n'avais pas l'intention de tout lire non plus, mais je vous remercie.

Monsieur Jean Gaubert

On est parfois d'accord.

Monsieur Didier Déru

Je voudrais savoir où en sont vos 4 000€ ?

Monsieur Yannick Hellio

L'idée est de faire un achat de volume pour en faire bénéficier le plus grand nombre. L'expérience existe déjà à Dinan Communauté, malheureusement les prix qu'ils obtiennent ne semblent pas être à la hauteur du marché, puisque la plaisanterie a coûté 4 000€ à la ville l'année dernière, 4 000€ en 2013. Par rapport à un chiffre du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, je me suis référé à la grille de tarifs que l'on peut retrouver sur internet, et si on regarde les volumes consommés à Dinan, on peut s'apercevoir que ça nous coûte un peu plus cher que ce qu'on pourrait espérer avoir dans des stations-services périphériques. Maintenant c'est aussi le prix de la tranquillité, on peut penser que nos employés, nos agents, les gens qui utilisent les véhicules, quand ils vont faire le plein à Dinan Communauté ne se trompent pas de voiture, c'est rassurant. C'est le prix que ça coûte, c'est le prix de notre tranquillité. Néanmoins, je pense qu'il faut signer bien évidemment cette adhésion à ce marché public de groupement de commande. La confiance n'exclut pas le contrôle, je serai très attaché à ce que dans le service financier de la ville, on regarde le coût de ce partenariat.

Monsieur le Maire

Pas de question ?

Monsieur Jean Gaubert

Juste un mot M. le Maire sur les problèmes des groupements d'achats. Je ne connais pas le dossier, la difficulté qu'il y a, c'est que vous avez en gros deux possibilités d'acheter, l'une c'est à prix fixes et l'autre c'est avec des prix indexés, tant, moins que tel tarif. Ce qui s'est passé en partie pour l'année 2014, c'est que vous vous souvenez tous que le prix des carburants a baissé tout au cours de l'année, et que si effectivement on était sur une opération à prix fixes qui paraissait être une bonne affaire en début d'année, en fin d'année elle n'était plus une bonne affaire. Je crois que c'est ça la difficulté, alors qu'à l'inverse, le prix fixe était plus intéressant de l'indexer. Ça c'est quelque part un jeu en bourse, on ne gagne pas à tous les coups, c'est comme ça. Maintenant une bonne solution, c'est évidemment d'obtenir un prix indexé sur un marché, alors par contre quand ça continuera de baisser, on continuera à baisser, mais quand ça montera, on montera moins que les autres.

Monsieur le Maire

Bien, le dossier est ouvert. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? L'affaire est adoptée. Je vous remercie.



Affaire n° 12 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 7 Avril

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUENAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUENAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

*
* *

COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition

Rapporteur : Mr le Maire

Il y aurait lieu de modifier la composition de certaines commissions municipales de la manière suivante :

| |
|--------------------------------|
| Commissions municipales |
|--------------------------------|

Commission de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné

Commission du Patrimoine et de la Culture

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné

Commission de l'Action sociale

Nomination de Christine Massart

Commission de l'Urbanisme, de la Circulation et du Logement

Remplacement de Bruno Bertier par Christine Laisné

Commission du Sport et de la Vie Associative

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné ; nominations de Christine Massart et de Jean Gaubert

Commission de la Voirie, des Bâtiments communaux et des espaces verts

Nomination de Bernard Lagrée et de Christine Laisné

Commission Foires et Marchés

Remplacement de Marc Ginguené par Stéphanie Missir.

Commission d'Attribution des halles

Remplacement de Marc Ginguené par Jean Gaubert ; remplacement de Christine Massart par Floryan Pineau

Commission d'Accessibilité handicapés

Remplacement de Véronique Bonnefond par Olivier Bobigeat ; nomination d'Elisabeth Cassany

| |
|--|
| Les délégués dans les organismes extérieurs |
|--|

Collège Vercel

Titulaires : remplacement de Marc Ginguené par Stéphanie Missir.

Suppléants : remplacement de Stéphanie Missir par Bruno Bertier.

CCAS

Remplacement de Stéphanie Missir par Anne-Cécile Briec-Lamé

| |
|---|
| Les délégués dans les associations |
|---|

Centre social

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné.

Enfant dans la Ville

Remplacement de Marc Ginguené par Anne-Cécile Briec-Lamé.

| |
|-------------------------------|
| Les groupes de travail |
|-------------------------------|

Commerce

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné ; remplacement de Christine Massart par Cyrille Desramé

Port

Nomination d'un représentant de la Maison de la Rance

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité**, la nouvelle composition des commissions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.

Monsieur le Maire présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

Il y a quelques modifications que nous vous faisons.

Monsieur le Maire

De nouvelles ?

Monsieur Bruno Bertier

Non mais le document n'est pas complet. On a échangé avec Isabelle tout à l'heure, il y a eu un problème de dialogue. Vous voyez même nous on a des problèmes de dialogue. Pour la commission de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, puisque sur le document ne figure pas le nom du remplaçant, nous proposons Christine Laisné s'il vous plait. Pour la commission du patrimoine et de la culture, nous sommes d'accord Christine également. Je vais passer sur la commission foire et marché, ce n'est pas Jean Gaubert, c'est une erreur de notre part, Stéphanie Missir s'il vous plait. Sur le reste, nous sommes d'accord. Sur le CCAS qui n'était pas mentionné dans ce document, nous demandons le remplacement de Stéphanie Missir par Anne-Cécile Briec-Lamé si possible ?

Monsieur le Maire

Très bien, nous ne l'avions pas ça.

Monsieur Bruno Bertier

Nous vous remercions de votre compréhension.

Monsieur le Maire

Pas d'autre demande ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Parfait, je vous remercie. Je crois qu'il y a des signatures, elles sont sur le bureau de sortie.

La séance est levée.